



LAND  
TIROL



# Le Tyrol pour les nouveaux arrivés

Un guide d'orientation destiné  
aux nouveaux arrivants issus  
de l'immigration pour leur  
faciliter la compréhension des  
conditions régissant le système  
social du Tyrol

**Tirol für Angekommene · Französisch**

Cette brochure est disponible dans les langues suivantes:  
arabe, bosniaque-croate-serbe, allemand, anglais, farsi, français, russe, somali et turc.

Options de commande: [ga.diversitaet@tirol.gv.at](mailto:ga.diversitaet@tirol.gv.at) · +43 512/508 80 7821

Téléchargée sous: [www.tirol.gv.at/diversitaet](http://www.tirol.gv.at/diversitaet)

Diese Broschüre ist in den folgenden Sprachen erhältlich:  
Arabisch, Bosnisch-Kroatisch-Serbisch, Deutsch, Englisch, Farsi, Französisch, Russisch, Somali und Türkisch.

Zu bestellen unter: [ga.diversitaet@tirol.gv.at](mailto:ga.diversitaet@tirol.gv.at) · +43 512/508 80 7821

Download unter: [www.tirol.gv.at/diversitaet](http://www.tirol.gv.at/diversitaet)

Mentions légales :

**Propriétaire et éditeur :**

Bureau du département de la Société et du Travail  
du gouvernement du Tyrol  
Meinhardstraße 16  
6020 Innsbruck  
Tél: +43 (0)512/ 508-807804  
[gesellschaft.arbeit@tirol.gv.at](mailto:gesellschaft.arbeit@tirol.gv.at)

**Rédacteur :** Département de la Société et du Travail

**Photo page 1 :** Portrait 1. LHStv. Dr. Georg Dornauer

**Conception et mise en page de la couverture :** Birgit Raitmayr | [pixlerei.at](http://pixlerei.at), Innsbruck

**Coverdesign et Layout :** Birgit Raitmayr | [pixlerei.at](http://pixlerei.at), Innsbruck

**Images partie intérieure :** Shutterstock

**Impression :** Athesia-Tyrolia Druck GmbH, Innsbruck

7<sup>e</sup> édition 2023 (mise à jour)

Les contenus de cette brochure ont été réalisés avec le plus grand soin. Une quelconque responsabilité ne saurait toutefois être assumée en cas d'erreurs ou de divergences liées par exemple à des modifications légales.

Le texte de cette brochure a été soumis à une vérification scientifique du niveau de la compréhension à l'aide de TextLab. Le texte ainsi analysé remplit toutes les conditions pour une communication accessible aux citoyens.



<b>Bienvenue au Tyrol!</b> .....	1
<b>Renforcer l'intérêt collectif et son appartenance communautaire</b> .....	2
<b>Travail d'intégration du Land du Tyrol</b> .....	3
<b>1. CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'AUTRICHE</b> .....	<b>4</b>
1.1. Informations à caractère général .....	4
1.2. Politique .....	5
1.3. Culture .....	5
1.4. Religion .....	5
1.5. Jours fériés légaux .....	6
1.6. Ce qu'il faut savoir sur le Tyrol .....	7
<b>2. SÉJOUR ET RÉSIDENCE</b> .....	<b>8</b>
2.1. Séjour et résidence en Autriche selon la loi sur la résidence et le séjour .....	8
2.2. Conditions générales de délivrance .....	9
2.3. Autorités publiques compétentes .....	9
2.4. Questions les plus fréquemment posées dans les domaines: séjour – résidence – convention d'intégration .....	10
2.5. Séjour de courte durée en Autriche conformément au code des visas de l'UE et à la loi sur la police administrative des étrangers.....	14
2.6. Séjour en fonction des dispositions liées au droit d'asile .....	14
<b>3. CITOYENNETÉ</b> .....	<b>17</b>
3.1. Attribution de la citoyenneté – conditions requises pour la naturalisation.....	17
3.2. Dépôt de la demande et collecte d'informations .....	18
3.3. Engagement.....	18
3.4. Coûts et attribution .....	18
3.5. Double nationalité et perte de la citoyenneté autrichienne.....	19

<b>4. TRAVAIL</b> .....	<b>20</b>
4.1. Autorisation de travailler (§ 4 de la réglementation AuslBG).....	22
4.2. Vous avez une autorisation de travailler en Autriche mais pas encore d'emploi?..	22
4.3. Vous avez trouvé un travail – les attentes des employeurs .....	23
4.4. Indemnité de formation « update » .....	24
4.5. Prime à la formation continue Tyrol (Weiterbildungsbonus Tirol) .....	24
4.6. Que dois-je faire lorsque mon contrat de travail prend fin? (En cas de résiliation, de licenciement, ..).....	24
4.7. Vous pensez faire l'objet d'une discrimination sur votre lieu de travail? .....	25
<b>5. LOGEMENT</b> .....	<b>26</b>
5.1. Déclaration de la résidence et du changement de résidence.....	26
5.2. Charges de fonctionnement.....	26
5.3. Elimination des déchets.....	27
5.4. Conseil .....	27
5.5. Soutien financier .....	27
<b>6. COURS D'ALLEMAND</b> .....	<b>29</b>
6.1. Où puis-je obtenir des informations au sujet des cours d'allemand? .....	29
6.2. Où puis-je bénéficier d'un soutien financier?.....	29
<b>7. ÉDUCATION – FORMATION</b> .....	<b>34</b>
7.1. Avant l'âge scolaire légal – Crèches et jardins d'enfants .....	34
7.2. Obligation scolaire en Autriche .....	35
7.3. Parcours de formation en Autriche.....	35
7.4. Nécessité d'une aide pédagogique particulière .....	38
7.5. Suivi scolaire de l'après-midi .....	39
7.6. Cours dispensés dans la langue maternelle.....	39
7.7. Cours de religion .....	40
7.8. Subventions .....	40
7.9. Aide à l'enseignement .....	41
7.10.Cours pour adultes.....	42

<b>8. SANTÉ</b> .....	<b>44</b>
8.1. Vos droits en tant que patiente ou patient.....	44
8.2. Bilan préventif de santé pour adultes .....	45
8.3. e-card (carte d'assuré social) .....	45
8.4. Problèmes psychosociaux .....	46
<b>9. SOCIÉTÉ ET GÉNÉRATIONS</b> .....	<b>48</b>
9.1. La famille .....	48
9.2. Les mineurs .....	56
9.3. Les femmes et les jeunes filles .....	59
9.4. Personnes âgées.....	59
<b>10. ET S'IL Y A DES PROBLEMES ...</b> .....	<b>61</b>
10.1. Numéros d'urgence .....	61
10.2. Violence .....	61
10.3. Racisme et discrimination.....	63
10.4. Problème de dépendance .....	64
10.5. Sans-abri.....	65
10.6. Handicap.....	65
10.7. Personnes âgées avec un besoin de soins .....	66
10.8. Détresse financière.....	67
<b>11. LOISIRS, CULTURE, SPORT</b> .....	<b>69</b>
<b>12. MOBILITÉ</b> .....	<b>71</b>
12.1. Les moyens de transports publics.....	71
12.2. La conduite automobile en Autriche.....	71
12.3. Bicyclette .....	72
<b>13. ADRESSES UTILES</b> .....	<b>73</b>

**ATTENTION:** Les administrations et les organismes cités dans cette brochure ont des heures d'ouverture variables. Ils sont fréquemment fermés aux horaires de midi.



## BIENVENUE AU TYROL !



Se familiariser avec un nouvel environnement, apprendre une langue étrangère ou se réadapter à des coutumes différentes - pour certains d'entre nous, les défis de ce type sont familiers. Se construire une nouvelle vie loin de chez soi est particulièrement exigeant.

Repatrier à zéro suscite de nombreuses questions: Comment obtenir un permis de séjour? Quelles sont les écoles ouvertes à mon enfant? Comment puis-je trouver du soutien pour apprendre l'allemand?

Ayant conscience des incertitudes qui y sont liées, nous avons conçu un guide pour vous aider à vous débrouiller vite et bien au Tyrol. Il vous offre une multitude d'informations et de contacts qui faciliteront vos débuts au Tyrol. De la manière d'obtenir un permis de séjour aux informations pratiques sur la vie au Tyrol, nous souhaitons vous présenter notre région et les possibilités de soutien disponibles.

Vous trouverez également dans la brochure les adresses de différents points de contact sur des thèmes tels que la famille, les cours d'allemand et la santé. Des personnes de contact y sont à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations.

Nous espérons que ce guide, petit geste de bienvenue, contribuera à vous faciliter un peu l'arrivée au Tyrol.

Bien à vous,  
Dr. Georg Dornauer  
1er Vice-chef du Gouvernement du Land



# RENFORCER L'INTÉRÊT COLLECTIF ET SON APPARTENANCE COMMUNAUTAIRE

## GUIDE DE LA VIE EN COMMUN AU TYROL

---

Le modèle d'intégration tyrolien sert de guide pour la conception d'une bonne coexistence de l'ensemble de la population. Le développement social et l'immigration ont accru la diversité de

la population. Nos besoins élémentaires en matière de sécurité, d'orientation, de développement personnel, de cohabitation harmonieuse et d'appartenance à la communauté sont notre lien.

## LIGNES DIRECTRICES POUR RENFORCER L'INTÉRÊT COLLECTIF ET L'APPARTENANCE À LA COMMUNAUTÉ

---

### **Une orientation claire créée la sécurité.**

Le fait de comprendre les changements et d'avoir les moyens de les adapter, nous permet de choisir notre voie et de nous sentir en sécurité. Cette question doit être examinée intensément et la participation de tous les groupes de population touchés est essentielle.

### **Toute relation a besoin de réflexion.**

C'est avec respect que nous avons besoin de nous confronter avec les attitudes et les comportements contradictoires. C'est en reconnaissant et en s'accordant sur des valeurs et des normes communes, que nous pourrons faire tomber les « barrières entre nous et eux » et qu'il sera possible de consolider l'intérêt collectif et le sentiment d'appartenance.

### **La coopération affermit la cohésion.**

Pour une approche constructive à la diversité croissante, il est nécessaire de prendre conscience des besoins et des intérêts communs afin d'autoriser les relations et la coopération, et ce, indépendamment de toute différence.

### **Le développement social a besoin du potentiel individuel.**

La condition préalable pour favoriser les compétences personnelles est de pouvoir accéder, au même titre que tout autre, à l'ensemble des services de la société. Toutefois, pour que ces aptitudes puissent servir le développement de la société, il faut aussi un attachement aux valeurs et normes partagées au sein de l'espace de vie et social.

Vous trouverez ce guide sous : [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet). Vous pouvez commander et télécharger une version courte auprès du Service Société et travail.

## TRAVAIL D'INTÉGRATION DU LAND DU TYROL

Le premier adjoint au gouverneur du Tyrol, Dr Georg Dornauer, est responsable de l'intégration des immigrés au sein du gouvernement du Land.

Au sein de l'Office du gouvernement du Land du Tyrol, l'intégration est traitée par le Service Société et Travail.

### NOS MISSIONS :

---

- Coordination et promotion du travail d'intégration au Tyrol
- Sensibilisation (calendrier d'intégration, expositions, ...)
- Amélioration de la compétence en matière de comportement à l'égard d'une société multiculturelle (séminaires d'intégration, formations, ...)



### NOUS PROPOSONS ...

---

- Des aides dédiées aux institutions et projets d'intégration
- Des aides pour suivre des cours d'allemand et d'alphabétisation
- Des brochures sur l'intégration, les cours de langue, ...
- Des services pour les personnes en charge de l'intégration (informations, conférences, ...)
- Le « Tiroler Integrationskompass » (guide d'intégration tyrolien) en guise d'orientation dans le cadre du processus d'intégration des réfugiés

### INTÉGRATION DANS L'ENSEMBLE DU TYROL

---

Chaque district et certaines communes et villes disposent d'interlocuteurs pour l'intégration, P. 87

# 1. CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'AUTRICHE

## 1.1. INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

**Langue administrative:**

Allemand. Dans les Länder Fédéraux de Carinthie, du Burgenland et de Styrie, le slovène et le croate sont également autorisés.

**Capitale:**

Vienne

**Régime:**

Démocratie parlementaire

**Superficie:**

83 878,99 km<sup>2</sup>

**Population:**

9,12 millions d'habitants (au 01/04/2023) (Etabli le 01/04/2023), [www.statistik.at](http://www.statistik.at)

**Fête nationale:**

le 26 octobre

**Jour férié national:**

le 1<sup>er</sup> mai

**Monnaie:**

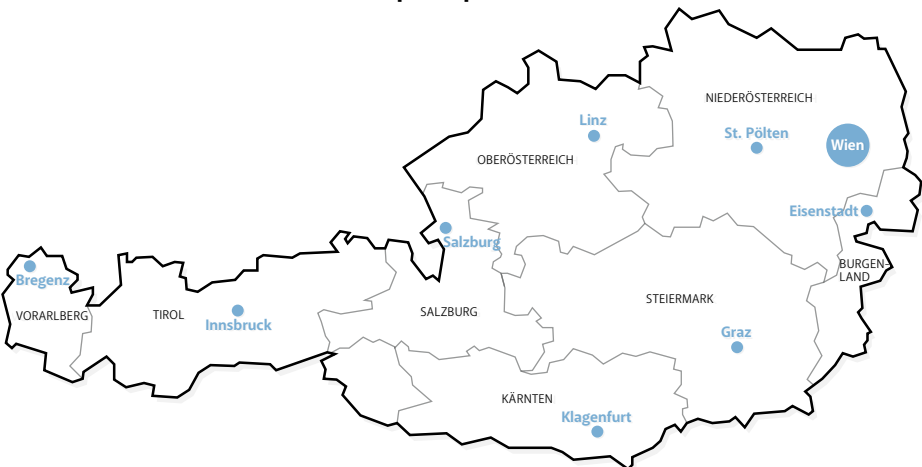
Euro €

**Climat:**

Climat tempéré de Centre Europe

**Produit intérieur brut (PIB):**

€ 45 370,- par habitant (Situation en 2021) S : STATISTIK AUSTRIA, Comptes nationaux. Etabli le 08/09/2022

**Les Länder Fédéraux et les villes principales:**

Source : Chancellerie Fédérale « L'Autriche concrètement – Des faits & des chiffres » (2007), P. 6.

## 1.2. POLITIQUE

---

L'Autriche est une République Fédérale. Cela signifie que la Fédération Autrichienne est composée de plusieurs entités. Ces entités sont appelées Länder Fédéraux. Les neuf Länder Fédéraux disposent de leur propre gouvernement régional et de leur propre parlement (appelé Landtag). Certains domaines sont gérés de manière centralisée par l'état, d'autres par les Länder Fédéraux. De même, les villes et les communes peuvent prendre des décisions dans certains domaines.

### **Chef de l'état :**

Le Président Fédéral ou la Présidente Fédérale, élu(e) directement par le peuple pour un mandat de 6 années

### **Chef du gouvernement :**

Chancelier Fédéral ou Chancelière Fédérale

### **Système politique :**

République démocratique, démocratie représentative

### **Parlement :**

Il est composé d'un Conseil National et d'un Conseil Fédéral. Le Conseil National est composé de 183 membres élus tous les 5 ans et le Conseil Fédéral comporte 61 membres. Les parlements des neuf Länder élisent le Conseil Fédéral.

## 1.3. CULTURE

---

L'Autriche est connue pour l'histoire de sa culture passée et présente. Les traditions jouent un rôle important dans différents domaines.

La beauté de l'architecture, des palais et des châteaux rappelle la splendeur et la grandeur passée de cette nation. De nos jours, l'Autriche propose également une offre culturelle importante.

Des gens venus du monde entier s'intéressent aux nombreuses expositions, aux représentations théâtrales, aux festivals et aux concerts de notre pays.

La vie en Autriche est colorée et diversifiée. Les traditions et les coutumes y contribuent grandement.

## 1.4. RELIGION

---

En Autriche, la liberté de religion est garantie par la loi. Cela signifie que l'on peut librement choisir sa religion

ou décider de ne pas avoir de religion. De même, il est possible de se retirer d'une communauté de croyance.

La majorité de la population autrichienne – au total de l'ordre de presque 6,4 millions de personnes – se réclame de croyance chrétienne.

### **La chrétienté se divise en trois courants de pensée :**

- Les catholiques (env. 5,56 millions de personnes),
- Les orthodoxes (env. 397 000 personnes),
- Les protestants (env. 412 000 personnes).

### **Le reste de la population autrichienne se répartit selon les religions suivantes :**

- 700 000 musulmans,
- 80 000 musulmans alaouites,
- 35 000 bouddhistes,
- 12 000–15 000 juifs.

Les données proviennent d'estimations de communautés religieuses et du rapport « Démographie et religion » publié par le Fonds d'Intégration Autrichien (ÖIF) en 2017. Un dernier comptage précis a eu lieu à l'occasion du recensement de la population en 2001. Depuis cette date, il n'y a plus eu en Autriche de recueil de données concernant l'appartenance religieuse lors des recensements.

(Source : rapport « Démographie et religion » du ÖIF, 2017)

## **1.5. JOURS FÉRIÉS LÉGAUX**

---

**1er janvier** – Nouvel an,

**6 janvier** – Epiphanie,

**fin mars/début avril** – Vendredi saint, dimanche et lundi de Pâques,

**1er mai** – Jour férié national,

**fin mai/début juin** – Ascension, dimanche et lundi de Pentecôte,

**mi-juin** – Fête Dieu,

**15 août** – l'Assomption,

**le 26 octobre** – Fête nationale,

**le 1er novembre** – Toussaint,

**le 8 décembre** – Immaculée conception,

**le 24 décembre** – Nuit sainte,

**le 25 décembre** – Nativité,

**le 26 décembre** – St. Etienne.

Vous pourrez retrouver dans le calendrier d'intégration, toutes les dates précises des jours fériés pour les différentes croyances auxquelles appartiennent le plus de gens en Autriche. Le Service Société et Travail du Land Tyrol (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) publie ce calendrier tous les ans.

## 1.6. CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE TYROL

---

Le Tyrol est une région peuplée depuis des millénaires. Par conséquent, ce Land Fédéral justifie de traditions et d'une histoire de longue date. Autrefois ses habitants vivaient avant tout de l'agriculture. Déjà dès 4000 avant JC, on a trouvé des traces de mines. Depuis 1363, le Tyrol fait partie de l'Autriche. Innsbruck en est la capitale, symbolisée par son « Petit Toit d'Or » (Goldenes Dachl). Le Tyrol est une destination appréciée pour les vacances. Il existe de nombreuses possibilités de pratiquer du sport. Les montagnes et les vallées marquent de leur empreinte le magnifique paysage. Innsbruck a déjà été à plusieurs reprises le lieu désigné pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver.

Le Tyrol compte près de 771 000 habitants. Dans la capitale Innsbruck qui s'affirme comme ville sportive, culturelle et universitaire, on dénombre environ 131.358 habitants (situation en 2023).

Fin 2023, environ 139 723 personnes vivaient au Tyrol sans avoir la nationalité autrichienne. Cela représente environ 18,1 % de la population totale. Le nombre de personnes nées à l'étranger au Tyrol était d'environ 149 300 en 2022.

Sources : [www.tirol.gv.at/statistik-budget/statistik/wohnbevoelkerung/](http://www.tirol.gv.at/statistik-budget/statistik/wohnbevoelkerung/) (Situation en 06/2023) et Länder. Chiffres, données et faits sur la migration et l'intégration. ÖIF 2022

Le Tyrol compte un représentant fédéral ou une représentante fédérale, un gouvernement et un parlement. 36 députés siègent au parlement et ils sont élus tous les 5 ans.

Le Tyrol est composé de neuf districts: Innsbruck, Innsbruck Land, Schwaz, Kufstein, Kitzbühel, Imst, Landeck, Reutte, Lienz. Chaque district compte un conseiller communal ou une conseillère communale qui est responsable des affaires locales.

## 2. SÉJOUR ET RÉSIDENCE

### 2.1. SÉJOUR ET RÉSIDENCE EN AUTRICHE SELON LA LOI SUR LA RÉSIDENCE ET LE SÉJOUR

---

Les personnes qui n'ont pas la nationalité autrichienne ont besoin d'une autorisation pour leur séjour ou leur **résidence** en Autriche.

Le « séjour (Aufenthalt) » est la présence temporaire en Autriche dans un but spécifique. La « résidence (Niederlassung) » est la présence temporaire en Autriche dans un but spécifique.

La « résidence » est une présence effective ou planifiée en Autriche avec l'objectif d'y élire domicile et d'y résider plus de six mois par an ou pour y établir un centre d'intérêt vital ou encore pour y exercer une activité rémunérée qui n'est pas seulement temporaire.

Pour les personnes issues de la Suisse et de l'**EEE** (« EEE » signifie Espace Économique Européen – y compris les États membres de l'UE, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), le permis de séjour et la résidence en Autriche sont directement régis par le droit de l'Union européenne. Ces personnes n'ont donc pas besoin d'un permis officiel pour résider ou séjourner en Autriche.

Toutefois, les personnes provenant de pays de l'EEE doivent demander auprès des autorités publiques locales

(voir point 2.3.) **une attestation d'inscription (Anmeldebescheinigung)** si elles souhaitent rester en Autriche pendant plus de trois mois. La demande doit être déposée dans un délai de quatre mois à partir de leur arrivée. Les parents proches de citoyens issus de pays membres de l'EEE, qui sont ressortissants de pays tiers, reçoivent une carte de séjour valable cinq ans. Une **carte de séjour permanent (Daueraufenthaltskarte)** peut être demandée ultérieurement.

Les personnes qui ne sont pas des citoyens d'un pays de l'EEE ou de la Suisse (**ressortissants de pays tiers**), doivent être titulaires d'un **titre de séjour (Aufenthaltstitel)**. Il existe différents types de titres de séjour :

- **Autorisation de séjour (Aufenthaltsbewilligung)** : Les autorisations de séjour sont délivrées pour un séjour à durée limitée de plus de six mois dans un but précis (par exemple pour les enfants qui fréquentent une école ou les étudiants). Elles sont toujours limitées à un an, mais peuvent être prolongées sous certaines conditions.
- **Autorisation de résidence (Niederlassungsbewilligung)** : Les autori-

sations de résidence permettent un séjour de longue durée en Autriche, par exemple pour les membres de la famille d'un citoyen autrichien. Elles sont limitées dans le temps et peuvent être prolongées sous certaines conditions. Dans certains cas, les autorisations de résidence sont soumises à des quotas. Cela implique

que leur quantité est limitée à un certain nombre de personnes par an.

- **Séjour permanent – UE (Dauer-aufenthalt – EU)**: Ce titre de séjour peut être délivré après une résidence de cinq ans en Autriche et autorise à un séjour illimité dans le pays.

## 2.2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉLIVRANCE

---

Dans tous les cas, un titre de séjour ne peut être attribué que si les **conditions générales** de délivrance suivantes sont remplies :

- Il ne doit exister aucune **interdiction d'entrée** ou toute autre décision de droit étranger qui rende le séjour en Autriche inadmissible.
- Le séjour ne doit pas aller à l'encontre des intérêts publics. Cela signifie que le séjour ne doit pas compromettre **l'ordre ou la sécurité publics** (aucun délit grave ne doit notamment avoir été commis) et

qu'il ne doit pas y avoir de lien de proximité avec un groupe extrémiste ou terroriste.

- Tous les risques doivent être couverts par une **protection assurance maladie**.
- Une revendication légale d'un **logement**, qui est considéré comme habituel pour une famille d'une taille comparable, doit être prouvée.
- Les **moyens d'existence** doivent être garantis. Cela signifie que le séjour ne doit entraîner aucune charge financière pour la collectivité.

## 2.3. AUTORITÉS PUBLIQUES COMPÉTENTES

---

En règle générale, les demandes de **première délivrance** d'autorisations de séjour et de résidence doivent être déposées **personnellement à l'étranger** auprès de l'ambassade ou du consulat général d'Autriche compétent. Dans certains cas, un dépôt de demande est exceptionnellement

possible en Autriche. Les requêtes de prorogation de titres de séjour doivent être déposées en Autriche.

Les autorités compétentes pour la délivrance d'attestations d'inscription et de cartes de séjour (permanentes) ainsi que pour la délivrance



et le renouvellement d'autorisations de séjour et de résidence sont les **services administratifs du district**. Toutefois pour la ville d'Innsbruck, la

compétence est donnée à la **magistrature de la ville**. La responsabilité locale en Autriche dépend du lieu de domicile (prévu).

## 2.4. QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES DANS LES DOMAINES: SÉJOUR – RÉSIDENCE – CONVENTION D'INTÉGRATION

---

### Que signifie « Deutsch vor Zuzug » (l'allemand avant d'emménager) ?

Au moment de déposer leur **première demande** pour un établissement envisagé, les ressortissants de pays tiers doivent fournir la preuve de leurs connaissances de base de la langue allemande définies par le **niveau A1** du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Cette justification doit être présentée avant l'immigration (des exceptions sont possibles). Cette justification doit être présentée avant l'immigration (des exceptions sont possibles) et ne doit pas dater de plus d'un an au moment de la présentation. Seuls les justificatifs provenant du Fonds d'intégration autrichien (ÖiF), du Diplôme autrichien de langue allemande (ÖSD), du Goethe-Institut e.V. et de Telc GmbH sont généralement reconnus.

### Qu'est-ce que la convention d'intégration ?

L'objectif de la **convention d'intégration (Integrationsvereinbarung)** est l'acquisition, pour les ressortissants de pays tiers qui s'installent en Autriche,

de **notions en allemand** et de connaissances sur les valeurs fondamentales de l'ordre juridique et social de la république d'Autriche. Cela, dans le but de faciliter leur participation à la vie sociale, économique et culturelle.

Le **Module 1** de la convention d'intégration est **obligatoire**. Il consiste en la justification de notions de la langue allemande au **niveau A2 du CECR** et de la preuve de connaissances dans les valeurs fondamentales de l'ordre juridique et social de la république d'Autriche. Après la première délivrance de l'autorisation de résidence, vous avez deux ans pour justifier de ce niveau de langue et des connaissances dont il est question plus haut. Le justificatif ne doit pas remonter à plus de deux ans au moment de sa présentation dans le cadre de la procédure de renouvellement.

Le **Module 2** de la convention d'intégration n'est **pas obligatoire**. Il consiste en la justification de notions de la langue allemande au **niveau B1 du CECR** et de la preuve de connaissances approfondies dans les valeurs fondamentales de l'ordre

juridique et social de la république d'Autriche. Vous devez posséder ces connaissances pour pouvoir faire une demande d'autorisation de séjour illimitée (titre de séjour, séjour permanent – UE) et pour pouvoir demander la citoyenneté autrichienne.

### Dois-je remplir les conditions nécessaires à la Convention d'intégration ?

Hormis quelques exceptions, **tous les ressortissants de pays tiers** qui s'installent en Autriche, doivent se conformer au Module 1 de la convention d'intégration dans un délai de deux ans à compter la première délivrance d'une autorisation de résidence. Si, pour une raison particulière, vous n'êtes pas en mesure de remplir les conditions de la convention d'intégration, veuillez prendre contact le plus rapidement possible avec les autorités compétentes en matière de droits de séjour pour présenter une **demande de report** motivée. Sans cela, vous êtes susceptible d'encourir des sanctions administratives. Dans le pire des cas, vous serez déchu de votre droit de séjour et devrez quitter l'Autriche.

Il est également important que vous appreniez à bien parler l'allemand! La preuve d'un examen d'allemand réussi ne suffit donc pas forcément. En effet, les autorités sont en droit de contrôler vos connaissances langagières et de constater, au moyen d'un avis, que vous n'avez pas rempli les conditions



inhérentes à la convention d'intégration si vos compétences linguistiques ne sont pas suffisantes (malgré la réussite de l'examen).

### Je souhaite pouvoir faire venir ma famille

#### **Regroupement des familles provenant d'un État tiers**

**Le regroupement familial est limité au véritable noyau familial. On y trouve :**

- Le conjoint marié – toutefois seulement à partir de l'âge de 21 ans révolus
- Le partenaire enregistré – toutefois seulement à partir de l'âge de 21 ans révolus
- Les enfants mineurs non mariés. Cela concerne également les enfants adoptifs ou par alliance.

Le regroupement familial est généralement soumis à des quotas. Cela

signifie que chaque année il y a un nombre défini de places dans chaque Land Fédéral. Les conditions générales de délivrance (voir point 2.2.) doivent être remplies.

### **Regroupement familial pour les membres de la famille de personnes de nationalité autrichienne.**

Cette immigration est exempte de l'obligation de quota. Si les membres du **noyau familial** remplissent les conditions générales de délivrance (voir point 2.2.), ils bénéficient d'un **titre de séjour pour membre de la famille**.

Tout autre membre de la famille d'un citoyen autrichien bénéficie sous certaines conditions d'une **autorisation de résidence – membre de la famille**. Cela concerne par exemple les parents, les enfants majeurs et les grands-parents. Ainsi que les partenaires. Ils ne font pas partie du noyau familial et doivent remplir les conditions générales. Cette autorisation exclut cependant une activité rémunérée. La condition impérative réside dans la remise, de la part de la personne assurant le regroupement, d'une déclaration de responsabilité (responsabilité de prise en charge de tous les coûts engendrés par le séjour de la personne bénéficiant du regroupement).

### **Regroupement familial pour les membres de la famille d'un citoyen de l'EEE ou de la Suisse profitant de la liberté de circulation**

Si les parents bénéficiant du regroupement familial sont eux-mêmes citoyens de l'EEE ou de la Suisse, ils sont tenus de demander une attestation d'inscription en cas de séjour dépassant trois mois.

Si les membres de la famille sont des ressortissants de pays tiers et font partie du **cercle familial** restreint, ils sont habilités à s'installer en Autriche et reçoivent une **carte de séjour (Aufenthaltskarte)**. Celle-ci est valable pour une période de cinq ans. Ensuite, il peut être demandé une **carte de séjour permanent (Daueraufenthaltskarte)**. Les parents proches sont par exemple le conjoint, les enfants à charge (jusqu'à l'âge de 21 ans) et le père et la mère à charge.

**Les autres membres** ont la possibilité d'obtenir une **autorisation de résidence (Niederlassungsbewilligung)** non soumise à un quota. Ils doivent alors répondre aux conditions générales de délivrance.

La personne assurant le regroupement est également tenue de remettre une **déclaration de responsabilité** (responsabilité pour tous les frais liés au séjour de la personne bénéficiant du regroupement familial).

## Je souhaite proroger mon titre de séjour

La **prolongation** de votre titre de séjour est possible au plus tôt trois mois avant sa date d'expiration. Il est indispensable que vous déposiez votre demande en **temps utile avant l'expiration de l'ancien titre**.

Une demande formulée après l'expiration de la validité du titre de séjour est considérée comme une première demande. Vous devrez alors refaire la demande auprès de l'autorité de représentation autrichienne compétente (ambassade, consulat général) à l'étranger. Il est possible qu'une telle demande soit soumise à une obligation de quota.

## À quel moment puis-je être bénéficiaire d'un droit de séjour illimité ?

Vous pouvez demander un **titre de séjour de longue durée – UE (Daueraufenthalt – EU)** si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous pouvez justifier d'un droit de séjour ininterrompu des cinq dernières années dans le pays et
- Vous avez rempli les conditions du Module 2 de la convention d'intégration.

Les personnes bénéficiant **du droit d'asile** ou de la **protection subsidiaire** ont également la possibilité de faire la demande d'un titre de séjour

de longue durée « Daueraufenthalt – EU » après cinq ans.

Bien que le droit de séjour soit illimité une fois que le titre de séjour a été délivré, la carte, quant à elle, doit être renouvelée tous les cinq ans. Toutefois, si vous vous installez en dehors de l'EEE pendant plus de 12 mois, votre droit de séjour permanent peut expirer.

## Ai-je la possibilité de modifier le but de mon séjour ?

Pendant la validité de votre titre de séjour, vous pouvez faire une **demande de modification du but du séjour (Antrag auf Zweckänderung)** dans le pays. Si vous remplissez les conditions requises, vous recevrez le titre de séjour demandé.

Si, par contre, vous ne remplissez pas les conditions requises, vous ne bénéficierez pas non plus du titre de séjour souhaité. Mais en règle générale, cela n'a pas d'incidence sur votre droit de séjour actuel.

## 2.5. SÉJOUR DE COURTE DURÉE EN AUTRICHE CONFORMÉMENT AU CODE DES VISAS DE L'UE ET À LA LOI SUR LA POLICE ADMINISTRATIVE DES ÉTRANGERS

---

Pour un séjour temporaire d'une durée maximale de six mois, les ressortissants de pays tiers ont généralement besoin d'un **visa**. Vous obtiendrez ce visa auprès des autorités de représentation autrichienne à l'étranger, qui sont en l'occurrence les ambassades ou consulats autrichiens. L'établissement de visas pour des **séjours de courte durée** (par exemple pour les vacances) de six mois au maximum est régi par le code des visas (**visa C**). Ceci

est une ordonnance de l'UE. Certaines personnes sont – en fonction de leur pays d'origine – exemptées de l'obligation de visa à des fins touristiques.

Un visa de séjour (**visa D**) peut être délivré pour certaines activités professionnelles (en particulier pour les **travailleurs saisonniers**). La réglementation en la matière se trouve dans la loi sur la police administrative des étrangers (Fremdenpolizeigesetz – FPG).

## 2.6. SÉJOUR EN FONCTION DES DISPOSITIONS LIÉES AU DROIT D'ASILE

---

Le **droit d'asile** est accordé aux personnes qui sont **poursuivies** pour de multiples raisons. Par exemple à cause de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe ethnique ou social défini ou de leurs convictions politiques. La base légale du droit d'asile est constituée par la Convention de Genève sur les réfugiés. Lorsque des personnes recherchent une protection internationale en Autriche, elles doivent d'abord déposer une demande d'asile. L'Office fédéral en charge des étrangers et du droit d'asile (Bundesamt für Fremdenwesen und Asyl – BFA) décidera de la suite à donner à cette demande.

S'il existe des motifs justifiés de départ de son pays, la personne concernée bénéficie du droit d'asile. La personne

reçoit alors le statut de « **bénéficiaire du droit d'asile (asylberechtigt)** », ce qui lui permet de séjourner immédiatement en Autriche.

Le statut de « **bénéficiaire de la protection subsidiaire (subsidiär schutzberechtigt)** » est octroyé lorsqu'une personne n'a aucun motif de fuite, mais qu'un renvoi de la personne dans son pays d'origine représente un « danger réel pour sa vie et son intégrité physique et morale ». Les ayants droit à la protection subsidiaire se voient accorder un **droit de séjour limité (befristetes Aufenthaltsrecht)**. Cette habilitation à séjourner temporairement doit être **prolongée à temps**, par une demande déposée auprès du BFA.

À partir du moment où aucune de ces deux possibilités n'est applicable, il existe sous certaines conditions, les autorisations de séjour suivantes en matière de droit d'asile :

**« Autorisation de séjour Plus (Aufenthaltsberechtigung plus) » :**

La personne est autorisée à séjourner et à travailler en Autriche. L'autorisation de séjour est valable pour une année et ne peut pas être prolongée. Ensuite, il est possible de bénéficier d'un titre de séjour conformément à la loi sur la résidence et le séjour. Il s'agit de la « Carte Rouge-Blanc-Rouge Plus » (Rot-Weiß-Rot-Karte plus) ou de l'autorisation de résidence. Dans le cadre de la loi sur l'établissement et le séjour, la demande de titre de séjour doit être déposée auprès de l'autorité compétente en matière d'établissement (voir point 2.3.) avant l'expiration de la validité du droit de séjour.

**« Autorisation de séjour (Aufenthaltsberechtigung) » :**

La personne est autorisée à séjourner et à travailler en Autriche, dans la mesure où elle est titulaire d'une autorisation en vertu de la loi sur le travail des étrangers. L'autorisation de séjour

est valable pour une année et ne peut pas être prolongée. Ensuite, il est possible de bénéficier d'un titre de séjour conformément à la loi sur la résidence et le séjour. Il s'agit de la « Carte Rouge-Blanc-Rouge Plus » (Rot-Weiß-Rot-Karte plus) ou de l'autorisation de résidence.

**« Autorisation de séjour pour protection particulière (Aufenthaltsberechtigung besonderer Schutz) » :**

La personne est autorisée à séjourner et à travailler en Autriche, dans la mesure où elle est titulaire d'une autorisation en vertu de la loi sur le travail des étrangers. L'autorisation de séjour est valable un an et peut être prolongée.

S'il existe à l'encontre de la personne une décision de reconduite à la frontière, l'attribution d'un titre de séjour n'est pas autorisée. La décision de reconduite à la frontière signifie que la personne doit quitter l'Autriche, un autre État de l'UE ou la Suisse.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la procédure pour le droit d'asile et les conditions pour les droits de séjour sur le site en ligne : [www.bfa.gv.at](http://www.bfa.gv.at)

## INFORMATIONS

---

- Services administratifs du district (Bezirkshauptmannschaft – BH) : service en charge des séjours, P. 83
- Magistrature de la ville d'Innsbruck (Stadtmagistrat Innsbruck) : service en charge des séjours, P. 112

- Centre pour migrants au Tyrol (Zentrum für MigrantInnen in Tirol – ZeMiT) : aide, conseil et information, P. 118

## LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.bfa.gv.at](http://www.bfa.gv.at) (Informations concernant la procédure pour le droit d'asile et les autorisations de séjour)
  - [www.oesterreich.gv.at](http://www.oesterreich.gv.at) (Page d'information du Gouvernement fédéral)
  - [www.tiroler-rak.at](http://www.tiroler-rak.at) (Ordre des avocats du Tyrol – Tiroler Rechtsanwaltskammer: point de contact pour les questions juridiques)
  - [www.integrationsfonds.at](http://www.integrationsfonds.at) (Fonds autrichiens d'intégration – Österreichischer Integrationsfonds: conseils et informations, mise en oeuvre de la Convention d'intégration, intégration des réfugiés reconnus comme tels)
  - [www.migration.gv.at](http://www.migration.gv.at) (Centre d'information du gouvernement fédéral)
  - [www.deserteursberatung.at](http://www.deserteursberatung.at) (Conseils pour les déserteurs et les réfugiés à Vienne – Deserteurs-und Flüchtlingsberatung Wien: conseils concernant les problèmes liés à l'étranger et au droit d'asile)
-

## 3. CITOYENNETÉ

La citoyenneté autrichienne s'acquiert par **filiation**, par **constat** ou par **attribution**. Dans le cas de la filiation, la citoyenneté est attribuée par la naissance, si au moins un parent possède la citoyenneté autrichienne. Le constat de la citoyenneté peut avoir lieu dans des cas particuliers.

Pour l'obtention de la nationalité, vous devez faire une **demande** et remplir certaines conditions légales. Le conjoint et les enfants peuvent être

intégrés à la procédure. Pour ce faire, il y a lieu de déposer une demande supplémentaire **d'extension** de l'attribution.

Ci-après, vous trouverez un aperçu général de la façon de procéder pour l'obtention de la citoyenneté. En raison des nombreuses dispositions spéciales, nous n'entrons pas dans les détails. Vous recevrez des informations détaillées auprès du Service de la citoyenneté.

### 3.1. ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETÉ – CONDITIONS REQUISES POUR LA NATURALISATION

---

La demande d'attribution de la citoyenneté est soumise à la réalisation des **conditions** suivantes :

- Vous vivez légalement en Autriche depuis au moins **dix ans**, dont cinq ans avec un permis de séjour. Dans certains cas, un séjour légal d'une durée de six ans est également suffisant. C'est le cas, par exemple, pour les personnes nées en Autriche ou pour les personnes ayant une connaissance approfondie de l'allemand (au niveau « B » du CECR).
- Vous n'avez **pas d'antécédents judiciaires**, aucune procédure pénale n'est en cours contre vous et vous n'avez pas commis d'infraction lourde par rapport aux administrations.
- Vous vous reconnaissez dans les **valeurs fondamentales** d'un État et d'une société européenne et démocratique. Vous avez une attitude positive envers la république d'Autriche.
- Votre **niveau de vie** est garanti et vous n'avez pas bénéficié de la **garantie de ressources minimales** avant le dépôt de la demande.
- Vous abandonnez votre **ancienne citoyenneté**.
- Vous justifiez de **connaissances de la langue allemande** au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Vous connaissez l'**ordre démocratique** en Autriche. Vous disposez en outre de connaissances concernant



**l'histoire** de l'Autriche et du Tyrol. Si vous n'êtes pas titulaire d'un certificat de fin d'études en Autriche, vous

devez justifier des connaissances citées plus haut dans le cadre d'un test.

### 3.2. DÉPÔT DE LA DEMANDE ET COLLECTE D'INFORMATIONS

---

À l'issue d'un **premier entretien** destiné à vous conseiller et à vérifier les faits, vous effectuez votre **demande**. Ce premier entretien est absolument indispensable! Veuillez, pour ce faire, convenir d'un rendez-vous par téléphone.

Après le dépôt de la demande, le Service de la citoyenneté procède alors

aux **enquêtes** nécessaires auprès des diverses autorités. Sont par exemple impliqués dans cette collecte d'informations, la direction de la police du Land du Tyrol, l'office fédéral en charge des étrangers et du droit d'asile (Bundesamt für Fremdenwesen und Asyl) et les services sociaux du land du Tyrol (Abteilung Soziales des Landes Tirol).

### 3.3. ENGAGEMENT

---

Lorsque les enquêtes sont achevées et que l'évaluation est positive, vous recevez alors sous forme d'avis, **l'engagement de l'attribution** de la citoyenneté. Cela doit vous donner la possibilité d'**abandonner** votre ancienne citoyenneté. Un délai maximal de **deux ans** vous est imparti à cet effet. Dès la présentation d'un justificatif prouvant l'abandon de la nationalité précédente, l'attribution de la citoyenneté autrichienne peut être prononcée.

Si vous ne pouvez renoncer à votre ancienne nationalité qu'après l'attribution de la nouvelle citoyenneté, vous ne recevrez pas d'avis d'engagement, mais vous devrez **prouver** votre **perte de citoyenneté** dans les deux ans suivant l'attribution de la nouvelle. La perte de l'ancienne citoyenneté sera surveillée de près dans ce cas. Si vous ne prouvez pas la perte de votre ancienne citoyenneté à temps, vous devrez à nouveau être déchu de votre nationalité autrichienne.

### 3.4. COÛTS ET ATTRIBUTION

---

Les **coûts** et les **frais administratifs** sont à régler à la fin de la procédure. L'attribution de la citoyenneté a lieu dans le **cadre d'une cérémonie**.

Là, vous recevrez la notification et à partir de ce moment, vous serez Autrichienne ou Autrichien.

### 3.5. DOUBLE NATIONALITÉ ET PERTE DE LA CITOYENNETÉ AUTRICHIENNE

---

En règle générale, la **double nationalité** n'est **pas autorisée**. Lorsque vous avez obtenu la citoyenneté autrichienne par attribution, vous n'avez **pas le droit de reprendre**

vos ancienne nationalité. Si toutefois vous reprenez tout de même votre ancienne nationalité, la citoyenneté autrichienne **prendra fin** immédiatement.

#### INFORMATIONS

---

- Service de la citoyenneté (Abteilung Staatsbürgerschaft): Service en charge de la citoyenneté, de l'état-civil et des étrangers, P. 77

#### INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SUR INTERNET :

---

- [www.oesterreich.gv.at](http://www.oesterreich.gv.at)
-

## 4. TRAVAIL

**La loi sur l'emploi des étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz – AuslBG) réglemente le travail salarié des ressortissants étrangers. Cela concerne :**

- Les contrats de travail semblables à ceux des salariés
- L'emploi dans le cadre d'un contrat de formation
- Les travailleurs étrangers détachés de leur société

### Sont exclus de la loi AuslBG :

- Les réfugiés reconnus comme tels et leurs proches
- Les bénéficiaires d'une protection subsidiaire et leurs proches
- Les ressortissants de la Suisse et leurs proches
- Les ressortissants des pays de l'EEE et de l'UE et leurs proches
- Les proches des ressortissants autrichiens

**ATTENTION :** Sont considérés comme proches, les conjoints, ainsi que les partenaires officiellement enregistrés. Cela inclut également leurs enfants mineurs et célibataires.

### **Sont également exclus :**

- Les correspondants à l'étranger
- Les personnels particuliers d'encadrement et de recherche. Cela concerne également leurs proches.

- Les prêtres
- Les personnels du corps diplomatique ou des corps consulaires

**ATTENTION :** Compte tenu du délai transitoire jusqu'au 30 juin 2020, les ressortissants croates ne sont pas exclus de la réglementation AuslBG.

**Accès sans restriction au marché du travail** en vertu de la réglementation AuslBG pour les ressortissants des pays tiers qui disposent de l'un des titres de séjour suivants:

- Séjour de longue durée – UE
- Séjour de longue durée – membres de la famille
- Carte Rouge-Blanc-Rouge Plus (Rot-Weiß-Rot-Karte plus)
- Autorisation de séjour plus

Les membres des pays tiers ont également un libre accès au marché du travail, mais toutefois uniquement lorsqu'ils sont titulaires d'une carte de séjour permanent.

[Immigration pour les personnels à haute qualification \(§ 12 AuslBG\), pour les personnels spécialisés dans les professions déficitaires \(§ 12 a AuslBG\), pour les autres personnels à des postes clés et pour les étudiants \(§ 12 b AuslBG\) et carte bleue UE \(§ 12 c AuslBG\)](#)

En ce qui concerne l'admission **des personnels spécialisés à haute qualification, des personnels dans les professions déficitaires** et des **autres personnels clés**, il existe un système de points.

Les critères suivants ont une influence sur ce système de points:

- La qualification
- L'expérience professionnelle correspondant à la formation
- Les connaissances linguistiques
- L'âge

Les **personnels avec une qualification particulièrement élevée** ont la possibilité de se rendre en Autriche sans offre concrète d'emploi. Après une évaluation positive, ils reçoivent un visa de séjour délivré par les représentations autrichiennes à l'étranger. Ce visa de séjour est limité à une durée de 6 mois et sert à la recherche d'un emploi en Autriche. En cas d'arrivée sans visa, vous avez la possibilité de demander directement une carte Rouge-Blanc-Rouge (Rot-Weiß-Rot-Karte). Un visa de recherche d'emploi n'est alors plus nécessaire.

L'ordonnance sur les personnels spécialisés définit et détermine les professions déficitaires en Autriche. En qualité de **personnel spécialisé dans un métier** déficitaire, vous pouvez déposer une demande jusqu'au 5 novembre de chaque année.

**Les conditions nécessaires sont les suivantes :**

- Nombre minimum de points nécessaire conformément au système de points mentionné ci-dessus
- Les personnels doivent bénéficier de la rémunération minimale définie par la convention collective

En ce qui concerne les **étudiants** poursuivant leurs études en Autriche, l'évaluation par le système de points est caduque. La même chose est applicable aux candidats pour la **Carte bleue UE**. L'emploi envisagé doit toutefois correspondre à la formation.

A l'issue de leurs études, les étudiants peuvent continuer de séjourner en Autriche pendant une période de 6 autres mois. Pendant cette période de 6 mois, ils peuvent déposer une demande pour l'obtention d'une Carte Rouge-Blanc-Rouge (Rot-Weiß-Rot-Karte).

**Lors de la migration liée à des critères, veuillez tenir compte de ce qui suit :**

- La Carte Rouge-Blanc-Rouge (Rot-Weiß-Rot-Karte) est valable pendant 24 mois.

▪ Elle est associée à un employeur. Lorsqu'après une période de 24 mois, les conditions sont réunies pour une prolongation, vous bénéficiez d'une

Carte Rouge-Blanc-Rouge Plus (Rot-Weiß-Rot-Karte plus). Celle-ci vous permet un accès sans aucune restriction au marché du travail.

#### 4.1. AUTORISATION DE TRAVAILLER (§ 4 DE LA RÈGLEMENTATION AUSLBG)

---

Lorsqu'avec votre autorisation de séjour ou de résidence, vous ne pouvez pas automatiquement exercer un emploi en Autriche, vous avez besoin d'une autorisation de travailler.

Celle-ci est à demander auprès du centre spécialisé pour les étrangers (Ausländerfachzentrum – AFZ) de l'agence pour l'emploi (Arbeitsmarktservice – AMS).

**ATTENTION :** L'UE a un accord d'association avec la Turquie. Par conséquent, les travailleurs provenant de Turquie bénéficient de quelques droits particuliers en vertu aussi bien de la réglementation AusLBG que de la loi sur la résidence et le séjour (NAG). Par

conséquent, vous devez vous adresser à un organisme de conseil juridique adapté!

#### **Si vous souhaitez déposer une demande d'autorisation de travail, veuillez noter ce qui suit :**

- L'autorisation de travail est associée à un poste de travail défini.
- L'autorisation de travail est associée à un employeur.
- Seul le futur employeur peut déposer une demande d'autorisation de travail.
- L'autorisation de travail est valable au maximum pour une durée de 12 mois.

#### 4.2. VOUS AVEZ UNE AUTORISATION DE TRAVAILLER EN AUTRICHE MAIS PAS ENCORE D'EMPLOI ?

---

##### **Validation des qualifications acquises à l'étranger**

En Autriche, il y a de nombreuses personnes bien formées avec un arrière-plan lié aux migrations. Les qualifications et les diplômes reconnus par l'Autriche sont malheureusement trop souvent méconnus. L'organisme de conseil pour les personnes avec

des qualifications acquises à l'étranger (AST Tyrol, voir point de contact pour la validation des acquis au Tirol (Anlaufstelle Anerkennung – AST Tirol), P.80) vous fournira bien volontiers des informations et des conseils au sujet de vos possibilités sur le marché du travail.

## Recherche de postes vacants

### **Vous recherchez un emploi? Voici où vous pouvez trouver des offres d'emploi:**

- Dans les journaux (Petites annonces)
- Sur Internet (par exemple E-Jobroom sur : [www.ams.at](http://www.ams.at))
- Auprès de l'AMS (Arbeitsmarkt-service – Agence pour l'emploi)
- Par l'affichage dans les magasins
- Grâce à des recommandations par des amis ou des relations
- Dans les sociétés de travail temporaire

Vous avez trouvé une offre pour un poste intéressant? Alors faites acte de candidature! La plupart du temps vous devez postuler par écrit pour le poste proposé. Mais foncièrement, une candidature est également possible dans le cadre d'une rencontre personnelle ou par téléphone.

### **Une candidature écrite comporte :**

- La lettre de motivation et de candidature

- Le curriculum vitae
- Les diplômes et les références des employeurs précédents
- Les autres certificats importants

En règle générale, l'annonce prescrit exactement quels sont les documents qui doivent être joints à la lettre de candidature. Avec un peu de chance, la société vous conviera à un entretien de candidature. Mais il arrive parfois que vous ne receviez pas de réponse à votre candidature. Il ne faut pas alors vous laisser décourager!

## Postuler activement par vous-même

Utilisez tous vos contacts dans le domaine privé. Indiquez à tout votre cercle de connaissances que vous cherchez du travail. En effet, de nombreux emplois vacants ne sont pas portés à la connaissance de l'AMS. En outre, vous pouvez à tout moment adresser des candidatures spontanées aux entreprises pour lesquelles vous aimeriez travailler.

## 4.3. VOUS AVEZ TROUVÉ UN TRAVAIL – LES ATTENTES DES EMPLOYEURS

---

- La ponctualité.
- La fiabilité: si pour n'importe quelle raison vous n'êtes pas en mesure de vous rendre à votre travail, appelez votre employeur dès que possible.
- En cas de maladie: faites vous établir une attestation médicale certifiant que vous êtes bien malade.
- Relations avec les supérieurs: vous devez suivre les instructions de vos supérieurs. Si cela ne vous semble pas possible, vous devez en discuter avec votre supérieur!

#### 4.4. INDEMNITÉ DE FORMATION « UPDATE »

---

Le Land du Tyrol encourage des mesures pour l'amélioration des qualifications professionnelles. Indépendamment de votre nationalité, vous pouvez faire une demande pour bénéficier dans le cadre d'une formation, de l'indemnité de forma-

tion « up-date » (Bildungsgeld update). Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) ou à l'organisme de formation professionnelle.

#### 4.5. PRIME À LA FORMATION CONTINUE TYROL (WEITERBILDUNGSBONUS TIROL)

---

Si vous souhaitez acquérir une qualification ou rattraper un retard dans votre formation professionnelle, le Land du Tyrol vous aidera en vous accordant la prime de formation continue du Tyrol. La première chose à faire est de contacter un service d'orientation scolaire et professionnelle reconnu, qui vous

donnera des conseils gratuits. Vous trouverez la liste des centres de conseil sur le site : [www.tirol.gv.at/weiterbildungsbonus](http://www.tirol.gv.at/weiterbildungsbonus). Soumettre la demande de financement au département Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) avec le soutien du consultant

#### 4.6. QUE DOIS-JE FAIRE LORSQUE MON CONTRAT DE TRAVAIL PREND FIN ? (EN CAS DE RÉSILIATION, DE LICENCIEMENT, ...)

---

##### Enregistrement auprès de l'Agence pour l'emploi (Arbeitsmarktservice – AMS) – Indemnités de chômage

Si vous avez été embauché suffisamment longtemps, vous avez simultanément cotisé à l'assurance chômage et sous certaines conditions, cela vous permet de pouvoir prétendre à des indemnités de chômage. Vous obtiendrez des informations plus détaillées à ce sujet auprès de l'Agence pour l'emploi (Arbeitsmarktservice – AMS). Avec l'enregistrement auprès de l'AMS,

vous devez activement rechercher du travail et vous devez postuler pour des offres d'emploi correspondantes. L'AMS vous apporte une aide en ce qui concerne les postes vacants. De plus, l'AMS vous sert également de pôle d'information en ce qui concerne les aspects touchant aux qualifications.

## 4.7. VOUS PENSEZ FAIRE L'OBJET D'UNE DISCRIMINATION SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?

---

### **Vous vous sentez défavorisé dans votre société à cause de :**

- Votre appartenance ethnique ?
- Votre sexe ?
- Votre religion ou votre perception du monde ?
- Votre âge ?
- Votre orientation sexuelle ?

Vous pouvez contacter la Chambre de Commerce (Arbeiterkammer) ou le médiateur pour l'égalité de traitement (Gleichbehandlungsanwalt). Vous y bénéficierez de conseils et d'une aide. Vous trouverez de plus amples informations au sujet de la discrimination à la rubrique *10.3. Racisme et discrimination*, P. 63.

### **INFORMATIONS**

---

- AST (ZeMiT) : Conseil pour la validation des qualifications acquises à l'étranger, voir point de contact de validation du Tyrol, P.80
- Chambre des métiers du Tyrol (Arbeiterkammer Tirol – AK), conseils en matière de droit du travail, P. 81
- Service Société et Travail
- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) : allocation de formation, aide à la formation, aide aux frais de cours, P. 75
- Service de l'agence pour l'emploi (Arbeitsmarktservice – AMS) : Médiation, conseil et information pour les demandeurs d'emploi, P. 74

- BIZ – Centre d'information professionnelle de la Chambre de commerce du Tyrol, P.86
  - Médiateur pour l'égalité de traitement (Gleichbehandlungsanwaltschaft) : Conseil et soutien en cas de discrimination, P.78
  - innovia : Conseil en formation et professionnel, coaching pour jeunes, P.98
  - Fédération autrichienne des syndicats (Österreichischer Gewerkschaftsbund – ÖGB) : Défense des intérêts pour les employés non indépendants, les personnes en formation, les chômeurs ainsi que pour les retraités, P. 105
  - Centre pour migrants du Tyrol (Zentrum für MigrantInnen in Tirol – ZeMiT) : Aide, conseil et information, P. 118
-



## 5. LOGEMENT



### 5.1. DÉCLARATION DE LA RÉSIDENCE ET DU CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

---

Lorsque vous déménagez pour rejoindre l'Autriche, vous devez vous enregistrer. L'enregistrement intervient auprès de l'Office communal compé-

tent ou de la magistrature municipale. Vous y recevrez le formulaire de la fiche d'enregistrement nécessaire, ainsi que de plus amples informations.

### 5.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

---

Toute personne qui loue un logement doit payer le loyer convenu tous les mois, ainsi que des charges de fonctionnement. Cela concerne par exemple les redevances pour l'eau, les coûts de ramonage, ainsi que les

coûts pour l'évacuation et l'élimination des déchets. Les coûts de courant et chauffage doivent également être payés à part.

### 5.3. ELIMINATION DES DÉCHETS

---

Afin de ne pas inutilement porter préjudice à l'environnement, au Tyrol, nous effectuons un tri sélectif des déchets. Les substances telles que les emballages ou les papiers peuvent être recyclées. Il en résulte ainsi de nouveaux produits et nous pouvons éviter beaucoup de déchets. Par conséquent, il existe la plupart du

temps, des conteneurs particuliers ou des points de collecte pour les différents types de déchets. Dans les immeubles collectifs et dans les lotissements, il existe un règlement intérieur qui régit l'élimination des déchets, le nettoyage des bâtiments ou l'utilisation des parties communes.

### 5.4. CONSEIL

---

Vous avez des questions à poser concernant le droit de la location ou votre bail? Vous pouvez vous adresser aux organismes suivants: Association de protection des locataires (Mieter-

schutzverband), Rassemblement des locataires (Mietervereinigung), ou Chambre des métiers (Arbeiterkammer – AK)

### 5.5. SOUTIEN FINANCIER

---

Lorsque les revenus de la famille sont très faibles, il existe dans le domaine du logement, quelques possibilités d'aide. Les offres diffèrent beaucoup en fonction des communes et s'étendent depuis une allocation logement jusqu'à la mise à disposition

de logements sociaux à des prix intéressants. Pour bénéficier de ces aides, il y a la plupart du temps des conditions bien définies à respecter. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet auprès de votre mairie ou de la magistrature municipale.

### INFORMATIONS ET CONSEILS

---

- Chambre des métiers du Tyrol (Arbeiterkammer Tirol – AK): conseil en matière de bail et de droit de location, P. 81
- Mairie de la commune de résidence (Office de la domiciliation) (Gemeindeamt der Wohnsitzgemeinde – Meldeamt)
- Rassemblement des locataires d'Autriche – Agence du Tyrol (Mietervereinigung Öster-

- reich – Landesstelle Tirol): Conseil pour tout ce qui touche au logement, P. 77
- Association de protection des locataires en Autriche – Agence régionale du Tyrol (Mieterschutzverband Österreich – Landesverband Tirol): Aide quant aux problèmes qui touchent au logement, P. 103

- Magistrature municipale d'Innsbruck – Service d'enregistrement et de la population (Stadtmagistrat Innsbruck – Melde- und Einwohnerwesen) : domiciliation, aide au loyer, P. 112

- Centre pour les Migrants du Tyrol (Zentrum für MigrantInnen in Tirol – ZeMiT) : conseil et information, P. 118

---

## 6. COURS D'ALLEMAND

Les connaissances en langue allemande facilitent la vie en Autriche. Elles apportent une aide lors de la recherche d'un travail, pour faire ses courses, ou en cas de conversation avec le médecin. De même, la langue allemande est importante pour les échanges avec la population autrichienne et avec les administrations. La meilleure façon d'apprendre l'allemand est d'entrer en contact avec la population autrichienne et l'idéal est de fré-

quenter un cours d'allemand. Au Tyrol, il existe de nombreux prestataires dispensant des cours d'allemand.

**ATTENTION:** Vous devez réaliser la Convention d'intégration? Renseignez-vous d'abord afin de savoir si le cours d'allemand est reconnu à ce titre. Ceci est important pour l'examen, ainsi que pour le remboursement partiel des cours.

### 6.1. OÙ PUIS-JE OBTENIR DES INFORMATIONS AU SUJET DES COURS D'ALLEMAND ?

---

#### **Service Société et Travail Abteilung Gesellschaft und Arbeit**

Le Service Société et Travail Land Tyrol (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) propose des informations d'ordre général sur les prestataires de cours de langue allemande, ainsi que sur les possibilités d'obtention d'une aide financière. Dans tout le Tyrol, des institutions privées ou publiques les plus diverses proposent des cours d'alle-

mand. Informez-vous directement auprès du prestataire afin de savoir si le cours d'allemand est adapté à vos besoins. Les instituts de plus grande taille proposent également un test d'évaluation afin de vous intégrer dans un cours correspondant à votre niveau. Il existe également des cours d'alphabétisation. A la fin du chapitre, vous trouverez une liste des prestataires.

### 6.2. OÙ PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN FINANCIER ?

---

#### Au niveau national

Le Fonds autrichien d'intégration (ÖIF) est un Fonds de la République d'Autriche. Il a pour but d'apporter son soutien aux migrants dans leur

processus d'intégration en Autriche. L'ÖIF dispose de six centres d'intégration en Autriche. L'un d'entre eux est situé à Innsbruck. En outre, il existe plusieurs « Welcome Desks » mobiles



dans différentes régions du Tyrol. Ces organismes proposent des conseils dans les domaines de la langue, de la formation et de la profession. De plus, et sous certaines conditions, l'ÖIF apporte une aide aux mesures linguistiques pour l'intégration.

### **Convention d'intégration**

La Convention d'intégration (IV 2011) concerne les personnes originaires des Etats tiers qui sont arrivés en Autriche **après** le 30 juin 2011. Avec la signature de l'IV 2011, vous vous engagez dans un délai de 2 ans à justifier de connaissances de la langue allemande au niveau A2 (Module 1). Après la signature de la Convention d'intégration, vous recevez un **Bon bleu national (blauer Bundesgutschein)** (Convention d'intégration NOUVEAUTÉ). Avec ce bon, vous pouvez bénéficier d'un

remboursement des coûts jusqu'à hauteur de € 750,- pour un cours d'intégration en langue allemande.

Dans toute l'Autriche, vous trouverez de nombreuses offres de la part d'organismes certifiés ÖIF pour des cours et des examens de langue allemande. Vous trouverez également des informations à ce sujet sur Internet : [sprachportal.integrationsfonds.at](http://sprachportal.integrationsfonds.at)

### **Conditions de remboursement**

Vous bénéficiez d'un remboursement d'une partie des coûts si dans un délai de 18 mois :

- Vous avez suivi un cours d'allemand certifié ÖIF
- Vous avez réussi un examen d'allemand certifié ÖIF. Cela concerne le nouveau test ÖIF au niveau A2 ou le test d'allemand DTÖ pour l'Autriche (au niveau A2 ou B1).

Vous pouvez également utiliser d'autres tests reconnus pour la réalisation de la Convention d'intégration (par exemple le « Diplôme autrichien de langue allemande » (Österreichisches Sprachdiplom Deutsch)). Toutefois, dans ce cas, le soutien financier de l'Etat devient sans objet.

Pour le remboursement des coûts, vous devez transmettre à l'ÖIF votre bon ainsi que le justificatif de l'examen. Merci d'indiquer également vos coordonnées bancaires. L'ÖIF procède à la vérification de vos indications et vire le montant des coûts sur votre compte.

**ATTENTION :** Vous vous engagez indépendamment du soutien financier, à remplir les conditions nécessaires à la Convention d'intégration dans un délai de **2 ans!** (Vous devez impérativement respecter *Dois-je remplir les conventions nécessaires à la Convention d'intégration?*, P. 11)

## Land Tirol

### **Service Société et Travail Abteilung Gesellschaft und Arbeit Financement des cours d'allemand**

Si vous n'avez pas d'obligation de remplir les conditions de la Convention d'intégration, un soutien financier est possible de la part du Land Tyrol.

### **Conditions :**

- Résidence durable et légale au Tyrol
- Absence d'activité professionnelle
- Âge supérieur à 15 ans

**Ampleur de l'aide :** env. 50 % du coût des cours

### **Service Société et Travail Abteilung Gesellschaft und Arbeit**

Le soutien quant à des cours de langue allemande dans le cadre du programme **update** est également possible pour des immigrés **avec une activité professionnelle**. Pour de plus amples informations, voir « *Indemnité de formation update* » (« *Bildungsgeld update* »), P. 24. La résidence principale ou le lieu d'activité doit se trouver au Tyrol. Veuillez respecter les directives exactes quant aux possibilités de remboursement.

**Ampleur de l'aide :** env. 30 % du coût des cours.

**REMARQUE :** La citoyenneté autrichienne n'est pas nécessaire pour bénéficier des aides. Vous obtiendrez de plus amples renseignements à ce sujet auprès du Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): (Programme update) [www.mein-update.at](http://www.mein-update.at).

## Services de l'Agence pour l'emploi du Tyrol (Arbeitsmarktservice Tirol – AMS)

### **Les migrants dont le domicile principal est situé au Tyrol et qui**

- sont enregistrés auprès de l'AMS comme étant sans emploi ou en recherche d'emploi et

- ont acquis des droits à indemnités de chômage du fait de leur activité précédente, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de l'AMS pour leurs cours d'allemand. Vous obtiendrez de plus amples informations auprès de l'AMS.

### **LES LIENS UTILES SUR INTERNET :**

- [sprachportal.integrationsfonds.at](http://sprachportal.integrationsfonds.at)  
(exercices gratuits en ligne, matériel pédagogique à télécharger, vidéos et cont-

ributions audio avec des exercices pour un apprentissage autonome de la langue allemande)

### **INFORMATIONS**

Aides :

- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit), P. 75
- Service de l'agence pour l'emploi (Arbeitsmarktservice – AMS), P. 74

Cours d'allemand :

- Communauté religieuse alévitique du Tyrol (Alevitische Glaubensgemeinschaft Tirol) P. 79
- Institut d'aide professionnelle (Berufsförderungsinstitut – BFI Tirol), P. 83
- Forum de formation (Bildungsforum) – Institut Dr. Rampitsch, P. 85
- Ecoles pour adultes du Forum de formation du Tyrol (Erwachsenenschulen des Tiroler Bildungsforums), P. 113

- Femmes de tous les pays (Frauen aus allen Ländern), P. 95
- Inlingua Ecole de langue, P. 98
- Centre International des langues de l'Université d'Innsbruck (Internationales Sprachenzentrum der Universität Innsbruck – ISI), P. 100
- Fonds d'intégration autrichien (Österreichischer Integrationsfonds), P. 106
- Sprachinsel – Ilot linguistique (pour les enfants et les jeunes), P. 112
- Association Sprachraum (Verein Sprachraum), P. 116
- Ecole supérieure populaire du Tyrol (Volks-hochschule Tirol – VHS), P. 116
- Institut d'aide économique du Tyrol (Wirtschaftsförderungsinstitut Tirol – WIFI), P. 117

**ATTENTION :** Tous les organismes ne proposent pas des cours d'allemand qui sont valables pour les obligations liées à la convention d'intégration. Sur le portail linguistique en ligne de l'ÖIF,

vous trouverez toutes les adresses des organismes au Tyrol auprès desquels vous pouvez suivre des cours pour la convention d'intégration : [sprachportal.integrationsfonds.at](http://sprachportal.integrationsfonds.at)

**REMARQUE :** Dans l'annuaire téléphonique et sur Internet, vous trouverez les adresses des prestataires pour des cours d'allemand. Une liste actualisée des prestataires de cours d'allemand est disponible auprès du Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit).



## 7. ÉDUCATION – FORMATION

Dans les pages suivantes, vous trouverez un aperçu du système scolaire en Autriche. Si vous êtes familiarisé avec ce système, vous serez plus à même de participer à l'éducation scolaire de votre enfant. En outre, vous bénéficiez également d'un aperçu pour savoir où vous pouvez vous-même vous former.

### 7.1. AVANT L'ÂGE SCOLAIRE LÉGAL – CRÈCHES ET JARDINS D'ENFANTS

Déjà dès le plus jeune âge, il existe des possibilités d'apprendre facilement l'allemand tout en jouant. Sans attendre pour autant l'entrée à l'école, votre enfant peut entrer en contact avec la langue allemande et avec d'autres enfants autrichiens.

#### **Crèches pour enfants :**

pour les enfants jusqu'à 3 ans

#### **Jardins d'enfants :**

pour les enfants d'un âge compris entre 3 et 6 ans. Le jardin d'enfants est une préparation importante à l'école, avant tout pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas l'allemand.

**REMARQUE:** Au Tyrol, la fréquentation des jardins d'enfants par demi-journée est gratuite pour les enfants dont l'âge est compris entre 4 et 6 ans.



#### **Vous trouverez des informations au sujet des dispositifs de garde d'enfants auprès des organismes suivants :**

- Service de l'enseignement élémentaire et général (Abteilung Elementarbildung und allgemeines Bildungswesen), P. 75
- Service Société et Travail du Land du Tyrol (Abteilung Gesellschaft und Arbeit des Landes Tirol), P. 75
- Mairie ou Magistrature – Section écoles/jardins d'enfants (Gemeindeamt bzw. Magistrat – Referat Schule/Kindergarten)

Vous avez également la possibilité de télécharger sur le site mentionné ci-après, la liste des jardins d'enfants, des garderies et des crèches: [www.tirol.gv.at/bildung/elementarbildung](http://www.tirol.gv.at/bildung/elementarbildung)

## 7.2. OBLIGATION SCOLAIRE EN AUTRICHE

---

En Autriche, l'enseignement scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans. Sont exclus de cette mesure, les enfants qui séjournent en Autriche pour une durée inférieure à un semestre. A l'issue de la 9ème année d'école, il n'y a plus d'obligation scolaire en Autriche. La fréquentation des écoles publiques est gratuite et en ce qui concerne les

établissements privés, il faut payer les frais de scolarité.

Votre enfant doit suivre les cours de manière régulière et ponctuelle. Les personnes en charge de l'éducation en sont responsables. L'enfant n'est autorisé à être absent des cours que lorsqu'il est malade. Dans ce cas, vous devez informer l'établissement scolaire de l'absence prévisible de l'enfant.

## 7.3. PARCOURS DE FORMATION EN AUTRICHE

---

L'Autriche dispose d'un système de formation fortement différencié. Le graphique de la Page 37 en donne un bon aperçu.

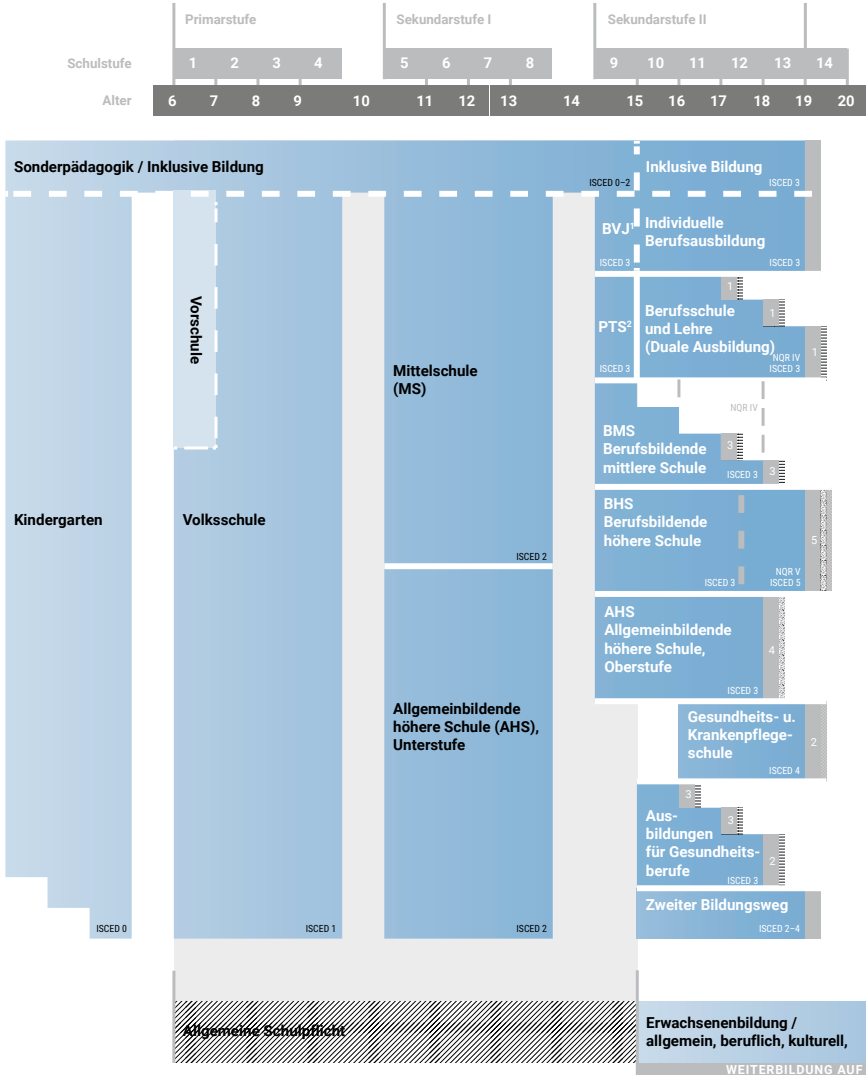
A l'issue de l'école primaire, les enfants se voient ouvrir deux voies scolaires pour continuer leurs études :

- La fréquentation d'une nouvelle école Intermédiaire (Neue Mittelschule – **NMS**, anciennement « Hauptschule »), de type collège, ou bien
- La fréquentation d'un établissement secondaire d'enseignement général (allgemein bildende höhere Schule – AHS, lycée).

La **Nouvelle école intermédiaire (Neue Mittelschule)** a une durée d'études de 4 années. Après le 8ème niveau scolaire, il y a les possibilités suivantes: ou bien on planifie l'entrée dans un apprentissage professionnel,

ou bien il y a un intérêt porté à la fréquentation d'un établissement scolaire allant au-delà ?

Si votre enfant veut suivre un apprentissage, il a la possibilité à l'issue de la Nouvelle école intermédiaire, de fréquenter une **Ecole polytechnique (Polytechnische Schule)** pendant un an. Celle-ci assure les conditions en vue d'une formation professionnelle en entreprise et en **Etablissement scolaire professionnel (Berufsschule)**.

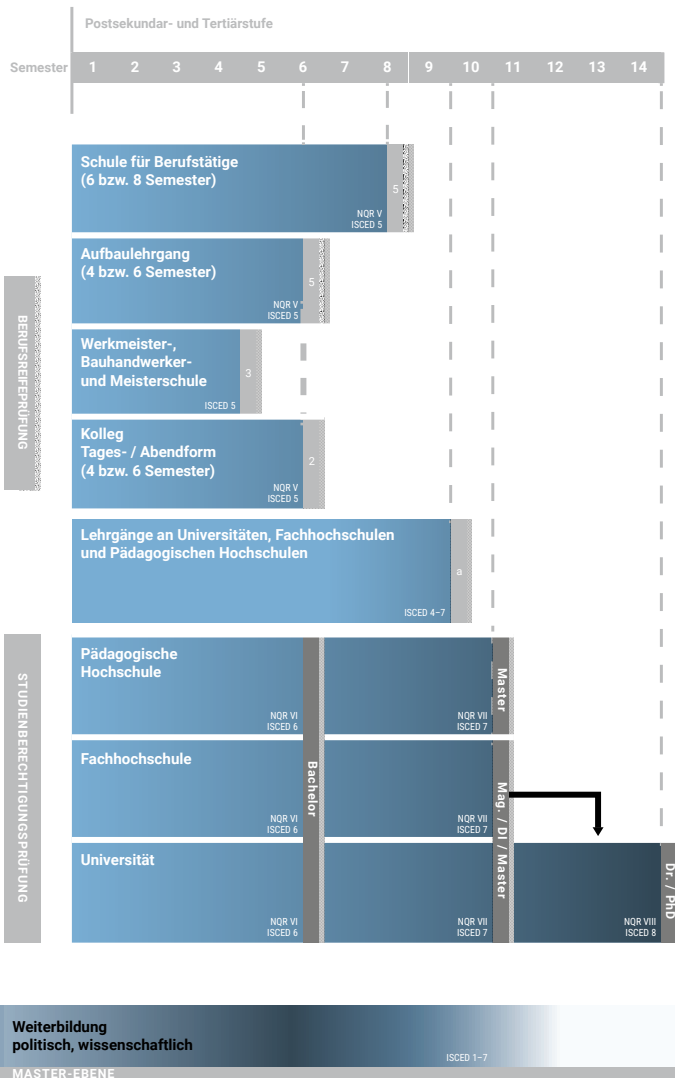


### Legende des Bildungssystems

- 1 Lehrabschlussprüfung (LAP)
- 2 Diplomprüfung
- 3 Abschlussprüfung
- 4 Reifeprüfung
- 5 Reife- u. Diplomprüfung

6 Zulassung zu weiterführenden Studien nach Entscheid im Einzelfall

7 Berufliche Erstqualifikation



Allgemeiner Hochschulzugang

Höhere Berufsqualifikation

<sup>1</sup> Berufsvorbereitungsjahr  
<sup>2</sup> Polytechnische Schule

ISCED = International Standard Classification of Education 2011

NQR = Nationaler Qualifikationsrahmen  
National Qualification Framework

En fonction de ses possibilités et de ses goûts, votre enfant peut également poursuivre ses études dans le cadre d'un établissement scolaire allant au-delà :

- dans un **Établissement secondaire d'enseignement général du second cycle** (second cycle des lycées – Oberstufengymnasium), ou bien dans un Etablissement moyen ou supérieur d'enseignement professionnel (BMS ou BHS).

**L'enseignement secondaire général (lycée – Gymnasium)** dure 8 années. A l'issue de la quatrième année, il est possible d'effectuer un changement d'orientation vers un établissement moyen ou supérieur de formation professionnelle. Aussi bien l'enseignement secondaire général que les

établissements supérieurs de formation professionnelle, se terminent par l'obtention du **Baccalauréat**.

L'examen du Baccalauréat porte en Autriche le nom de Matura (maturité). Avec ce diplôme, votre enfant peut poursuivre ses études au sein d'une université ou d'un établissement d'enseignement supérieur.

Vous avez encore des questions à poser au sujet des cursus scolaires ou il subsiste des problèmes ?

L'organisme de conseil de la Direction de l'éducation du Tyrol (Bildungsdirektion für Tirol) conseille bien volontiers les parents et les élèves de langue maternelle autre que l'allemand (voir Page 84). Vous y trouverez également des brochures en différents langues.

#### 7.4. NÉCESSITÉ D'UNE AIDE PÉDAGOGIQUE PARTICULIÈRE

---

Si votre enfant souffre d'un handicap, vous pouvez demander un « soutien pédagogique particulier » (sonderpädagogischen Förderbedarf). Si l'administration scolaire constate ce besoin particulier de soutien, il existe deux possibilités: soit votre enfant fréquente un établissement d'enseignement général avec des mesures de soutien correspondantes. Dans ce cas, il y a des personnels d'aide qui s'occupent spécialement des besoins de votre enfant. Ou alors, votre enfant fréquente un établissement particulier et adapté.

La condition requise pour bénéficier de mesures d'aide scolaire particulière est un besoin constaté par rapport à une aide pédagogique particulière. Différentes causes entraînent la constatation d'un besoin d'une aide pédagogique particulière.

##### **Les causes les plus fréquentes sont :**

- Un handicap au niveau des fonctions sensorielles
- Un handicap des fonctions de la parole

- Un handicap des fonctions liées à la mobilité
- Des difficultés d'apprentissage
- La combinaison des handicaps ou des difficultés

Le manque de connaissance linguistique ne constitue pas un motif pour intégrer un établissement spécial! De

plus, le besoin quant à une aide pédagogique particulière ne doit pas être mis au même niveau que des mauvaises notes ou des problèmes scolaires. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur Internet sur le site : [www.bildung-tirol.gv.at](http://www.bildung-tirol.gv.at)

## 7.5. SUIVI SCOLAIRE DE L'APRÈS-MIDI

---

Sous le mot clé « Suivi de l'après-midi » (Nachmittagsbetreuung), les écoles proposent depuis quelques années, un suivi des enfants sur la base de la journée complète. Des personnels enseignants assurent le suivi des enfants pendant les après-midis. Ils aident les enfants à faire leurs devoirs et organisent avec eux les loisirs.

Ainsi, une aide individuelle aux enfants est possible. Ce suivi existe dans les écoles obligatoires de formation générale et au niveau inférieur des établissements secondaires d'enseignement général. Ce qui est déterminant pour

l'offre de suivi de l'après-midi, c'est le nombre des inscriptions auprès de l'établissement concerné. De plus, les conditions de place et les autres offres de suivi dans l'environnement jouent un rôle. Les autres offres de suivi sont par exemple constituées par les garderies.

Vous trouverez de plus amples informations sur la garderie périscolaire au Tyrol sur les pages Internet du Land : [www.tirol.gv.at/bildung/unsere-bildung-unsere-zukunft/ganztaegige-schulformen-schulische-tagesbetreuung-in-tirol](http://www.tirol.gv.at/bildung/unsere-bildung-unsere-zukunft/ganztaegige-schulformen-schulische-tagesbetreuung-in-tirol).

## 7.6. COURS DISPENSÉS DANS LA LANGUE MATERNELLE

---

En Autriche, la langue utilisée pour dispenser les cours est l'allemand. Toutefois, les enfants d'immigrés peuvent dans le cadre de l'école obligatoire et de l'AHS, bénéficier de cours dans leur langue maternelle. En fonction des enseignements tirés de la science des langues, la première langue est

très importante pour les enfants. La langue maternelle constitue la base pour l'apprentissage d'une deuxième langue.

L'enseignement obligatoire au Tyrol propose actuellement ses cours dans les langues suivantes: turc, serbe,

bosniaque, croate, hongrois, arabe, bulgare, italien, polonais et russe.

Dans le domaine AHS, il y a des cours dans les langues suivantes: turque, serbe, bosniaque, croate, hongrois,

arabe, bulgare, italien, espagnol et russe. Vous obtiendrez des informations à ce sujet auprès de la direction de l'établissement.

## 7.7. COURS DE RELIGION

---

Dans les écoles autrichiennes, l'enseignement de la religion est une matière obligatoire. Votre enfant appartient à une communauté religieuse reconnue? Alors, il doit par conséquent suivre l'enseignement religieux correspondant. Au Tyrol, il existe un cours de religion pour les différentes croyances suivantes: catholique, protestant, orthodoxe et musulman (musul-

man, musulman chiite et musulman alaouite). L'établissement scolaire vous fournira également des informations dans ce domaine. Il existe une possibilité pour ne pas suivre l'enseignement religieux. Vous devez faire parvenir une demande en ce sens auprès de la direction de l'établissement dans les 5 premiers jours de l'année scolaire et par écrit.

## 7.8. SUBVENTIONS

---

Le Ministère de l'éducation propose diverses aides et bourses. Vous trouverez de plus amples détails à ce sujet sur le site: [www.bildung-tirol.gv.at/service/beihilfen](http://www.bildung-tirol.gv.at/service/beihilfen). Il existe en partie des soutiens financiers de la part du Land et des communes. De même, les corporations et les fondations privées offrent un soutien. De plus, le Ministère fédéral pour la formation et la femme propose des soutiens pour la participation à des manifestations scolaires. Le Land du Tyrol facilite pour les familles le démarrage scolaire de l'enfant en âge scolaire par une contribution financière. Pour bénéficier de cette **cette « Allocation de rentrée**

**scolaire » (Schulstarthilfe)**, vous devez vous adresser au Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit des Landes Tirol).

Le Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) verse ce supplément tous les ans à l'automne. Pour l'allocation de rentrée scolaire, il est tenu compte d'un certain plafond de revenus. De plus, le Land du Tyrol apporte son soutien aux manifestations scolaires.

Vous trouverez les formulaires de demande d'aide, ainsi que de plus amples informations



- auprès de l'établissement scolaire de votre enfant, ou bien
- sur le guide de formation au Tyrol (Tiroler Bildungswegweiser) de la

Direction de l'éducation du Tyrol (Bildungsdirektion für Tirol) : [www.bildung-tirol.gv.at/service/beihilfen](http://www.bildung-tirol.gv.at/service/beihilfen).

## 7.9. AIDE À L'ENSEIGNEMENT

---

Avec l'aide à l'enseignement, vos enfants bénéficient en dehors de l'école, d'une aide pour réaliser leurs devoirs ou pour maîtriser les autres exigences scolaires. Le but est d'améliorer le niveau scolaire et ainsi l'accès à une meilleure formation professionnelle. Le soutien apporté à l'enseignement et aux devoirs fait tout autant partie du programme que l'intégration d'éléments ludiques visant à la décontraction. Ceci a pour vocation de

faciliter une amélioration linguistique, ainsi qu'une connaissance et une compréhension mutuelles. En outre, cela sert à renforcer le développement d'un sentiment collectif. Il existe au Tyrol de nombreux prestataires pour l'aide aux cours du soir.

**REMARQUE:** Une liste des prestataires d'aide aux cours du soir est disponible sur le site : [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/)



**informationsmaterialien/lernhilfe .**  
Le Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) vous fournira

bien volontiers de plus amples informations.

## 7.10. COURS POUR ADULTES

---

Pour les adultes il existe également de nombreuses possibilités de formation continue. Toutefois, un grand nombre d'entre elles est associé à des coûts. De nombreux organismes proposent des cours sur des sujets les plus variés. Cela concerne l'Université du temps libre (Volkshochschule), les établissements d'enseignement pour adultes, le BFI et le WIFI. De plus, vous pouvez bénéficier de mesures de formation

continue dans le cadre d'une aide fournie par l'Agence pour l'emploi (AMS). D'autres organismes assurent également des mesures de formation continue. Vous avez des difficultés pour la lecture, l'écriture ou le calcul? Vous avez la possibilité d'acquérir ces compétences auprès de l'Université du temps libre (Volkshochschule – VHS Tirol) dans le cadre d'une formation de base.

### INFORMATIONS

---

- Chambre des métiers du Tyrol (Arbeiterkammer Tirol – AK): Informations pour la formation, conseils en formation, école, suivi de l'après-midi/les écoles ouvertes toute la journée, P. 81
- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): allocation de formation, „Bildungsgeld update“, subventions, P. 75
- Agence pour l'emploi du Land Tyrol (Arbeitsmarktservice – AMS): Service pour demandeurs d'emploi, information professionnelle et formation continue, P. 74
- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): Aide à la rentrée scolaire, P. 75
- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): informations sur les fournisseurs d'aide à l'apprentissage, P. 67
- Institut d'aides professionnelles (Berufsförderungsinstitut – BFI Tirol): Formations initiales et continues, cours, P. 83
- Direction de l'éducation du Tyrol (Bildungsdirektion für Tirol): Informations autour du thème de l'école et des cours, organisme de conseil scolaire pour les migrants, P. 84
- Conseil en formation de la Direction de l'éducation du Tyrol (Bildungsberatung der Bildungsdirektion für Tirol): Conseils pour les élèves et pour les parents, P. 84
- BIZ – Centre d'information professionnelle de la Chambre de commerce du Tyrol (Berufsinformationszentrum der Wirtschaftskammer Tirol), P. 86
- Inspecteur spécialisé pour l'enseignement Musulman (Fachinspektor für den Islamunterricht), P. 93
- Mairie ou magistrature (Gemeindeamt bzw. Magistrat)
- innovia: Conseil en formation et professionnel, coaching pour jeunes, Cuda Welcome Club, P. 98
- Association autrichienne des étudiants des grandes écoles (Österreichische Hoch-

schülerschaft – ÖH) – Département pour les étudiants étrangers: Point de contact spécialement dédié aux étudiants étrangers, P. 105

- Psychologie scolaire (Schulpsychologie), P. 110

- Association multiculturelle (Verein Multikulturell): Conseil multilingue dans le domaine formation et professionnel pour des jeunes issus des migrations et pour

leurs parents, cours de langue et d'informatique pour adultes et adolescents, P. 117

- VHS Tirol: Cours, formation de base, P. 116

- Institut de recherche économique (Wirtschaftsförderungsinstitut – WIFI): Cours, conseils en formation, P. 117

- Centre pour migrants du Tyrol (Zentrum für MigrantInnen in Tirol – ZeMiT): Conseil et information, P. 118

## 8. SANTÉ

En Autriche, l'inscription auprès d'une Caisse d'assurance maladie constitue une obligation. Elle couvre en grande partie les frais de prise en charge médicale, les médicaments et les séjours hospitaliers. Normalement, vous bénéficiez déjà d'une couverture rien que par le fait d'être employé. Cette couverture d'assurance s'étend également à vos proches.

Vous-même ou un membre de votre famille connaît des problèmes de

santé? Alors, vous devez tout d'abord consulter un médecin généraliste. En cas de troubles visuels ou de problèmes dentaires, vous pouvez consulter un ophtalmologiste ou un dentiste. Après une première consultation, d'autres examens peuvent éventuellement s'avérer nécessaires. Pour cela, on vous adresse à un spécialiste. L'hôpital ne constitue un point initial de contact que dans les cas d'urgence!

### 8.1. VOS DROITS EN TANT QUE PATIENTE OU PATIENT

---

Il est souvent difficile de comprendre le langage médical. Ceci est d'autant plus compliqué lorsqu'on y ajoute souvent des différences culturelles. C'est la raison pour laquelle nous vous informons de vos droits en qualité de patient. Vous trouverez ci-après, les coordonnées de contact pour des institutions importantes en cas d'apparition de problèmes.

#### **Le droit au traitement et aux soins médicaux :**

Vous avez le droit aux prestations adéquates et adaptées dans le domaine de la santé.

#### **Le droit à l'information :**

Le médecin doit vous informer de votre état de santé ou de votre maladie. Les informations doivent être

conformes à la vérité, être compréhensibles et complètes.

#### **Le droit à l'autodétermination :**

De manière fondamentale, un traitement médical n'intervient qu'avec votre accord. Il existe des exceptions dans les cas d'urgence, dans le domaine de la psychiatrie et en cas de lutte contre les épidémies.

#### **Le droit au respect de la dignité et de l'intégrité :**

Ce droit se rapporte au respect de votre sphère privée et intime. De plus, vos médecins traitants sont soumis à une obligation de secret professionnel concernant vos données à caractère personnel. Vous avez le droit de mourir dans la dignité.

### **Le droit au soutien :**

par une représentation indépendante et autonome de défense des patients.

### **Dans le cas où vous ne maîtrisez pas encore suffisamment la langue allemande :**

Toutes les infrastructures médicales n'ont pas à leur disposition un service d'interprétation. Vous devez vous renseigner auparavant et faire appel

dans tous les cas à une personne de confiance. Toutefois, vous devez tenir compte de ce qu'en cas d'aide à la traduction de la part de vos enfants, ceux-ci peuvent être confrontés à une charge émotionnelle intense dans certains domaines. Dans les hôpitaux, il existe en règle générale des services d'interprétation qui fonctionnent correctement.

## **8.2. BILAN PRÉVENTIF DE SANTÉ POUR ADULTES**

---

A partir de l'âge de 18 ans, toute personne vivant en Autriche a droit à un bilan préventif de santé à titre gratuit. Grâce à cet examen préventif, il est possible dans la plupart des cas, de détecter des maladies au stade précoce. Cela favorise une guérison rapide. A partir de l'âge de 40 ans,

les femmes peuvent bénéficier d'une mammographie gratuite. A partir de l'âge de 50 ans, vous pouvez bénéficier tous les 10 ans, d'une coloscopie gratuite. En règle générale, tous ces examens nécessitent une prise de rendez-vous.

## **8.3. e-card (CARTE D'ASSURÉ SOCIAL)**

---

La e-card constitue une clé importante pour l'accès électronique au système e-card. Veuillez emporter votre e-card pour chaque consultation auprès du médecin ou pour chaque visite auprès d'un organisme de santé! La e-card permet une constatation rapide de vos droits en matière de traitement et de prestations. Les ordonnances ne remplacent toutefois pas la e-card. Il s'agit par exemple de l'envoi vers des spécialistes ou vers une radiographie. L'ordonnance peut

comporter des informations importantes pour les spécialistes. C'est la raison pour laquelle vous devez dans tous les cas l'emporter en plus de la e-card!

Vous n'avez pas encore de e-card? La Caisse d'assurance maladie va vous délivrer une attestation provisoire de remplacement de la e-card afin que vous puissiez bénéficier des prestations.

**CONSEIL :** Informez-vous en détail pour savoir auprès de quelle assurance maladie vous êtes pris en charge. Vous n'êtes pas encore assuré ? Alors vérifiez

la variante d'assurance la plus avantageuse pour vous et votre famille.

Toute entreprise doit assurer ses employés !

## INFORMATIONS

---

- Ordre des médecins du Tyrol (Ärztelkammer für Tirol) Recherche de médecin et informations au sujet des services de permanence, P. 81
- Hôpitaux (Krankenhäuser), P. 102
- Consultation pour les migrantes à la clinique gynécologique d'Innsbruck (Migrantinnensprechstunde an der Frauenklinik Innsbruck), P. 103
- Croix Rouge (Rotes Kreuz) – Antenne locale du Tyrol, P. 108
- Organisme d'arbitrage pour les questions de responsabilité civile du médecin au Tyrol (Schiedsstelle für Arzthaftpflichtfragen für Tirol): En ce qui concerne les plaintes au

sujet du traitement par des médecins ou par d'autres employés du système public de santé, P. 109

- Organisme d'assurance sociale de l'économie du commerce et de l'industrie (Sozialversicherung der Selbständigen – SVS), P. 111
- Caisse d'assurance maladie de l'Autriche (Österreichische Gesundheitskasse ÖGK), P. 104
- Représentation des patients au Tyrol (Tiroler Patientenvertretung): Représentation des droits et des intérêts des patients par rapport aux organismes de santé, P. 113

## LES LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.aektirol.at](http://www.aektirol.at) (Ordre des médecins du Tyrol – Ärztekammer für Tirol: Recherche

de médecin et informations au sujet des services de permanence)

---

## 8.4. PROBLÈMES PSYCHOSOCIAUX

---

Malgré de nombreux examens, il peut arriver parfois que l'on ne trouve pas de cause physique aux problèmes de santé. Souvent, l'environnement culturel et social est déterminant pour ces problèmes. A titre d'exemple, des dépressions ou des maux de tête permanents peuvent apparaître. Au début, la vie dans un pays étranger n'est pas toujours une situation facile

à surmonter. Il s'agit d'une situation nouvelle et spéciale. Différents facteurs peuvent influencer fortement le psychisme. Il s'agit par exemple des problèmes avec un nouvel environnement, des problèmes dans la famille ou dans l'environnement de travail. De tels problèmes « mentaux » doivent être pris au sérieux de la même manière que les problèmes physiques !

Souvent, la consultation de spécialistes en psychothérapie ou en psychiatrie apporte une aide. Vous y trouverez un

soutien professionnel concernant vos problèmes.

## INFORMATIONS

---

- Ankyra : Conseil en psychothérapie et en psychologie, avec la sensibilité culturelle, aidé par un interprète et spécifique au traumatisme, P. 88
- pro mente Tyrol : Rééducation et suivi des personnes avec des maladies psychiques, P. 107
- HPE – Aide pour les proches des malades psychiques, P. 97

- Réseau troubles alimentaires (Netzwerk Essstörungen) : Information initiale des adolescents et des adultes souffrant d'anorexie – de boulimie – d'obésité, P. 104
  - Services psychiatriques des hôpitaux, P. 102
  - Service de suivi psychosocial du Tyrol (Psychosozialer Pflegedienst Tirol – PSP) : Suivi des personnes souffrant de maladies psychiques, P. 107
-

## 9. SOCIÉTÉ ET GÉNÉRATIONS

### 9.1. LA FAMILLE

---

#### Planning familial et grossesse

Vous êtes enceinte?

– Toutes nos félicitations!

Au plus tard après le troisième mois de grossesse, vous devez régulièrement consulter un gynécologue. Ainsi, il est possible de procéder à un traitement en temps voulu en cas du moindre signe de problème pour la santé. Diverses institutions proposent des cours de gymnastique pour femmes enceintes et des cours de préparation à l'accouchement. Parmi ces institutions, on peut citer les hôpitaux du Land, les Universités du temps libre (Volkshochschulen), les centres Parents – Enfants (Eltern-Kind-Zentren), ou les sages-femmes indépendantes.

#### La carte Mère – Enfant (Mutter-Kind-Pass)

Le Pass Mère (Mutter-Kind-Pass) – Enfant comporte des expertises médicales et des examens importants. Il s'agit d'éléments essentiels pour la prévoyance concernant la mère et l'enfant. Par ailleurs, le Pass Mère – Enfant constitue l'élément de base pour le droit aux allocations maternité de manière intégrale à partir du 21<sup>ème</sup> mois de l'enfant.

#### **Vous pouvez obtenir le Pass Mère – Enfant auprès des organismes suivants :**

- chez votre gynécologue
- chez votre médecin traitant
- auprès des Offices régionaux de la santé
- auprès des services externes des Caisses d'assurance maladie
- auprès des services ambulatoires des hôpitaux disposant d'un service de maternité
- dans les centres de conseils pour femmes enceintes

#### **Si vous exercez une activité professionnelle, vous devez en verser votre employeur :**

- lui faire part de votre grossesse et de la date prévisible de la naissance
- lui fournir un certificat médical sur demande de sa part
- lui communiquer la période du congé maternité (dans un délai de 4 semaines avant le début de ce congé) et
- lui faire part d'une interruption anticipée de la grossesse

#### **Que signifie le congé maternité ?**

Le congé maternité oblige toute femme salariée à cesser son activité professionnelle 8 semaines avant et

8 semaines après la date prévue pour la naissance.

Les versements d'une indemnité de maternité sont associés à ces délais.

### L'aspect droit du travail d'une grossesse

En cas de grossesse, le droit du travail prévoit un certain nombre de règles afin de protéger la femme enceinte des conséquences négatives. Etant donné que ces réglementations sont soumises en permanence à des modifications, nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu sommaire. Vous obtiendrez de plus amples informations auprès des organismes de services mentionnés ci-dessous.

#### **Congé parental et temps partiel parental**

Le congé signifie une exemption de travail à durée limitée. Les mères et les pères exerçant une activité professionnelle peuvent prétendre à un congé parental jusqu'à l'âge de 2 ans révolus de l'enfant. La condition pour cela est qu'il vive dans le même foyer que leur enfant. En règle générale, le congé parental débute 8 semaines après la naissance de l'enfant. Pour ce qui est de la mère, le congé parental peut également intervenir à l'issue

d'un congé normal ou d'un congé de maladie. La durée minimale du congé parental ou du temps partiel parental est de deux mois. Au cours du congé parental, il y a une protection contre la résiliation et le licenciement. Cette protection s'applique pour un délai allant jusqu'à quatre semaines après le congé parental.

**ATTENTION :** Vous devez informer directement votre employeur de votre volonté de bénéficier d'un congé parental. La demande d'indemnités maternité n'est pas suffisante.

Les mères et les pères ont la possibilité de réduire leur temps de travail. Cette réglementation porte le nom de « temps partiel parental ». Le temps partiel parental peut être utilisé à l'issue d'un congé parental. Cette disposition est également valable lorsque le congé parental s'étend jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant. La durée et l'étendue de l'activité à temps partiel doivent faire l'objet d'une convention avec votre employeur.

**ATTENTION :** Lorsque l'un des parents bénéficie d'un congé parental, l'autre parent ne peut pas simultanément faire valoir un temps partiel parental pour cet enfant.

#### **LIENS UTILES SUR INTERNET :**

- [www.hebammen.at](http://www.hebammen.at) (Sages-femmes en Autriche, grossesse, naissance et beaucoup d'autres choses)

- [www.eltern-kind-zentren-tirols.at](http://www.eltern-kind-zentren-tirols.at) (Centres Parents – Enfants au Tyrol) (Eltern-Kind-Zentren)



- [www.vhs-tirol.at](http://www.vhs-tirol.at) (Université du temps libre du Tyrol (Volkshochschule Tirol), cours de préparation à l'accouchement)

- [www.sozialministerium.at/Themen/Arbeit/Arbeitsrecht.html](http://www.sozialministerium.at/Themen/Arbeit/Arbeitsrecht.html) (Informations concernant les conditions liées au droit du travail comme le congé parental et le temps partiel parental)

## INFORMATIONS

---

- AEP – Conseil familial (AEP – Familienberatung), P. 73
- Chambre des métiers du Tyrol (Arbeiterkammer Tirol – AK): Informations au sujet de l'allocation de garde maternelle, du congé parental, du temps partiel parental, de l'interdiction de travail, P.81
- Babyklappe / Babynest: Possibilité d'abandon anonyme du bébé, P.81
- BASIS: Conseil en matière de conflits liés aux femmes enceintes et à la grossesse, P.82
- Centre de conseil de Caritas (Beratungszentrum der Caritas): Conseil pour les femmes enceintes et les futurs pères, P.86
- Rencontre Parents – Enfants à Innsbruck (Eltern-Kind-Treff Innsbruck): Informations au sujet de la grossesse, de la naissance et du bébé, cours et groupes d'allaitement, P.92
- Centre Parents – Enfants (Eltern-Kind-Zentrum): Cours, groupes Parents – Enfants, P. 92
- Centre de conseil familial et social e.V. (Familien- und Sozialberatungszentrum e.V.): Planning familial, grossesses, naissance, P. 94
- First Love Ambulanz: Point de contact pour toutes les questions autour des domaines

- de l'amour, des relations, de la sexualité, de la contraception et de la grossesse, P. 94
- Heilpädagogische Familien: Conseils entre autres les parents d'accueil, les parents adoptifs, les parents avec des enfants handicapés, P. 97
- Hôpitaux (Krankenhäuser), P. 102
- Consultation pour les migrantes à la clinique gynécologique d'Innsbruck (Migrantinnensprechstunde an der Frauenklinik Innsbruck), P. 103
- Organisme d'assurance sociale de l'économie du commerce et de l'industrie (Sozialversicherung der Selbständigen – SVS), P. 111
- Caisse d'assurance maladie de l'Autriche (Österreichische Gesundheitskasse ÖGK), P. 104
- Services sociaux du Tyrol (Tiroler Sozialdienst): Conseils pour la grossesse, centre de jour pour enfants, P. 114
- Centre pour problèmes du couple et de la Famille (Zentrum für Ehe- und Familienfragen): Conseil en matière de couples, de partenariat, de famille, de vie, de sexualité (également auprès des écoles), conseil en matière d'éducation et de droit, P. 118

---

## Soutiens financiers aux familles

### Allocations familiales (Familienbeihilfe) et abattement fiscal pour enfant (Kinderabsetzbetrag)

Les allocations familiales et l'abattement correspondant pour enfant sont des aides fiscales accordées aux

familles avec des enfants. Les allocations familiales doivent être demandées auprès du centre des impôts compétent. L'abattement fiscal pour enfant est obtenu alors automatiquement par le biais des allocations familiales.

Pour bénéficier des allocations familiales, les conditions suivantes doivent être réunies :

- avoir son domicile en Autriche ou bien
- son lieu de séjour habituel en Autriche.

Les revenus et l'activité ne jouent aucun rôle. Vous pouvez bénéficier des allocations familiales au maximum jusqu'à l'âge de 24 ans révolus de votre enfant.

A partir de l'âge de 18 ans, les revenus de l'enfant ne doivent toutefois pas dépasser un certain niveau. Les allocations familiales sont échelonnées en vertu de l'âge et du nombre des enfants. Le versement intervient tous les mois.

Vous obtiendrez de plus amples informations concernant le montant des allocations, tout comme les formulaires correspondants, auprès du centre des impôts.

### **Allocation de base jeune enfant (Kinderbetreuungsgeld)**

L'allocation de base jeune enfant constitue un soutien financier durant la phase intensive du premier âge. Seul l'un des parents peut prétendre à l'allocation de base jeune enfant. Cela s'applique pour

- les parents biologiques,
- les parents adoptifs et les parents d'accueil.

### **Les conditions pour prétendre à l'allocation de base jeune enfant sont :**

- le bénéfice des allocations familiales pour l'enfant
- le lieu central de résidence du parent effectuant la demande et de l'enfant se situe en Autriche
- un foyer commun avec l'enfant (domicile principal)
- la réalisation des examens prévus par le Pass Mère – Enfant
- le respect des plafonds de revenus par année civile
- pour les personnes ne disposant pas de la citoyenneté autrichienne, il faut en plus justifier d'un séjour légal en Autriche ou de la réalisation de certaines conditions liées au droit d'asile

Vous trouverez de plus amples informations au sujet de l'allocation de base jeune enfant sur la page d'accueil du Ministère fédéral pour la famille et la Jeunesse (Bundesministerium für Familie und Jugend) : [www.bmfj.gv.at](http://www.bmfj.gv.at)

### **Aide pour l'emploi d'une assistante Maternelle (Kinderbetreuungsbeihilfe) et supplément pour assistante maternelle (Kinderbetreuungszuschuss)**

Du fait de votre activité professionnelle, vous devez faire garder votre enfant? L'Agence pour l'emploi (Arbeitsmarktservice – AMS) ou le Land du Tyrol vous apporte une aide.

Toutes celles et tous ceux qui ont besoin d'une place de garde pour leur enfant peuvent bénéficier d'une aide **pour l'emploi d'une assistante maternelle de l'AMS** à partir du moment où

- ils souhaitent reprendre une activité professionnelle,
- ils envisagent par exemple de suivre un cours de formation continue,
- malgré l'activité professionnelle, les conditions financières se sont fondamentalement dégradées,
- des modifications importantes de l'emploi du temps au travail nécessitent une nouvelle forme de garde ou en cas de démission de la personne qui s'occupait de l'enfant jusqu'à présent.

L'enfant doit vivre au foyer familial et être âgé de moins de 15 ans. Le montant de l'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle est variable. Il dépend du revenu familial (brut).

Les directives suivantes sont applicables en ce qui concerne le **supplément pour assistante maternelle du Land Tyrol (Service Société et Travail) (Abteilung Gesellschaft und Arbeit)**:

- Vous n'êtes pas en mesure de garder vous-même votre enfant (à cause de l'activité professionnelle, de la formation suivie).
- Vous ne bénéficiez pas d'une aide de l'AMS.

- Vous avez votre domicile principal au Tyrol.
- L'aide est soumise à certains plafonds de revenus.

**IMPORTANT :** Le formulaire de demande est disponible auprès de la Section Famille du Département Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) ou sur la page d'accueil du Land. Toutefois, il est nécessaire au préalable de déposer une demande d'aide auprès de l'AMS!

### **Les allocations familiales PLUS du Tyrol (KINDERGELD PLUS)**

Les allocations familiales PLUS du Tyrol (KINDERGELD PLUS) constituent une prestation d'aide au profit des parents d'enfants ayant 2 ou 3 ans révolus avant le 2 septembre ou qui les atteindront à cette date. Elles ne sont liées à aucune garderie hors foyer, mais à un plafond de revenus. Le KINDERGELD PLUS est par ailleurs lié au versement de l'allocation parentale. A partir du 4<sup>ème</sup> anniversaire de l'enfant, vous devez justifier d'une place de garde dans une institution de garde d'enfant reconnue par le Land du Tyrol. La Section Famille du Département Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) vous fournira bien volontiers de plus amples renseignements. Vous pouvez également obtenir ici les formulaires nécessaires.

## INFORMATIONS

---

- Agence pour l'emploi (Arbeitsmarktservice – AMS): Aide pour l'emploi d'une assistante maternelle, P. 74
- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): Informations sur le thème de la famille, allocations familiales Plus, P. 75
- Organisme d'assurance sociale de l'économie du commerce et de l'industrie (Sozialversicherung der Selbständigen – SVS), P.111
- Caisse d'assurance maladie de l'Autriche (Österreichische Gesundheitskasse ÖGK), P. 104
- Centre des impôts du lieu de résidence (Wohnsitzfinanzamt) : P. 94

## LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.bmf.gv.at](http://www.bmf.gv.at) (Ministère fédéral des finances) (Bundesministerium für Finanzen)
  - [www.oesterreich.gv.at](http://www.oesterreich.gv.at) (Aide pour les démarches administratives)
  - [www.sozialministerium.at](http://www.sozialministerium.at) (Ministère fédéral pour l'emploi, les affaires sociales et la protection des consommateurs) (Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz)
- 

### Avantages fiscaux pour les familles

Dans certaines conditions, les familles peuvent bénéficier du remboursement par l'état des impôts sur le revenu déjà versés. Ceci intervient dans le cadre l'imposition des foyers fiscaux (Arbeitnehmerveranlagung) (« Harmonisation de l'impôt sur le revenu » – Lohnsteuerausgleich). Ici vous pouvez par exemple faire valoir des abattements fiscaux, des dépenses particulières ou des charges extraor-

dinaires. Ceci peut se révéler rentable également pour une personne seule. Vous trouverez dans le manuel fiscal des informations précieuses sur les prestations de service gratuites ou sur les avantages fiscaux. Ce manuel est disponible dans plusieurs langues auprès de chaque centre des impôts et également en ligne sur le site du Ministère fédéral des finances : [www.bmf.gv.at/services/publikationen/das-steuerbuch.html](http://www.bmf.gv.at/services/publikationen/das-steuerbuch.html).

## INFORMATIONS

---

- Centre des impôts du lieu de résidence (Wohnsitzfinanzamt): Manuel fiscal, harmonisation de l'impôt sur le revenu, P 94

## LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.bmf.gv.at](http://www.bmf.gv.at) (Ministère fédéral des finances: Informations et formulaires – Bundesministerium für Finanzen)
-

## La carte Famille Euregio FamilyPass Tiroler Familienpass/ EuregioFamilyPass

L'Euregio FamilyPass gratuit du Tyrol offre de nombreux avantages aux familles. Parallèlement à de nombreux avantages pour les familles, il propose également des réductions sur les activités de loisirs.

Depuis 2017, le pass familial tyrolien (Tiroler Familienpass) est également valable dans le Tyrol du Sud ainsi que dans le Trentin en tant que Euregio-FamilyPass.

Pour plus d'informations sur les avantages dans toutes les régions, veuillez consulter les sites : [www.familienpass-tirol.at](http://www.familienpass-tirol.at) ou [www.familypass.eu](http://www.familypass.eu)

### **Les avantages les plus importants en un bref aperçu :**

- Abonnement d'un an pour le FamilienLAND tyrolien. Le Familien-

LAND tyrolien est un magazine publié quatre fois par an. Vous y trouverez des conseils sur divers sujets relatifs à la famille. Des questions d'éducation sont incluses ainsi que des suggestions d'activités de loisirs communs. Dans le magazine, vous trouverez également les prestations les plus récents.

- Plus d'informations sur les activités actuelles en faveur des familles et les mesures de soutien
- Livraison du carnet de bons deux fois par an. Vous y trouverez des réductions allant jusqu'à 50 % pour les personnes offrant des prestations dans tout le Tyrol. Il s'agit notamment de musées, de piscines en plein air, de remontées mécaniques, d'auberges, de magasins et bien d'autres choses encore.
- En outre, un catalogue annuel contient un aperçu des prestataires journaliers au Tyrol.

## **INFORMATIONS**

---

- Service Société et Travail – Générations:  
Euregio FamilyPass (Abteilung Gesellschaft und Arbeit – Generationen): Euregio FamilyPass – Information et commande, P. 75

---

## Dispositif de garde des enfants et hotline famille (Familienhotline)

L'équipe de l'InfoEck (CoinInfo) des générations se fera un plaisir de

répondre à vos questions relatives à la garde des enfants ou à d'autres thèmes spécifiques aux familles : il suffit d'appeler la hotline gratuite au

0800 800 508. Aux heures suivantes, vous pouvez joindre les collaborateurs de l'InfoEck à ce numéro :

- du lundi au vendredi de 9:00 à 14:00 heures
- les mardis et jeudis de 15:00 à 17:00 heures.

Votre question concerne le quotidien de la famille et vous ne pouvez pas y répondre seul? Alors n'hésitez pas à appeler! Ce service vous permet également de savoir quelles sont les possibilités de garde d'enfants qui s'offrent à vous au Tyrol. Vous trouverez également des informations au sujet des offres de garde d'enfants dans la banque de données de garde des enfants: [www.kinderbetreuung.at](http://www.kinderbetreuung.at)

**CONSEIL :** Renseignez-vous en temps voulu au sujet des possibilités de garde aux environs de votre domicile. Prenez le temps de visiter personnellement les infrastructures. Discutez avec les personnes responsables et avec les parents d'autres enfants au sujet de vos besoins spécifiques. N'oubliez pas

d'inscrire votre enfant dans les délais impartis!

**Les formes de garde d'enfants :**

**Les crèches pour enfants :** pour les enfants de moins de trois ans

**Les jardins d'enfants :** pour les enfants de plus de trois ans

**Assistant et assistante maternelle de jour :** ils s'occupent à domicile de garder un ou plusieurs enfants dans un cadre familial

**Crèche familiale :** garde de petits groupes d'enfants – la plupart du temps avec une participation des parents

**Baby-sitter :** garde temporaire des enfants dans leur environnement habituel

**Grand-mère et grand-père de prêt :** des personnes âgées ou des retraités qui gardent les enfants

**Centre de loisirs de l'après-midi pour les enfants en âge scolaire :** garderies, centres privés de garde et écoles ouvertes toute la journée

## INFORMATIONS

---

- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) : Informations sur les structures de garde d'enfants au Tyrol, P. 75
- Direction de l'éducation du Tyrol (Bildungsdirektion für Tirol) : Informations au sujet de l'école et des cours, P. 84
- Sauvez l'enfant (Rettet das Kind) : grand-mère et grand-père de prêt, P. 108

- Centre pour problèmes du couple et de la Famille (Zentrum für Ehe- und Familienfragen) : Conseil en matière de couples, de partenariat, de famille, de vie, de sexualité (également auprès des écoles), conseil en matière d'éducation et de droit, P. 118

## LES LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.kinderbetreuung.at](http://www.kinderbetreuung.at) (Banque de données pour la garde d'enfants)

---

### Violence dans la famille

La famille n'est malheureusement pas toujours un lieu où règne la sécurité. Ce sont avant tout les enfants et les femmes qui sont fréquemment les victimes de la violence familiale. Vous trouverez des conseils pré-

cieux et des adresses au profit des personnes concernées à la rubrique 10.2 *Violence*, P. 61. Sur Internet, la page [www.gewaltfrei.at/content/regionalgruppe-tirol](http://www.gewaltfrei.at/content/regionalgruppe-tirol) vous fournit des informations en plusieurs langues.

## 9.2. LES MINEURS

---

### La loi sur la protection des mineurs (Jugendschutzgesetz)

Les enfants et les adolescents veulent avoir du plaisir à rencontrer leurs amis, à se rendre à des manifestations et à sortir. Ainsi, se pose pour eux-mêmes et leurs parents un certain nombre de questions: « Qui a le droit de faire quoi et jusqu'à quelle heure ? » et « Quel est le cadre imposé à ce sujet par la loi sur la protection des mineurs ? ». La loi sur la jeunesse vise à promouvoir un développement sain ainsi que les capacités des enfants et des jeunes. Pour y parvenir, il est important que toutes les personnes impliquées prennent leurs responsabilités. Dans le cadre de leurs responsabilités, les personnes en charge de l'autorité parentale peuvent également restreindre les limites.

Vous pouvez obtenir des informations et des brochures sur la loi sur la jeu-

nesse auprès du service Société et Travail du Land du Tyrol (P. 75), auprès du bureau de l'avocat des enfants et des jeunes (P. 100) ou à notre InfoEck (CoinInfo) (P. 75).

### Heures légales de sortie

**Les enfants de moins de 14 ans** peuvent jusqu'à 23 heures se trouver dans les lieux publics ou se rendre à des manifestations publiques. Cette disposition s'applique aux enfants **sans être accompagnés par un adulte**.

La participation à une manifestation publique est autorisée jusqu'à minuit en présence d'un adulte responsable.

**Les adolescents** (de 14 à 16 ans) peuvent **sans être accompagnés d'un adulte** séjourner jusqu'à une heure du matin dans un lieu public. Ce n'est qu'à partir de l'âge de 16 ans révolus qu'il n'y a plus de limitation légale. Accompa-

gnés d'un adulte, les enfants peuvent rester jusqu'à minuit dans les lieux publics ou assister à des événements publics, les adolescents, eux, ne sont soumis à aucune limitation d'horaire.

### **Consommation d'alcool**

**Les enfants et les adolescents** de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à acheter des boissons alcoolisées. Ils n'ont pas non plus le droit de les consommer dans des lieux publics. Il est également interdit de remettre des boissons alcoolisées aux enfants et adolescents de moins de 16 ans.

Les boissons alcoolisées distillées sont interdites aux personnes de moins de 18 ans révolus. Cela s'applique éga-

lement pour les boissons issues de mélanges telles que les alco pops.

### **Tabac**

**Les enfants et les adolescents** de moins de 18 ans ne peuvent ni acheter ni consommer.

- du tabac,
- des cigarettes,
- des pipes à eau et
- des cigarettes électroniques

Cela s'applique également lorsque ces produits sont destinés à l'utilisation par d'autres personnes. La distribution de tabac à des jeunes de moins de 18 ans est également interdite.

### **INFORMATIONS UTILES SUR INTERNET:**

---

- [www.tirol.gv.at/jugendschutz](http://www.tirol.gv.at/jugendschutz) (Loi sur la jeunesse au Tyrol)

---

### **Dispositif pour les jeunes**

Au Tyrol, il existe de nombreux **centres pour jeunes, des points de rencontre pour jeunes et des organisations pour enfants et jeunes**. Ces endroits permettent aux jeunes de rencontrer leurs amis ou de faire la connaissance de nouvelles personnes. Chacun de ces établissements propose de nombreuses possibilités pour occuper leurs loisirs de manière judicieuse. Pour différents projets, les jeunes peuvent s'impliquer personnellement. De plus,

ils ont à leurs côtés, des auxiliaires avec une formation pédagogique. Ceux-ci apportent un soutien aux jeunes en ce qui concerne leurs problèmes.

En outre, il existe les dispositifs du travail de rue pour les jeunes (**Mobile Jugendarbeit**). Les collaborateurs et collaboratrices du travail de rue pour les jeunes vont rencontrer les jeunes là où ils se trouvent. Cela peut par exemple être aussi bien dans des parcs que sur des aires de jeux. Le travail de rue pour les jeunes apporte son



soutien aux jeunes dans les différentes situations de la vie. Avec les jeunes, il planifie des actions et des projets passionnants. De plus, il existe au Tyrol de nombreuses associations et organisations de jeunesse avec une offre très étendue de loisirs pour les jeunes gens.

Les informations et les adresses concernant les dispositifs pour les jeunes sont disponibles sur Internet sur le site : [www.pojat.at](http://www.pojat.at) (POJAT – Plattform pour le travail au profit de la jeunesse au Tyrol – POJAT – Plattform Offene Jugendarbeit Tirol)

### **Brochures « Travail de rue au profit de la jeunesse au Tyrol » (Mobile Jugendarbeit in Tirol) et « Travail**

**au profit de la jeunesse au Tyrol » (Jugendarbeit in Tirol), ainsi que les informations au sujet de la loi sur la protection des mineurs : [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/jugend](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/jugend)**

### Conseils et aides au profit des jeunes

Un nouveau départ dans un pays étranger constitue dans beaucoup de domaines un défi important. Les jeunes doivent également maîtriser des différences culturelles, des changements sociaux et des obstacles linguistiques. De nombreux organismes proposent une aide et un soutien en ce qui concerne les problèmes les plus divers.

### INFORMATIONS

---

- Chambre des métiers du Tyrol (Arbeiterkammer Tirol – AK) – Département jeunesse: Conseil pour les jeunes pour toutes les questions et tous les problèmes en matière de droit du travail, P.81
  - Centre de conseil en éducation du Land du Tyrol (Erziehungsberatungsstelle des Landes Tirol): Information et conseil dans les domaines des parents, des jeunes, des enfants, des jardins d'enfants, des écoles, du développement des enfants, du bien-être des enfants, des séparations, de la puberté, de l'adolescence, de l'aide à l'enfance et aux jeunes, P.77
  - First Love Ambulanz: Point de contact pour toutes les questions autour des domaines de l'amour, des relations, de la sexualité, de la contraception et de la grossesse, P. 94
  - Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): Suivi, formation et information pour les personnes travaillant au profit de la jeunesse, de la protection des mineurs, des aides pour les dispositifs au profit des enfants et des mineurs, les salles d'attente pour les jeunes, P. 75
  - innovia: coaching pour jeunes, P. 98
  - Médiateur du Tyrol pour les enfants et la Jeunesse (Kinder- und Jugendanwaltschaft Tirol): Conseil, accompagnement et aide au profit des enfants et des jeunes en ce qui concerne les problèmes les plus variés, P. 100
  - Service Inclusion et aide aux enfants et aux jeunes (Abteilung Inklusion und Kinder- und Jugendhilfe): Aide aux parents, aux enfants et aux jeunes, P. 101
  - Hotline Rat auf Draht: Tél. 147 (Conseil par téléphone gratuit en Autriche)
  - Z6 Conseil pour les jeunes, les familles et la drogue, P. 119
-

### 9.3. LES FEMMES ET LES JEUNES FILLES

---

En ce qui concerne les femmes et les jeunes filles, il existe au Tyrol des offres spéciales. Des organismes divers proposent par exemple une orientation professionnelle pour les jeunes filles et un conseil professionnel pour les femmes. En outre, il y a des rencontres entre jeunes filles, des ateliers et des formations continues. De plus, il existe des offres plus étendues en matière de loisirs et de culture.

De manière fondamentale, les femmes et les hommes bénéficient des mêmes

droits en Autriche. Toute forme d'oppression à l'encontre des femmes et des jeunes filles est formellement interdite. Afin de favoriser l'égalité des droits des femmes, il existe des « lois sur la parité ». Différents organismes consacrent leur travail à la lutte contre l'inégalité. Ils apportent un soutien et une aide aux femmes concernées. En ce qui concerne le sujet de la violence contre les femmes, voir la rubrique *10.2. Violence*, P. 61.

#### INFORMATIONS

---

- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): Assurance de sa propre existence et indépendance financière des femmes; compatibilité entre la vie professionnelle et privée (répartition juste de l'éducation des enfants, mais aussi des parents bénéficiaires de soins); même participation des femmes aux processus de décision et de positions au niveau

des décisions; prévention de la violence notamment dans l'environnement social, dans la famille; disparition des clichés sur les rôles, P. 75

- Médiateur pour la parité (Gleichbehandlungsgesellschaft): Conseil et soutien aux personnes qui se sentent l'objet d'une discrimination dans le sens de la loi sur la parité, P. 97

#### LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.peregrina.at](http://www.peregrina.at) (Information pour les personnes immigrées)

- Voir également les organismes de conseil à la rubrique *10.2. Violence*, P. 61

### 9.4. PERSONNES ÂGÉES

---

Le nombre des personnes âgées ne cesse d'augmenter considérablement dans notre société. Par conséquent, la prise en compte des besoins différents concernant ces personnes est particulièrement importante. De plus,

il est nécessaire de créer des perspectives concernant une vie engagée et accomplie dans la vieillesse. Les seniors, hommes et femmes, trouvent au Tyrol de nombreuses offres adaptées pour des activités saines au fil de

l'âge. Un engagement bénévole, un apprentissage tout au long de la vie, des activités sportives et au-delà des générations contribuent à favoriser et à maintenir l'autonomie. Pour de nombreuses personnes, une activité sur l'ordinateur et avec les nouvelles technologies représente une amélioration de la qualité de vie. Dans certaines communes, il existe ce que l'on appelle des « Computerias ». Dans ces établissements, et grâce aux échanges entre les jeunes et les personnes

âgées, les générations tirent réciproquement des enseignements. Pour de plus amples informations concernant une vieillesse active et saine, vous avez à votre disposition la Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit). Le service d'information pour les seniors à l'InfoEck de la Bozner Platz à Innsbruck vous conseillera également volontiers sur ces sujets. Vous trouverez des informations sur le suivi aux personnes âgées à la rubrique 10.7. *Nécessité de soins*, P. 66.

## INFORMATIONS

---

- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit): Information et explication au sujet des possibilités d'une phase active, saine et judicieuse du vieillissement, P. 75

## LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/generationen](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/generationen) (Service Société et Travail) (Abteilung Gesellschaft und Arbeit)
  - [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/generationen/informationmaterial](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/generationen/informationmaterial) (Guide des 50+ Guide avec les interlocuteurs au sujet de l'âge)
  - [www.infoeck.at/computerias-tirol](http://www.infoeck.at/computerias-tirol) (Liste de toutes les Computerias au Tyrol)
  - [www.infoeck.at](http://www.infoeck.at) (Centre d'information pour les seniors à Bozner Platz Innsbruck et à Johannesplatz Imst : Rencontre, soutien et information pour toutes les générations)
-

## 10. ET S'IL Y A DES PROBLEMES ...

Il existe des organismes spéciaux pour faire face à de nombreuses situations et à de nombreux problèmes hors du commun. Ces organismes fournissent un conseil, une information et un soutien.

Dans ce chapitre, nous souhaitons aborder quelques sujets centraux et apporter des réponses aux questions suivantes: Où puis-je m'adresser en cas d'urgence? Où puis-je trouver un interlocuteur adapté? Quelles offres spéciales sont disponibles pour les immigrants?

### 10.1. NUMÉROS D'URGENCE

---

#### Les numéros d'appel d'urgence les plus importants:

- Service de secours ..... 144
- Médecin d'urgence..... 141
- Police ..... 133
- Pompiers ..... 122
- Appel d'urgence européen ..... 112

Les numéros d'urgence peuvent être appelés gratuitement à partir de tous les téléphones. Pour ce faire, vous n'avez pas besoin de composer un indicatif et ces organismes sont joignables même en cas de panne de courant! L'utilisation abusive de ces

numéros d'urgence est passible de sanctions!

#### Les indications suivantes sont importantes:

- **Qui** est à l'appareil?
- **Où** cela s'est-il produit?
- **Que** s'est-il passé?
- **Combien** y a-t-il de blessés ou de malades?
- **Quels types de blessures** ou de maladies?

Vous devez attendre les questions et les réactions et ne pas raccrocher tout de suite!

### 10.2. VIOLENCE

---

La violence physique ou psychique ne constitue en aucun cas un moyen d'imposer ses intérêts! Malgré cela, ce sont avant tout de nombreuses femmes qui sont soumises à la

violence. Il en est de même pour les enfants et les adolescents. Ceci est inacceptable – il existe des aides! Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits et anonymes. Au sein des organismes

de conseil, ce sont des personnes expérimentées en matière de violence qui travaillent à votre profit. Ces personnes proposent une aide juridique et psychosociale.

Il existe également des conseils spécialisés au profit des personnes exerçant la violence. Leur but est de les aider à modifier les comportements violents. Cela permet d'échapper au cercle vicieux de la violence.

Les femmes et les jeunes filles peuvent être tout particulièrement concernées par de nombreux problèmes. Cela concerne par exemple le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, des expériences en matière d'abus et de violence au sein de la famille. Pour de telles situations, il existe des organismes spécialisés de conseils pour les femmes. Pour les hommes également, il existe diverses institutions qui se consacrent aux problèmes concrets concernant les hommes.

#### INFORMATIONS UTILES SUR INTERNET:

---

- [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/gewaltfrei-tirol](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/gewaltfrei-tirol) (Informations et organismes au Tyrol)

#### INFORMATIONS

---

- BASIS : Service pour les femmes et centre de conseil familial à Außerfern, P. 82  
- lilawohnt : Conseil et soutien aux femmes en situation de détresse, aux femmes avec des problèmes existentiels et aux femmes sans domicile fixe, P. 91  
- EVITA – Centre de conseil pour les femmes et les jeunes filles à Kufstein, P. 93

#### Mutilation génitale

La mutilation génitale (l'excision) du corps féminin est une blessure extrêmement grave. En Autriche, la mutilation génitale est punie par la loi – un consentement n'est pas possible. Les mutilations génitales pratiquées à l'étranger sont également punissables par la loi. Les personnes qui ne sont pas de nationalité autrichienne doivent s'attendre à une expulsion en cas de plainte.

#### Mariage forcé

Le mariage forcé est également synonyme de violence et il est puni par la loi en Autriche en qualité d'atteinte importante à la liberté. En outre, il s'agit d'une infraction à l'encontre des droits de l'homme. On est en présence d'un mariage forcé à partir du moment où :

- un mariage intervient sous la pression massive de la famille et
- le mariage voit le jour contre la volonté des époux.

- Assistance téléphonique contre la violence (Frauenhelpline gegen Gewalt), P. 84
- Centre pour femmes du Tyrol oriental (Frauenzentrum Osttirol) : Conseil pour les femmes et les jeunes filles, P. 96
- Centre de protection contre la violence du Tyrol (Gewaltschutzzentrum Tirol) : Aide en cas de violence au sein de la famille, P. 96
- Service Inclusion et Aide à l'enfance et à la jeunesse (Abteilung Inklusion und Kinder- und Jugendhilfe) : Aide pour les parents, les enfants et les jeunes, P. 101
- Protection des enfants au Tyrol (Kinderschutz Tirol) : Aide en cas de violences sexuelles, physiques et morales envers les enfants et les jeunes, P. 101
- KIZ – Centre d'intervention pour les crises (Kriseninterventionszentrum) : Aide aux enfants et aux jeunes en détresse, P. 101
- Forum pour les hommes du diocèse d'Innsbruck (Männerreferat der Diözese Innsbruck) : événements d'éducation, P. 90
- Mannsbilder à Innsbruck, Landeck et Wörgl : Conseil pour les hommes, P. 103
- Hotline Rat auf Draht: Appel d'urgence pour les enfants, les jeunes et leurs référents (24 heures sur 24, gratuit et anonyme) : Numéro de téléphone 147
- La maison des femmes du Tyrol (Tiroler Frauenhaus) : Protection, hébergement, conseil, P. 113

### 10.3. RACISME ET DISCRIMINATION

Sous le terme de discrimination, il faut comprendre un préjudice apporté aux personnes isolées ou à des groupes de personnes. La discrimination intervient toujours sur la base de caractéristiques spécifiques à un groupe de personnes. Parmi ces caractéristiques on peut citer par exemple :

- l'âge ou le sexe,
- la couleur de peau et l'origine,
- la langue ou la religion.

Dans un tel cas, on peut parler de racisme. La discrimination est interdite par diverses lois parmi lesquelles on peut citer :

- la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne,

- la loi de 2004 sur la parité (Gleichbehandlungsgesetz 2004)
  - la loi du Tyrol contre la discrimination (Tiroler Antidiskriminierungsgesetz).
- Malgré tout, il y a encore et toujours des manifestations et des actions à caractère raciste ou discriminatoire. Au Tyrol, il existe le chargé de mission contre la discrimination du Land du Tyrol. En cas de discrimination sur le lieu de travail, c'est la Chambre des Métiers (Arbeiterkammer – AK) qui est compétente.

## INFORMATIONS

---

- Chambre des métiers du Tyrol (Arbeiterkammer Tirol – AK): Conseil en cas de discrimination sur le lieu de travail, P.81
  - Chargé de mission contre la discrimination du Land du Tyrol (Antidiskriminierungsbeauftragte des Landes Tirol): Information, conseil et soutien des personnes concernées, P.78
  - Médiateur pour la parité en Autriche (Gleichbehandlungsanwaltschaft Österreich), P.97
- 

## 10.4. PROBLÈME DE DÉPENDANCE

---

La dépendance est la désignation communément utilisée pour parler d'une addiction par rapport à une substance ou à un comportement. Certaines substances telles que l'alcool, le tabac, les drogues ou les médicaments peuvent rendre dépendants. Cela s'applique également à des comportements tels que les jeux de hasard, l'alimentation, la télévision ou le travail. Les limites entre le plaisir, la consommation, l'abus, l'accoutumance et la

dépendance sont souvent fluctuantes. Il existe quelques organismes qui exercent leurs activités dans la prévention. D'autres institutions assurent les premiers secours et proposent des conseils en cas de problèmes aigus.

D'autres proposent par ailleurs :

- du travail,
- des thérapies, ou bien
- un hébergement.

## INFORMATIONS

---

- Abrakadabra de Caritas (Abrakadabra der Caritas): Emploi à l'heure pour les personnes avec une maladie addictive, P.86
  - Les alcooliques anonymes (Anonyme Alkoholiker): Organisation d'aide en autonomie pour la lutte contre l'alcoolisme, P.80
  - BIN Conseil – Information – Suivi: Suivi en cas de problèmes liés à l'alcool et aux médicaments, P.85
  - Services ambulatoires pour les drogues (Drogenambulanzen), P.92
  - Services Sociaux d'Innsbruck (Innsbrucker Sozialdienste – ISD): Service ambulatoire de prévention des addictions, P.99
  - KOMFÜDRO de Caritas: Point de contact et d'entrée pour toutes les personnes avec des maladies addictives, P.87
  - Kontakt + Co: Prévention des addictions, P.102
  - Mentlvilla de Caritas: Accueil d'urgence de nuit pour les drogués, les personnes dépendantes et les personnes sans abri, P.87
  - Services psychiatriques des hôpitaux, P.92
  - Association de conseil en addictions du Tyrol (Verein Suchtberatung Tirol), P.116
  - Z6 Organisme de conseil pour la drogue, P.119
-

## 10.5. SANS-ABRI

---

Les personnes qui ne disposent pas d'un domicile fixe peuvent bénéficier d'une aide auprès des organismes suivants:

BARWO: Association pour les sans-abri, point café, habitat suivi, Streetwork, P.82

DOWAS: Conseil, suivi et hébergement des personnes sans domicile fixe, P.91

DOWAS – Chill Out: Point de contact, point de conseil et hébergement pro-

visoire pour les jeunes sans domicile fixe, P. 91

lilawohnt: Conseil et soutien aux femmes en situation de détresse, aux femmes avec des problèmes existentiels et aux femmes sans domicile fixe, P. 91

Association Schwaz pour des projets sociaux – Point café (Verein für Sozialprojekte Schwaz – Teestube), P.115

## 10.6. HANDICAP

---

### **Indemnités pour frais de santé (Pflegegeld)**

Les indemnités pour frais de santé sont une prestation avec un but déclaré. Elles doivent partiellement couvrir les dépenses supplémentaires du fait de la nécessité de soins. Une demande d'allocation de soins peut être faite auprès de l'Institut d'assurance pension (Pensionsversicherungsanstalt – PVA).

**REMARQUE:** En fonction de votre pays d'origine, et par rapport à différentes durées de séjour, vous pouvez prétendre aux indemnités pour frais de santé du Land. Cela peut être à effet immédiat, mais toutefois au plus tard lorsque vous séjournez depuis plus de trois ans au Tyrol au titre de votre résidence principale.

### **Carte de priorité pour personnes handicapées (Behindertenpass)**

La carte de priorité pour personnes handicapées constitue le justificatif d'un handicap (indépendamment de la nature du handicap). L'établissement de la carte intervient en trois langues: anglais, français et allemand.

En partie, la carte est également reconnue à l'étranger. Elle ne donne pas droit à une prestation financière. Toutefois, avec la présentation de la carte de priorité pour personnes handicapées, on bénéficie de réductions pour diverses manifestations.

### **Place de parking pour personnes handicapées (Behindertenparkplatz)**

Ces places de stationnement sont identifiables par le panneau supplémentaire avec le symbole pour les



personnes à mobilité réduite. Vous ne pouvez stationner sur de tels emplacements de parking qu'avec une carte de priorité pour personnes handica-

pées. Vous devez présenter votre carte dans la voiture et derrière le pare-brise de manière bien visible.

## INFORMATIONS

---

- Institut d'assurance pension (PVA – Landesstelle Tirol) – Bureau d'Etat du Tyrol: Demande et informations sur les conditions d'octroi de l'allocation de soins, P. 95
- Aide aux handicapés de la ville d'Innsbruck (Behindertenbeirat der Stadt Innsbruck): interlocuteurs pour les personnes isolées et pour toutes les organisations, les institutions et les associations de personnes handicapées, P. 82

- Mairie / Magistrature municipale (Gemeindeamt / Stadtmagistrat)
  - innovia: Coaching pour jeunes, conseil en formation et professionnel, P. 98
  - Service du ministère des affaires sociales – Antenne régionale du Tyrol (Sozialministeriumservice – Landesstelle Tirol): Intégration dans la société et au niveau professionnel des personnes avec un handicap, P. 111
- 

## 10.7. PERSONNES ÂGÉES AVEC UN BESOIN DE SOINS

---

Le suivi des personnes âgées prend de plus en plus d'importance dans notre société. C'est la raison pour laquelle nous vous informons brièvement ci-après des principales possibilités d'assistance et au sujet des institutions de contact pouvant apporter une aide.

### **Aide à domicile – Suivi ambulatoire :**

Avec un suivi ambulatoire à domicile, les personnes âgées peuvent demeurer aussi longtemps que possible dans leur environnement habituel, tout en bénéficiant de soins professionnels. C'est ce que souhaite la majorité des gens. En règle générale, les auxiliaires de vie au niveau social et santé assurent un suivi ambulatoire à domicile. Une assistance paramédicale intervient à intervalles réguliers pour

prendre en charge certaines tâches. Cela concerne par exemple l'administration de médicaments, une aide aux soins corporels et au ménage. De nombreuses personnes âgées nécessitant des soins ne sont plus en mesure de faire la cuisine. Le service de distribution des repas « Essen auf Rädern » (repas sur roues) livre dans ce cas, tous les jours, un repas de midi chaud à domicile.

Les indemnités pour frais de santé peuvent représenter une participation importante pour la couverture partielle des frais. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à la rubrique 10.6. *Handicap*, P. 65

## Foyer pour personnes âgées et centres paramédicaux :

Dans certains cas, il est nécessaire d'avoir recours à des soins intensifs qui ne sont pas possibles au domicile de la personne. Il existe pour cela toute une

série de foyers pour personnes âgées et de centres paramédicaux. En cas de besoin, informez-vous pour savoir où se situent à proximité de chez vous des foyers avec des places disponibles.

### INFORMATIONS

---

- Services sociaux (Abteilung Soziales) : Foyers pour personnes âgées et centres de soins, soins de courte durée, soins de jour, services mobiles, P. 76
  - Service du ministère des affaires sociales – Antenne régionale du Tyrol (Sozialministeriumsservice – Landesstelle Tirol) : Retraites, indemnités pour frais de santé, suivi 24 h sur 24 et autres, P. 111
  - Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) : Information et explication au sujet des possibilités d'une phase active, saine et judicieuse du vieillissement, P. 75
  - Mairie ou le cas échéant Magistrature Municipale (Gemeindeamt bzw. Stadtmagistrat)
  - Médiateur pour les foyers du land du Tyrol (Heimawtschaft des Landes Tirol) : Préservation des droits et des intérêts des personnes hébergées dans des foyers, P. 97
  - Services sociaux de la ville d'Innsbruck (Innsbrucker Soziale Dienste – ISD) : Suivi, soins, prestations sociales, P. 99
  - Service sociaux et de santé de la paroisse dans la commune de résidence (Sozial- und Gesundheitssprengel in der Wohnsitzgemeinde) : suivi, soins, prestations sociales, P. 114
- 

## 10.8. DÉTRESSE FINANCIÈRE

---

De plus en plus de gens se retrouvent dans des situations de détresse financière. Dans ce cas, vous devez prendre contact avec un conseiller en surendettement. Les collaborateurs et

collaboratrices vous aideront pour la réalisation d'un plan de financement raisonnable. Celui-ci vous aidera à assumer vos dettes.

### INFORMATIONS

---

- Chambre des métiers du Tyrol (Arbeiterkammer Tirol – AK) : Questions liées au droit du travail et conseil en matière de fiscalité, de revenus et de protection des consommateurs, P. 81
- Caritas Centre de conseil (Caritas Beratungszentrum) : Information, conseil et aide pour les personnes en détresse, P. 86
- Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit) : Aides aux familles, P. 75

- Point de conseil pour les personnes surendettées (Schuldnerberatungsstelle):  
Conseil aux personnes privées surendettées,  
P. 110

- Association caritative du Tyrol (Tiroler Hilfswerk): Soutien des personnes ayant un besoin d'aide, P. 113

---

## 11. LOISIRS, CULTURE, SPORT

L'offre de loisirs au Tyrol est très variée. C'est une des raisons, et pas la moindre, qui attire de nombreux touristes. Il existe de nombreuses infrastructures propices à la détente, ainsi que de magnifiques chemins de randonnée directement devant votre porte. En outre, il y a à votre disposition un programme culturel très riche. Il existe par exemple de nombreux musées, théâtres et manifestations en plein air. Les cafés et les restaurants servent des spécialités locales et étrangères.

Des infrastructures telles que les bibliothèques, les clubs sportifs et autres associations contribuent à apporter un divertissement par rapport à la vie quotidienne. Conjointement aux associations sportives, il existe également des associations d'utilité publique comme par exemple les pompiers volontaires. De nombreuses associations sociales et culturelles contribuent au bon fonctionnement de la société. Sans la présence des membres bénévoles, de nombreuses associations ne pourraient pas exister.

C'est avant tout dans la capitale du Land, à Innsbruck, qu'il existe quelques associations de migrants. Celles-ci peuvent faciliter l'accès à la société du Tyrol.

De nombreux centres de jeunesse ont été implantés par les communes. De

plus, il existe de nombreuses organisations et associations de la jeunesse. Cela concerne par exemple le Club alpin pour les jeunes, le Club des amis de la nature, les Scouts, la Croix rouge pour les jeunes, et les associations religieuses pour les jeunes. (Pour de plus amples informations, voir *les infrastructures pour la jeunesse*, P.57).

De plus, de nombreuses écoles proposent en supplément des activités de loisirs. Cela concerne par exemple des matières facultatives telles que les échecs ou le volleyball. Vous pourrez en savoir plus sur ce sujet en consultant l'affichage des écoles ou directement auprès des personnels enseignants.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de résidence pour savoir quelles sont les associations qui existent dans votre localité. Vous y trouverez des informations concernant les activités des associations et la manière d'y adhérer.

## INFORMATIONS

---

- Mairie ou le cas échéant Magistrature municipale (Gemeindeamt/Stadtmagistrat)
  - Initiative Minorités (Initiative Minderheiten):
    - Manifestations culturelles (musique, littérature et beaucoup d'autres choses), P. 98
    - Dispositifs pour la jeunesse, P. 100
    - Associations de migrants
    - Ecoles
-

## 12. MOBILITÉ

### 12.1. LES MOYENS DE TRANSPORTS PUBLICS

---

**Il existe au Tyrol différents prestataires en matière de transport. Parmi les plus importants on peut citer :**

- le groupement des transports du Tyrol (Verkehrsverbund Tirol – VVT)
- les chemins de fer fédéraux autrichiens (Österreichische Bundesbahnen – ÖBB)
- la régie des transports d’Innsbruck (Innsbrucker Verkehrsbetriebe – IVB)

A Innsbruck et dans les environs immédiats, ce sont les bus et les tramways de l’IVB qui circulent. Dans tout le Tyrol, ce sont les bus du VVT et les trains des ÖBB qui assurent le transport. Les informations concernant les correspondances, les horaires et les tarifs sont disponibles sur les pages Internet des prestataires de transport. En compagnie d’adultes, les enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement.

### 12.2. LA CONDUITE AUTOMOBILE EN AUTRICHE

---

Vous disposez d’un permis de conduire provenant d’un état qui n’est pas membre de l’UE ou de l’EEE? Alors, une administration en charge des permis de conduire doit procéder à la transcription de votre permis afin qu’il soit valable en Autriche. Pour procéder à cette opération, vous disposez d’un délai de six mois après l’établissement de votre domicile en Autriche.

**Les vitesses maximales suivantes sont en général applicables en Autriche :**

- 130 km/h sur les autoroutes
- 100 km/h sur les routes nationales et départementales

- 50 km/h dans les zones habitées et les localités

Pour l’utilisation des voies rapides et des autoroutes, vous avez besoin d’une vignette autoroutière. Celle-ci doit être apposée de manière bien visible à l’intérieur du pare-brise. La vignette est disponible auprès des clubs automobiles (par exemple ÖAMTC, ARBÖ), dans les bureaux de poste, dans les bureaux de tabac, ainsi que dans certaines stations-service. Sur la page Internet du Ministère des affaires étrangères, vous trouverez de plus amples informations au sujet de la circulation automobile en Autriche.

### 12.3. BICYCLETTE

---

Le vélo est un moyen de transport très populaire au Tyrol, surtout pendant la saison chaude. Vous n'avez pas votre propre vélo et vous voulez quand même pédaler à Innsbruck? Vous pouvez alors louer un « vélo de ville » (Stadtrad). Ce service de location de vélos vous permet de louer des vélos pour une taxe annuelle à différents

endroits. Par trajet, la première demi-heure est gratuite. Le projet « Mobilité sans Barrières » (Mobilität ohne Barrieren) propose des cours de vélo spécialement destinés aux immigrés. Vous pouvez trouver des informations concernant ce projet sur le site internet.

#### LIENS UTILES SUR INTERNET :

---

- [www.bmeia.gv.at](http://www.bmeia.gv.at) (Conduire en Autriche : informations sur le système routier, le code de la route et bien plus encore)
- [www.ivb.at](http://www.ivb.at) (Services des transports d'Innsbruck)

- <https://tirol.klimabuendnis.at/gemeinden-mobilitaet> (Cours et ateliers sur les transports publics à bicyclette)
  - [www.oebb.at](http://www.oebb.at) (Chemins de fer fédéraux autrichiens)
  - [www.vvt.at](http://www.vvt.at) (Association des transports du Tyrol)
-

## 13. ADRESSES UTILES

### ABC-CAFÉ

---

Le Café ABC est une offre facilement accessible aux personnes dont la langue allemande n'est pas leur première langue apprise. Ils ont la possibilité d'améliorer gratuitement leurs compétences en allemand dans un cadre décontracté. Ils profiteront également d'informations intéressantes sur la vie au Tyrol (éducation, alimentation, système éducatif, santé ...). Les institutions suivantes proposent des cafés ABC :

#### **Partenariat volontaire Tyrol : Café ABC pour femmes ABC-Café für Frauen**

Centre de volontaires Schwaz  
6130 Schwaz · Franz-Josef-Strasse 25  
Tél. 05242 / 6931805830

[bezirkschwaz@freiwillige-tirol.at](mailto:bezirkschwaz@freiwillige-tirol.at)  
[www.freiwilligenzentren-tirol.at/ueber-unskontakt/freiwilligenzentren/fwz-bezirk-schwaz](http://www.freiwilligenzentren-tirol.at/ueber-unskontakt/freiwilligenzentren/fwz-bezirk-schwaz)

#### **Kommunity Wörgl**

6300 Wörgl · Christian-Plattner-Strasse 8  
Tél. 0664 / 88745205

[office@kommunity.me](mailto:office@kommunity.me)  
[www.web.kommunity.me](http://www.web.kommunity.me)

#### **Commune de Imst**

6460 Imst · Pfarrgasse 16  
Tel. 0664 / 60698 218

[integrationsbuero@cni.at](mailto:integrationsbuero@cni.at)  
[www.imst.gv.at](http://www.imst.gv.at)

#### **Communauté des marchés Jenbach – Coordination des volontaires**

6200 Jenbach · Huberstrasse 34 a  
Tél. 0664 / 808 376 020

[freiwilligenboerse@jenbach.at](mailto:freiwilligenboerse@jenbach.at)  
[www.jenbach.at](http://www.jenbach.at)

#### **Commune de Kufstein**

6330 Kufstein · Oberer Stadtplatz 17  
Tél. 05372 / 602502

[sevencan@stadt.kufstein.at](mailto:sevencan@stadt.kufstein.at)  
[www.kufstein.at](http://www.kufstein.at)

#### **Commune de Schwaz**

Bureau de coordination pour l'intégration,  
la migration et l'asile

Tél. 05242 / 6960312

[integration@schwaz.at](mailto:integration@schwaz.at)  
[www.schwaz.at](http://www.schwaz.at)

### AEP – ARBEITSKREIS EMANZIPATION UND PARTNERSCHAFT

CERCLE DE TRAVAIL POUR L'ÉMANCIPATION  
DE LA FEMME ET LE COUPLE

---

#### **Le champ des activités de l'AEP recouvre :**

- une bibliothèque publique pour la littérature féminine
- AEP Informations (Revue féminine pour la politique et la société) et
- un office de conseil familial

#### **AEP Conseil familial**

6020 Innsbruck · Schöpfstrasse 19  
Tél.: 0512 / 58 36 98

[familienberatung@aep.at](mailto:familienberatung@aep.at)  
[www.aep.at](http://www.aep.at)



## ZENTRUM SEXUELLE GESUNDHEIT TIROL CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE DU TYROL

- Conseil pour les infections par le virus VIH et la pathologie du SIDA
- Dépistage pour les anticorps VIH et test pour l'hépatite (gratuit et anonyme)
- Soutien complet des personnes touchées par la maladie et de leurs proches

**Toutes les prestations sont anonymes et gratuites!**

6020 Innsbruck, Kaiser-Josef-Strasse 13  
Tél.: 0512/56 36 21  
[office@sg-tirol.at](mailto:office@sg-tirol.at)  
[www.sg-tirol.at](http://www.sg-tirol.at)

## AMG TIROL

### Implacementstiftung JUST Integration: INTÉGRATION par la QUALIFICATION

Les personnes habilitées à bénéficier du droit d'asile ou à la protection subsidiaire et qui ont entre 18 et 30 ans et un minimum de connaissances en allemand (niveau B1), peuvent suivre toutes les formations d'apprentissage (demi-période d'apprentissage avec possibilité de prolongation de six mois).

6020 Innsbruck · Colingasse 12  
Tél.: 0512/56 27 91  
[www.amg-tirol.at/arbeitsstiftung-implacementstiftungen/#Pflege](http://www.amg-tirol.at/arbeitsstiftung-implacementstiftungen/#Pflege)  
Deutschkurs-Angebotslandkarte:  
<https://deutschlernen-tirol.at>

## ARBEITSMARKTSERVICE – AMS SERVICE DE L'AGENCE POUR L'EMPLOI

- Garantie du minimum vital d'après le code de l'assurance des personnes au chômage
- Intermédiaire et aide pour la recherche des postes d'apprentissage et des emplois
- Brochures pour le choix des métiers, la formation complémentaire et la formation continue (une brochure spécifique pour les jeunes immigrés: « Fit für die Zukunft (Bien préparé pour l'avenir) ».)
- Cours d'orientation professionnelle et de préparation professionnelle, mesures de qualification et d'activation

**Nota:** en coopération avec le centre pour migrants (Zentrum für MigrantInnen – ZeMiT) et à certains moments, des conseils sont proposés dans la langue maternelle.

6020 Innsbruck · Amraserstrasse 8  
Tél.: 050/904 740  
[ams.tirol@ams.at](mailto:ams.tirol@ams.at)  
[www.ams.at/tirol](http://www.ams.at/tirol)

### Heures d'ouverture:

Lu – Je: 8–16 h, Ve: 8–13 h,  
Consultations en bosniaque, en croate et en serbe et au besoin en turc et en anglais

## Agences régionales:

### Innsbruck

6020 Innsbruck · Schöpfstrasse 5  
Tél.: 050/904 740  
[ams.innsbruck@ams.at](mailto:ams.innsbruck@ams.at)  
Consultations en turc et bosniaque, croate et serbe

### Kufstein

6333 Kufstein · Oskar-Pirlo-Strasse 13  
Tél.: 050/904 740  
[ams.kufstein@ams.at](mailto:ams.kufstein@ams.at)

### **Kitzbühel**

6370 Kitzbühel · Wagnerstrasse 17  
Tél.: 050/904 740  
[ams.kitzbuehel@ams.at](mailto:ams.kitzbuehel@ams.at)

### **Landeck**

6500 Landeck · Innstrasse 11  
Tél.: 050/904 740  
[ams.landeck@ams.at](mailto:ams.landeck@ams.at)  
Consultations en turc chaque Jeu 8:30–  
12 h – uniquement sur rendez-vous!

### **Reutte**

6600 Reutte · Claudiastrasse 7  
Tél.: 050/904 740  
[ams.reutte@ams.at](mailto:ams.reutte@ams.at)  
Consultations en turc sur rendez-vous!

### **Imst**

6460 Imst · Rathausstrasse 14  
Tél.: 050/904 740  
[ams.imst@ams.at](mailto:ams.imst@ams.at)

### **Lienz**

9900 Lienz · Dolomitenstrasse 1  
Tél.: 050/904 740  
[ams.lienz@ams.at](mailto:ams.lienz@ams.at)

### **Schwaz**

6130 Schwaz · Postgasse 1/1  
Tél.: 050/904 740  
[ams.schwaz@ams.at](mailto:ams.schwaz@ams.at)

## **AMT DER**

## **TIROLER LANDESREGIERUNG**

OFFICE DU GOUVERNEMENT DU LAND  
DU TYROL

### **Abteilung Gesellschaft und Arbeit**

Service Société et Travail

**Comme son nom l'indique, le service Société et travail est chargé de la promotion du marché du travail, de la diversité (intégration et égalité), des générations, de la jeunesse et de la prévention de la violence.**

- Aide à la formation et promotion des talents pour les apprentis
- Allocation de formation - mise à jour
- Soutien à la participation à des cours d'allemand
- Allocation de garde d'enfants
- Allocation pour enfants Plus
- Allocation pour naissances multiples
- Allocation pour frais de scolarité
- Bonus de formation continue au Tyrol

Ce service est en charge de l'InfoEck des générations.

6020 Innsbruck · Meinhardstrasse 16  
Tél.: 0512/508-807804

[gesellschaft.arbeit@tirol.gv.at](mailto:gesellschaft.arbeit@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/  
gesellschaft-und-arbeit](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/gesellschaft-und-arbeit)

InfoEck des générations

6020 Innsbruck · Bozner Platz 5  
Tél.: 0800 800 508

0699/15 08 35 15 – Diffusion WhatsApp  
[infoeck@infoeck.at](mailto:infoeck@infoeck.at)  
[www.infoeck.at](http://www.infoeck.at)

## Abteilung Elementarbildung und allgemeines Bildungswesen

Service de l'enseignement élémentaire et général

- Conseils juridiques selon la loi tyrolienne sur l'éducation et la garde des enfants
- Création de structures d'accueil et de garde des enfants
- Gestion qualité/Contrôle des structures d'accueil et de garde des enfants
- Subvention pour les frais de personnel des gestionnaires des structures d'accueil et de garde des enfants
- Subvention pour les dépenses d'investissement des gestionnaires des structures d'accueil et de garde des enfants
- Conseils spécialisés pour l'inclusion
- Promotion des langues

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 7  
Tel. 0512/508-807804  
[elementar.bildung@tirol.gv.at](mailto:elementar.bildung@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/bildung/elementarbildung](http://www.tirol.gv.at/bildung/elementarbildung)

## Abteilung Inklusion und Kinder- und Jugendhilfe

Service Inclusion et aide aux enfants et aux jeunes

Le département d'assistance à l'enfance et aux mineurs du Tyrol propose de nombreuses prestations d'aide aux parents, aux enfants et aux jeunes. Les offres s'étendent du suivi de la famille en ambulatoire en passant par le suivi avec hospitalisation et le système de soins aux enfants, le conseil en éducation, la protection de l'enfance et les services d'urgence pour les jeunes jusqu'au service d'intégration sociale Streetwork Z6.

**Remarque:** un dépliant d'information est également disponible en turc et en BCS (bosniaque / croate / serbe).

6020 Innsbruck · Eduard-Wallnöfer-Platz 3  
Tél.: 0512/508-2642  
[ikjh@tirol.gv.at](mailto:ikjh@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/inklusion-und-kinder-und-jugendhilfe/kinder-und-jugendhilfe](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/inklusion-und-kinder-und-jugendhilfe/kinder-und-jugendhilfe)

## Abteilung Soziales

Département des affaires sociales

- Maintien du minimum vital (aide sociale)
- Soutien aux tyroliens nécessiteux Innen (Hilfswerk - organisation caritative)
- Rééducation et aide aux handicapés
- Foyer de logement et de soin pour les personnes âgées
- Aide aux dispositifs sociaux
- Coordination des réfugiés
- Organismes pour la protection des victimes

6020 Innsbruck  
Eduard-Wallnöfer-Platz 3/II  
Tél.: 0512/508-2592  
[soziales@tirol.gv.at](mailto:soziales@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/soziales](http://www.tirol.gv.at/soziales)

## Abteilung Staatsbürgerschaft

### Département de la citoyenneté

Le département de la citoyenneté est en charge des affaires juridiques en matière de nationalité, d'état-civil, des étrangers ainsi que des fonds et des fondations d'intérêt public.

- Entrevues d'information avant d'effectuer les demandes
- Traitement des procédures d'attribution, de conservation et de constatation sur demande
- Informations au sujet des questions en matière de nationalité et de citoyenneté concernant le pays d'origine

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 7

Tél. : 0512/508-2362

[staatsbuergerschaft@tirol.gv.at](mailto:staatsbuergerschaft@tirol.gv.at)

[www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/staatsbuergerschaft](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/staatsbuergerschaft)

## Abteilung Wohnbauförderung

### Service de l'aide pour le développement des logements

#### Les aides suivantes sont accordées indépendamment de la nationalité autrichienne :

- Loyer d'un logement aidé
- Rénovation, assainissement de maison d'habitation/extension de l'espace habitable

#### Les aides suivantes sont accordées aux personnes physiques si elles disposent de leur résidence principale depuis au moins 5 années au Tyrol :

- Aides au logement
- Indemnités pour le loyer et les annuités

6020 Innsbruck · Eduard-Wallnöfer-Platz 3

Tél. : 0512/508-2732

[wohnbaufoerderung@tirol.gv.at](mailto:wohnbaufoerderung@tirol.gv.at)

[www.tirol.gv.at/wohnbaufoerderung](http://www.tirol.gv.at/wohnbaufoerderung)

## Erziehungsberatungsstelle des Landes

### Office de conseil sur l'éducation du Tyrol

- Il fournit des informations et des conseils dans tous les domaines qui ont un rapport avec les parents, les jeunes, les enfants, les jardins d'enfants, l'école, le développement des enfants, le bien-être de l'enfant, les séparations, la puberté, l'adolescence, la protection et l'aide sociale aux mineurs, etc.
- Thérapie

6020 Innsbruck · Anichstrasse 40

Tél. : 0512/508-2972

[erziehungsberatung-innsbruck@tirol.gv.at](mailto:erziehungsberatung-innsbruck@tirol.gv.at)

[www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/erziehungsberatung](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/erziehungsberatung)

**Remarque :** Il existe des agences externes à Schwaz, Brixlegg, Kitzbühel, Kufstein, Lienz, Steinach, Imst, Landeck et Reutte.

## Freiwilligenpartnerschaft Tirol und regionale Freiwilligenzentren

### Partenariat volontaire du Tyrol et centres régionaux de volontaires

Coordination du travail bénévole et volontaire de migrants. Bureau de coordination national du Tyrol, Service du développement national et stratégie d'avenir (Abteilung Landesentwicklung und Zukunftsstrategie).

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 7-9

Tél. : 0512/508-363

[andrea.fink@tirol.gv.at](mailto:andrea.fink@tirol.gv.at)

[www.freiwillige-tirol.at](http://www.freiwillige-tirol.at)

## Heimawaltschaft

### Jurisconseil paramédical

- Conseil et information dans le cadre des droits et des devoirs des personnes séjournant dans des centres paramédicaux
- Amélioration des lacunes et solutions face aux inconvénients des centres paramédicaux
- Prise en compte et traitement des réclamations dans le domaine de l'hébergement, de l'alimentation, de l'assistance
- Suivi et soins dans les foyers d'habitation et de soins, mais aussi apports de possibilités d'amélioration
- Rôle de médiateur en cas de litiges

6020 Innsbruck · Meranerstr, 5, 1<sup>er</sup> étage  
Tél.: 0800/800 504 (n° gratuit)

[heimawaltschaft@tirol.gv.at](mailto:heimawaltschaft@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/heimawaltschaft](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/heimawaltschaft)

## Servicestelle Gleichbehandlung und Antidiskriminierung

### Agence de service pour l'égalité de traitement et contre la discrimination

- Égalité de traitement: conseil et accompagnement par des fonctionnaires dans l'administration du Land, les écoles de musique et chez les employés en vertu de l'ordonnance régionale sur le travail en ce qui concerne l'égalité de traitement
- Lutte contre la discrimination: conseil et accompagnement des citoyens dans les démarches avec les organes du Land ou avec une commune
- Convention des Nations-Unies sur les droits des personnes handicapées: surveillance de la mise en œuvre de la convention de l'ONU sur les droits des personnes avec un handicap.

6020 Innsbruck · Meinhardstrasse 16  
Tél.: 0512/508 807804

[servicestelle.gleichbehandlung@tirol.gv.at](mailto:servicestelle.gleichbehandlung@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/gleichbehandlung-antidiskriminierung](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/gleichbehandlung-antidiskriminierung)

## Tiroler Hilfswerk

### Office de secours du Tyrol

- Aide aux personnes en difficultés
- Aide dans des étapes particulièrement difficiles de la vie – dans des cas de difficultés extrêmes qui peuvent avoir une incidence sur le comportement personnel, social ou économique de l'individu.

6020 Innsbruck · Michael-Gaismair-Str. 1  
Tél.: 0512/508-3692

[tiroler.hilfswerk@tirol.gv.at](mailto:tiroler.hilfswerk@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/soziales/beihilfen/tiroler-hilfswerk](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/soziales/beihilfen/tiroler-hilfswerk)

## AKIFAIR

---

Conseil et suivi pour la recherche d'un emploi (par ex. clarification de la situation professionnelle et personnelle, rédaction du curriculum vitae et des documents de candidature, attribution de postes qui sont obtenus par AKIFAIR, entraînement informatique, etc.)

6020 Innsbruck · Innstrasse, 7 / 1<sup>er</sup> étage  
(à côté du cinéma Metropol)

Tél.: 0512 / 563 567

[office@akifair.at](mailto:office@akifair.at)

[www.akifair.at](http://www.akifair.at)

### Heures d'ouverture:

Lu – Je: 9–12 h et 13–16 h, Ve: 9–12 h

### Filiale Hötting

6020 Innsbruck · Schneeberggasse 7

Tél.: 0512 / 563 567

Fax: 0512 / 563 567-20

### Heures d'ouverture:

Lu – Je: 9–12 h et 13–16 h, Ve: 9–12 h

### Filiale Jenbach

6200 Jenbach · Rotholzerweg 14

Tél.: 0512 / 563 567-80

Fax: 0512 / 563 567-20

### Heures d'ouverture:

Lu – Je: 9–12 h et 13–16 h, Ve: 9–12 h

### Filiale Wörgl

6300 Wörgl · Salzburgerstrasse 3

Tél.: 0512 / 56 35 67-50

[office@akifair.at](mailto:office@akifair.at)

### Heures d'ouverture:

Lu – Je: 9–12 h et 13–16 h, Ve: 9–12 h

## ALEVITISCHE GEMEINDE JENBACH (PIR SULTAN ABDAL KULTURZENTRUM) PAROISSE ALÉVITIQUE DE JENBACH (CENTRE CULTUREL PIR SULTAN ABDAL)

---

- Cours particulier
- Lecture et écriture pour les femmes
- Cours de guitare turque
- Cours de folklore

6200 Jenbach – Innstrasse 1

Tél.: 0650 / 8018149

[jenbach@aleviten.at](mailto:jenbach@aleviten.at)

[www.jenbach.at/Alevitische\\_Gemeinde\\_Jenbach](http://www.jenbach.at/Alevitische_Gemeinde_Jenbach)

## ALEVITISCHE GLAUBENSGEMEINSCHAFT TIROL COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE ALÉVITIQUE DU TYROL

---

- Cours d'alphabétisation et de langue allemande, aide à l'enseignement pour les enfants
- Manifestations, conférences, discussions, mesures pour la prise de conscience, travail dans les médias
- Cours de folklore pour les enfants et les jeunes, football
- Travail d'intégration, projets, actions, programmes

6020 Innsbruck · Haller Strasse 206

Tél.: 0676 / 3754056

[schulamt-tirol@aleviten.at](mailto:schulamt-tirol@aleviten.at)

[www.aleviten.at](http://www.aleviten.at)

## **ANLAUFSTELLE ANERKENNUNG TIROL (AST TIROL)**

POINT DE CONTACT POUR LA RECON-  
NAISSANCE AU TYROL (AST TIROL)

---

### **Zentrum für MigrantInnen in Tirol** ZeMiT – Centre pour les immigrés au Tyrol

Conseils pour la reconnaissance des quali-  
fications acquises à l'étranger

- Conseil multilingue gratuit pour la recon-  
naissance
- En cas de besoin, accompagnement  
pendant toute la procédure de reconnais-  
sance
- Obtention des traductions certifiées des  
diplômes, des certificats et des autres  
documents
- Transmission des diplômes aux orga-  
nismes de candidature

6020 Innsbruck  
Andreas-Hofer-Strasse 46, 1<sup>er</sup> étage  
Tél.: 0512/577170  
[ast@zemit.at](mailto:ast@zemit.at)  
[www.anlaufstelle-erkennung.at/  
anlaufstellen](http://www.anlaufstelle-erkennung.at/anlaufstellen)  
[www.zemit.at/de/ast.html](http://www.zemit.at/de/ast.html)

## **ANONYME ALKOHOLIKER ALCOOLIKES ANONYMES**

---

- Information et conseil aux personnes  
touchées par l'alcoolisme ainsi que leur  
entourage
- Anonyme et gratuit

6020 Innsbruck · Spingesserstrasse 14  
Contact téléphonique pour le nord du  
Tyrol: 0664/51 65 880 (19–22 h)  
[www.anonyme-alkoholiker.at](http://www.anonyme-alkoholiker.at)

## **ARANEA ZENTRUM FÜR MÄDCHEN\*(ARBEIT)**

ARANEA  
CENTRE POUR JEUNES FILLES\*(EMPLOI)

---

ARANEA est un endroit où l'on aide et  
renforce les jeunes filles\* pour mener leur  
vie de manière consciente et en toute  
autonomie et à agir comme un membre  
de la société avec les mêmes droits que les  
autres.

6020 Innsbruck · Erzherzog-Eugen-Str. 25  
Tél.: 0512/890422 · Mob.: 0650/2831902  
[info@aranea.or.at](mailto:info@aranea.or.at)  
[www.aranea.or.at](http://www.aranea.or.at)

### **Heures d'ouverture :**

Lu et Me 16–20 h, Ma 16–19.30 h, chaque  
2<sup>ème</sup> Ve du mois (sauf les jours fériés) 16 –  
19 h

## **ARBAS ARBEITSASSISTENZ TIROL**

ARBAS ASSISTANCE POUR LE TRAVAIL  
DU TYROL

---

Service d'aide à l'emploi pour les personnes  
handicapées

6020 Innsbruck · Fürstenweg 80  
Tél.: 05/996 99-100  
[office@arbas.at](mailto:office@arbas.at)  
[www.arbas.at](http://www.arbas.at)

### **Heures d'ouverture :**

Lu – Ve: 8–12 h. Possibilité également  
de rendez-vous l'après-midi et en soirée  
après accord préalable!

### **Agences externes :**

#### **Imst**

6460 Imst · Johannesplatz 6 et  
Rathausstrasse 1

#### **Landeck**

6500 Landeck · Malsersstrasse 54

### **Lienz**

9900 Lienz · Andreas-Hofer-Strasse 12

### **Schwaz**

6130 Schwaz · Swarovskistrasse 16–18

### **Wörgl**

6300 Wörgl · Salzburger Strasse 27/Top 11 et Top 7a

## **ARBEITERKAMMER (AK)** **CHAMBRE DES TRAVAILLEURS**

La Chambre des Métiers du Tyrol est une institution de droit public qui défend les intérêts des travailleurs et des employés. Elle propose un conseil sur les questions relatives au droit du travail et au droit social, sur la protection des consommateurs, le droit au logement et à la location, elle propose une représentation devant les tribunaux, des aides, des subventions, des soutiens et des bourses.

Seuls les membres de la chambre des métiers peuvent avoir accès à ces services.

6010 Innsbruck · Maximilianstrasse 7

Tél.: 0800/22 55 22 (appel gratuit)

[www.tirol.arbeiterkammer.at](http://www.tirol.arbeiterkammer.at)

### **Heures d'ouverture:**

Lu – Ve: 8–12 h, Lu: 14–16 h, Me: 13–17 h

### **Agences locales**

#### **Imst**

6460 Imst · Rathausstrasse 1

Tél.: 0800/22 55 22-3131

#### **Kitzbühel**

6370 Kitzbühel · Rennfeld 13

Tél.: 0800/22 55 22-3232

#### **Kufstein**

6330 Kufstein · Arkadenplatz 2

Tél.: 0800/22 55 22-3333

### **Landeck**

6500 Landeck · Malsner Strasse 11

Tél.: 0800/22 55 22-3434

### **Lienz**

9900 Lienz · Beda-Weber-Gasse 22

Tél.: 0800/22 55 22-3535

### **Reutte**

6600 Reutte · Mühler Strasse 22

Tél.: 0800/22 55 22-3636

### **Schwaz**

6130 Schwaz · Münchnerstrasse 20

Tél.: 0800/22 55 22-3737

### **Telfs**

6410 Telfs · Moritzenstrasse 1

Tél.: 0800/22 55 22-3838

## **ÄRZTEKAMMER FÜR TIROL** **L'ORDRE DES MÉDECINS DU TYROL**

L'ordre des médecins du Tyrol propose un vaste éventail d'informations, par exemple pour contacter les médecins ou les services de permanence.

6020 Innsbruck · Anichstrasse 7, 1<sup>er</sup> étage

Tél.: 0512/52 0 58-0

[kammer@aektirol.at](mailto:kammer@aektirol.at)

[www.aektirol.at](http://www.aektirol.at)

## **BABYKLAPPE / BABYNEST** **POUPONNIÈRE**

Possibilité donnée aux mères de se séparer de leur bébé dans l'anonymat après avoir refusé l'accouchement anonyme (sous X).

Hôpital local de Lienz · 9900 Lienz

Emanuel-von-Hibler-Strasse 5

Tél.: 04852/606-0

[verwaltung@kh-lienz.at](mailto:verwaltung@kh-lienz.at)



## BARWO

---

Voir « Verein für Obdachlose » (l'association pour les sans-abri)

## BASIS

---

Conseil pour les femmes et les familles dans l'Ausserfern.

- Conseil pour les femmes, les couples, les familles, sur la vie et le droit, conseil en cas de violence au sein de la famille
- Conseil psychothérapeutique
- Conseil pour les femmes enceintes et en cas de conflit dans le cadre d'une maternité
- Orientations professionnelles des jeunes filles
- Soutien apporté par des groupes d'entraide

6600 Reutte · Planseestrasse 6

Tél. : 05672/72 6 04

[office@basis-beratung.net](mailto:office@basis-beratung.net)

[www.basis-beratung.net](http://www.basis-beratung.net)

## BEHINDERTENBEAUFTRAGTE DER STADT INNSBRUCK

CHARGÉ DE MISSION POUR LES HANDI-CAPÉS DE LA VILLE D'INNSBRUCK

---

- Interlocuteur pour tout individu ou autres organisations, institutions et associations pour le handicap des personnes.
- Bureaux du comité pour les handicapés

6010 Innsbruck · Maria-Theresien-Str. 18

Tél. : 0512/5360-3307

[behindertenbeauftragte@innsbruck.gv.at](mailto:behindertenbeauftragte@innsbruck.gv.at)

[www.lsi.innsbruck.gv.at/menschen-mit-behinderung/behindertenbeauftragte](http://www.lsi.innsbruck.gv.at/menschen-mit-behinderung/behindertenbeauftragte)

## BERATUNGSSTELLE EXTREMISMUS/ DE-RADIKALISIERUNG

AGENCE DE CONSEIL POUR L'EXTRÉMISME / LA DÉRADICALISATION

---

Après du Ministère Fédéral pour la famille et la jeunesse.

- Informations concernant l'extrémisme
- Aide à l'identification des premiers signes d'extrémisme chez les proches/les amis/les écoliers
- Aide à la déradicalisation

Tél. : 0800/20 20 44

[office@beratungsstelleextremismus.at](mailto:office@beratungsstelleextremismus.at)

[www.beratungsstelleextremismus.at](http://www.beratungsstelleextremismus.at)

### Z6 – Centre de travail des enfants

6020 Innsbruck · Dreiheiligenstrasse 9

Tél. 0512/580808

[jugendberatung@z6online.com](mailto:jugendberatung@z6online.com)

[www.z6online.com/contact](http://www.z6online.com/contact)

### Centre de conseil pour le couple et la famille

6020 Innsbruck · Anichstrasse 24/2

Tél. 0512/580871

[kontakt@zentrum-beratung.at](mailto:kontakt@zentrum-beratung.at)

[www.zentrum-beratung.at](http://www.zentrum-beratung.at)

## BEZIRKSHAUPTMANNSCHAFT ADMINISTRATION LOCALE

---

Les Bezirkshauptmannschaften (BH) sont les administrations locales compétentes dans différents domaines de compétence comme par ex. les affaires concernant le droit de séjour, le logement, les affaires sociales et le droit en matière de circulation. Toutefois, pour la ville d'Innsbruck, la compétence est donnée à la magistrature de la ville.

Pour la coordination de l'intégration au niveau du district, voir les Coordinateurs pour l'intégration et les Coordinateurs du district.

### **BH Imst**

6460 Imst · Stadtplatz 1  
Tél.: 05412/6996-0  
[bh.imst@tirol.gv.at](mailto:bh.imst@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/imst](http://www.tirol.gv.at/imst)

### **BH Innsbruck**

6020 Innsbruck · Gilmstrasse 2  
Tél.: 0512/5344-5140  
[bh.innsbruck@tirol.gv.at](mailto:bh.innsbruck@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/innsbruck](http://www.tirol.gv.at/innsbruck)

### **BH Kitzbühel**

6370 Kitzbühel · Josef-Herold-Strasse 10  
Tél.: 05356/62131-0  
[bh.kitzbuehel@tirol.gv.at](mailto:bh.kitzbuehel@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/kitzbuehel](http://www.tirol.gv.at/kitzbuehel)

### **BH Kufstein**

6330 Kufstein · Boznerplatz 1–2  
Tél.: 05372/606-0  
[bh.kufstein@tirol.gv.at](mailto:bh.kufstein@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/kufstein](http://www.tirol.gv.at/kufstein)

### **BH Landeck**

6500 Landeck · Innstrasse 5  
Tél.: 05442/6996  
[bh.landeck@tirol.gv.at](mailto:bh.landeck@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/landeck](http://www.tirol.gv.at/landeck)

### **BH Lienz**

9900 Lienz · Dolomitenstrasse 3  
Tél.: 04852/6633  
[bh.lienz@tirol.gv.at](mailto:bh.lienz@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/lienz](http://www.tirol.gv.at/lienz)

### **BH Reutte**

6600 Reutte · Obermarkt 7  
Tél.: 05672/6996  
[bh.reutte@tirol.gv.at](mailto:bh.reutte@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/reutte](http://www.tirol.gv.at/reutte)

### **BH Schwaz**

6130 Schwaz · Franz-Josef-Strasse 25  
Tél.: 05242/6931  
[bh.schwaz@tirol.gv.at](mailto:bh.schwaz@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/schwaz](http://www.tirol.gv.at/schwaz)

## BEZIRKSKRANKENHÄUSER HÔPITAUX RÉGIONAUX

---

Voir à la rubrique Krankenhäuser (Hôpitaux)

## BFI – TIROL BILDUNGSZENTRUM CENTRE DE FORMATION DU TYROL

---

- Il propose un large choix de cours et séminaires (le programme du BFI Tyrol est disponible gratuitement!) ainsi que des cours d'allemand spéciaux de différents niveaux
- Cours d'allemand gratuits pour évaluation des débutants

6010 Innsbruck · Ingenieur-Etzel-Strasse 7  
Tél.: 0512/59 6 60  
[bfi.info@tirol.com](mailto:bfi.info@tirol.com)  
[www.bfi-tirol.at](http://www.bfi-tirol.at)

**Remarque:** Agences locales à Kufstein, Kitzbühel, Lienz, Schwaz, Wattens, Telfs, Imst, Landeck et Reutte.

## BILDUNGSDIREKTION FÜR TIROL DIRECTION DE L'ÉDUCATION DU TYROL

- Droit lié à l'emploi et droit de la représentation du personnel pour le corps enseignant des Länder et de l'État fédéral
- Gestion de la qualité / supervision scolaire pour tous les types d'écoles (à l'exception des écoles agricoles et forestières)
- Organisation scolaire externe
- Entretien des écoles fédérales du Tyrol (collèges et lycées)

Institution de services pour les écoles, les élèves et les enseignants, notamment par le/la

- Psychologie scolaire – Conseil en formation
- Service médical scolaire
- Agence de service du Tyrol pour la culture (Tiroler Kulturservicestelle)
- Organisme de conseil scolaire pour les migrants
- Bureau des allocations pour étudiants

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 7–9

Tél.: 0512/9012-0

[office@bildung-tirol.gv.at](mailto:office@bildung-tirol.gv.at)

[www.bildung-tirol.gv.at](http://www.bildung-tirol.gv.at)

## MigrantInnenberatung

Conseils aux migrants

Pour toutes questions et problèmes survenant à l'école, les parents et les élèves de langue maternelle autre que l'allemand ont la possibilité de se faire aider et de demander conseil auprès du bureau de conseil.

L'offre porte sur le conseil individuel ou en groupe et un service d'assistance, ainsi que sur l'information générale et les relations publiques.

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 7

Tél.: 0512/9012 9292/0512/90129293

[natasa.marosevac@bildung-tirol.gv.at](mailto:natasa.marosevac@bildung-tirol.gv.at)

[gamze.kilic@bildung-tirol.gv.at](mailto:gamze.kilic@bildung-tirol.gv.at)

[www.bildung-tirol.gv.at/service/migrantinnenberatung](http://www.bildung-tirol.gv.at/service/migrantinnenberatung)

## Schulpsychologie

Psychologie scolaire

Elle porte essentiellement sur un travail avec les élèves, les parents et le corps enseignant. Les instances de conseil en psychologie scolaire qui existent également au niveau des districts, s'efforcent d'effectuer un travail sur le terrain au contact avec la population. Il s'agit d'une organisation accessible à tous, proposant un large choix de solutions (conseil, traitement, intervention en cas de crise, conseil par messagerie électronique), qui peut être utilisée sans avoir de lourdes procédures administratives et bureaucratiques à remplir. Le conseil en lui-même est gratuit. Mais il est recommandé de prendre rendez-vous par téléphone.

Service central d'Innsbruck

6020 Innsbruck · Südtiroler Platz 10–12

Tél.: 0512/90129262

[schulpsy@bildung-tirol.gv.at](mailto:schulpsy@bildung-tirol.gv.at)

<https://bildung-tirol.gv.at/service/schulpsychologie>

**BILDUNGSFORUM –  
INSTITUT DR. RAMPITSCH**  
FORUM DE FORMATION –INSTITUT DR.  
RAMPITSCH

---

Cours d'allemand

6020 Innsbruck  
Maria-Theresien-Strasse 40  
Tél.: 0512/5608404  
[innsbruck@bildungsforum.at](mailto:innsbruck@bildungsforum.at)  
[www.bildungsforum.at](http://www.bildungsforum.at)

**BIN – BERATUNG, INFORMATION UND  
NACHSORGE BEI ABHÄNGIGKEITS-  
ERKRANKUNGEN**

CONSEIL, INFORMATION ET PRISE EN  
CHARGE LORS D'UNE MALADIE DE  
DÉPENDANCE

---

**Assistance en cas de problèmes liés à  
l'alcool et aux médicaments:**

- Point sur la situation actuelle et soutien pour trouver une solution au problème
- Fourniture d'informations sur les organismes compétents à contacter
- Pour les proches: information, propositions de soutien

**Agences extérieures**

**Imst**

6460 Imst · Ing.-Baller-Strasse 1/II, Buss-  
kreuz  
Tél.: 05412/62 8 07  
Portable: 0650/582 45 35  
[imst@bin-tirol.org](mailto:imst@bin-tirol.org)

**Innsbruck**

6020 Innsbruck · Anichstrasse 13/III  
Tél.: 0512/57 30 54  
[innsbruck@bin-tirol.org](mailto:innsbruck@bin-tirol.org)

**Kitzbühel**

6370 Kitzbühel · Rennfeld 15  
Tél.: 05356/72 3 24  
[kitzbuehel@bin-tirol.org](mailto:kitzbuehel@bin-tirol.org)

**Landeck**

6500 Landeck · Malsersstrasse 44/1  
Tél.: 05442/64 8 12  
Portable: 0650/582 45 39  
[landeck@bin-tirol.org](mailto:landeck@bin-tirol.org)

**Lienz**

9900 Lienz · Rosengasse 12/II  
Tél.: 04852/73 4 50  
[lienz@bin-tirol.org](mailto:lienz@bin-tirol.org)

**Reutte**

6600 Reutte · Untermarkt 11  
Tél.: 05672/73 2 88  
Portable: 0650/980 74 97  
[reutte@bin-tirol.org](mailto:reutte@bin-tirol.org)

**Schwaz**

6130 Schwaz · Innsbrucker Strasse 5/2  
Tél.: 05242/73 7 98  
Portable: 0650/884 71 10  
[schwaz@bin-tirol.org](mailto:schwaz@bin-tirol.org)

**St. Johann**

6380 St. Johann · Bahnhofstrasse 7  
Tél.: 05352/67 6 42-10  
Portable: 0664/231 19 99  
[st.johann@bin-tirol.org](mailto:st.johann@bin-tirol.org)

**Wörgl**

6300 Wörgl · Bahnhofstrasse 42a  
Tél.: 05332/70 5 11-2010  
[woergl@bin-tirol.org](mailto:woergl@bin-tirol.org)

## BIZ – BERUFSINFORMATIONSZENTRUM DER WIRTSCHAFTSKAMMER TIROL

CENTRE D'INFORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU TYROL

Voir Wirtschaftskammer Tirol (Chambre de commerce du Tyrol)

## CARITAS

L'organisation Caritas est un service de l'église catholique actif au niveau local et à l'international. L'organisation Caritas œuvre au service des hommes et des femmes qui ont besoin d'une aide ponctuelle ou sur le long terme.

6021 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 16  
Tél. : 0512 / 72 70  
[info@caritas.tirol](mailto:info@caritas.tirol)  
[www.caritas-tirol.at](http://www.caritas-tirol.at)

## Abrakadabra

Possibilité de travail temporaire et légal pour les adultes atteints de toxicomanie et notamment ceux faisant partie d'un programme de substitution.

6020 Innsbruck · Kaiser-Josef-Strasse 9  
Tél. : 0512 / 58 85 47  
[abrakadabra@caritas.tirol](mailto:abrakadabra@caritas.tirol)

## Bahnhofsozialdienst

Service social de la gare

**Offre concernant aucun groupe particulier de personnes, mais les personnes avec des situations à problème les plus diverses :**

- Possibilité de dialogue, conseil, information (par ex. sur les conditions financières, le travail, le logement, les dettes)
- Aide financière transitoire sur une courte durée, prestations (discussions, et mise en consigne sur une courte durée de documents, produits d'hygiène, adresse de poste restante, aide postale, boissons chaude et snacks, etc. ...)
- Aide aux voyageurs en difficulté
- Mise à disposition de possibilités de repos

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 16  
Tél. : 0676 / 8730 6293  
[bahnhofsozialdienst@caritas.tirol](mailto:bahnhofsozialdienst@caritas.tirol)

## Beratungszentrum

Centre de conseil

**Conseil et aide dans des situations d'urgence extrême et de conditions de vie difficiles :**

- Conseil sur la maternité / en cas de conflit lié à la grossesse
- Organisation des démarches d'adoption et accompagnement
- Conseil sur la vie conjugale, familiale et sur la vie
- Conseil juridique sur les questions de droit relatif à la famille et au droit pénal

6021 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 16  
Tél. : 0512 / 72 70-15  
[beratungszentrum.caritas@dibk.at](mailto:beratungszentrum.caritas@dibk.at)

## Buddy-System

### Système des « Buddys »

Les « Buddys » de la Caritas aident les migrants reconnus, les personnes habilitées à bénéficier d'une protection subsidiaire ou les demandeurs d'asile à surmonter les problèmes liés au quotidien dans un nouveau pays.

Ils vont faire les courses ensemble, apprennent l'allemand, fournissent leur aide en cas de RV chez le médecin ou de démarche administrative.

6020 Innsbruck · Karl-Schönherr-Strasse 3  
(Canisianum)

Tél. : 0676 / 8730 6779

[buddy@caritas.tirol](mailto:buddy@caritas.tirol)

[www.caritas-tirol.at/hilfe-angebote/fluechtlinge/buddy-system](http://www.caritas-tirol.at/hilfe-angebote/fluechtlinge/buddy-system)

## Familienhilfe

### Aide aux familles

L'aide aux familles de Caritas Innsbruck propose des aides transitoires pour les familles, les couples ou les personnes seules ayant des conditions de vie difficiles.

6021 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 16

Tél. : 0512 / 7270-300

[michaela.kuett@caritas.tirol](mailto:michaela.kuett@caritas.tirol)

## Integrationsberatung und -begleitung

### Conseil et accompagnement pour l'intégration

Accompagnement initial à vocation collective pour les prétendants au droit d'asile et accessoirement pour les ayants droits à une protection avec un effort sur la gestion des quartiers.

6021 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 16

Tél. : 0512 / 7270-205

[johannes.neuerer@caritas.tirol](mailto:johannes.neuerer@caritas.tirol)

## KOMFÜDRO

Un bureau de contact et d'accueil facilement accessible, offrant des informations, des conseils et des soins pour les consommateurs de drogues.

6020 Innsbruck · Mentlgasse 20

Tél. : 0512 / 56 14 03

### Heures d'ouverture :

Lu – Ma : 11–14 h

Me : 16:30–19 h (échange de seringues uniquement)

Je – Ve : 11–14 h

### Heures d'ouverture réservées aux

**femmes** : Ma : 14–15 h

**Remarque** : Fermé le samedi, le dimanche et les jours fériés!

## Mentvilla

Mentvilla propose un organisme d'hébergement d'urgence pour les malades atteints de toxicomanie, les personnes dépendantes ainsi que les sans-abri.

6020 Innsbruck · Mentlgasse 20

Tél. : 0512 / 56 43 51

### Heures d'ouverture :

Lu – Ve : 14 – 09:30 Uhr

Sa, Di et les jours fériés en continu

## Wohnraumvermittlung und Integrationsberatung

Service d'aide au logement et conseil en Intégration

La Caritas Tyrol procure des offres de logement privés dans les districts d'Innsbruck et du pays d'Innsbruck ainsi que des offres de l'Église provenant de tout le Tyrol, dédiées à des demandeurs d'asile et à des personnes habilitées à bénéficier d'une protection subsidiaire. Elle offre également aux locataires un conseil global en matière d'intégration.

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 16

Tél.: 0512/7270-205

[johannes.neuerer@caritas.tirol](mailto:johannes.neuerer@caritas.tirol)

[www.caritas-tirol.at/hilfe-angebote/flucht-migration-integration/wohnraum-integration-und-beschaeftigung](http://www.caritas-tirol.at/hilfe-angebote/flucht-migration-integration/wohnraum-integration-und-beschaeftigung)

## CHILL OUT

Voir DOWAS

## COURAGE INNSBRUCK

Conseil gratuit et anonyme en particulier pour les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels, les personnes transgenres et leurs proches.

6020 Innsbruck

Salurner Strasse 15 / 2<sup>ème</sup> étage

Tél.: 0699/166 166 63

[innsbruck@courage-beratung.at](mailto:innsbruck@courage-beratung.at)

[www.courage-beratung.at](http://www.courage-beratung.at)

### Heures de consultation :

Lu, Me, Je : 17-20 h,

**prise de rendezvous préalable par téléphone :**

Lu – Je : 9-15 h

## DIAKONIE

### ANKYRA – Zentrum für interkulturelle Psychotherapie in Tirol

Le centre pour psychothérapie interculturelle offre, au Tyrol, un conseil psychothérapeutique et psychologique basé sur la culture et les traumatismes. Des interprètes assistent à la cession. Nous offrons nos services aux demandeurs d'asile, aux bénéficiaires de la protection subsidiaire, aux réfugiés reconnus ainsi qu'aux personnes immigrées.

6020 Innsbruck · Müllerstrasse 7

Tél. 0512/564129

[ankyra@diakonie.at](mailto:ankyra@diakonie.at)

[www.diakonie.at/einrichtung/ankyra-zentrum-fuer-interkulturelle-psychotherapie-tirol](http://www.diakonie.at/einrichtung/ankyra-zentrum-fuer-interkulturelle-psychotherapie-tirol)

### Diakonie Flüchtlingsdienst : IBZ (Integrations- und Bildungszentren) Tirol

Service aux réfugiés de la diaconie : IBZ (Centres d'intégration et de formation) Tyrol

Le centre d'intégration et de formation du Tyrol (IBZ Tyrol) est une institution de service aux réfugiés de la Diaconie qui, depuis sa fondation en octobre 2015, offre une aide au démarrage aux personnes ayant droit à l'asile et à la protection subsidiaire souhaitant se construire une perspective d'avenir au Tyrol.

L'IBZ Tyrol offre les services suivants sur quatre sites au Tyrol (Imst, Telfs, Innsbruck et Wörgl) :

- Soins de subsistance dans les appartements de départ de la Diaconie
- Aide à la recherche d'un logement et courtage immobilier dans tout le Tyrol
- Conseil social et d'intégration
- Conseil éducatif et professionnel

- Ateliers et autres possibilités de formation
- Opportunités et événements pour se rencontrer
- Coopération et formation avec les communes, les autorités, les associations, les comités d'action et de défense des citoyens et les paroisses

Événements d'information ; création d'une culture d'accueil dans les communautés

### **IBZ Tirol**

6020 Innsbruck · Bürgerstrasse 21

Tél.: 0512/32 30 72-8673

[integration.tirol@diakonie.at](mailto:integration.tirol@diakonie.at)

[www.diakonie.at/ueber-uns/traeger-diakonischer-arbeit/diakonie-eine-welt/diakonie-fluechtlingsdienst?bundesland=tirol](http://www.diakonie.at/ueber-uns/traeger-diakonischer-arbeit/diakonie-eine-welt/diakonie-fluechtlingsdienst?bundesland=tirol)

### **IBZ Imst**

6460 Imst · Floriangasse 22

Tel.: 0664/88 72 81 68

#### **Heures de consultation**

Lu et Je 9:30–12 h et consultation sur rendez-vous

### **IBZ Innsbruck**

6020 Innsbruck · Bürgerstrasse 21

Tel.: 0664/88 71 15 07

#### **Heures de consultation :**

Me 9–12 h et consultation sur rendez-vous

### **IBZ Telfs**

6410 Telfs · Zollergasse 4

Tel.: 0664/88 63 28 25

#### **Heures de consultation :**

Ma et Je 9:30–12 h et consultation sur rendez-vous

### **IBZ Wörgl**

6300 Wörgl · Bahnhofstrasse 4/1<sup>er</sup> étage

Tél.: 0664/82 73 451

#### **Heures de consultation**

Ma et Je 9:30–12 h et consultation sur rendez-vous

## **Unabhängige Beratung Tirol**

Conseil indépendant du Tyrol Protection juridique des réfugié(e)s et des migrant(e)s

Les personnes ayant un passé de fuite et de migration se retrouvent souvent dans des situations où leur vie est mise à risque. Nous informons les réfugié(e)s et les migrant(e)s sur leurs droits et les aidons à les appliquer. Nous leur rendons ainsi le minimum de capacités d'action et de marge de décision. Le service de conseil indépendant du Tyrol offre aux réfugié(e)s et aux migrant(e)s des conseils gratuits et des services d'interprétation assisté dans les procédures d'asile et de police des étrangers ainsi que dans les procédures relevant de la loi sur l'établissement et le séjour.

### **Services de conseil**

- Conseil dans la procédure d'asile
- Rédaction et dépôt de déclarations, de demandes et de recours
- Préparation des demandeurs d'asile aux entretiens à l'Office fédéral des étrangers et de l'asile (OFAE) (Bundesamt für Fremdenwesen und Asyl – BFA)
- Conseil et représentation dans les procédures de droit de séjour
- Conseil pour le passage des titres de séjour selon de la loi sur l'asile aux titres de séjour en vertu de la loi sur l'établissement et le séjour
- Conseil et rédaction de recours en cas de décisions sur les dispositions de base
- Si nécessaire, orientation vers d'autres institutions et organisations spécialisées

6020 Innsbruck · Bürgerstrasse 21/1

Tél.: 0512/32 30 72-8670

[bti@diakonie.at](mailto:bti@diakonie.at)

[www.diakonie.at/unsere-angebote-und-einrichtungen/unabhaengige-beratung-tirol](http://www.diakonie.at/unsere-angebote-und-einrichtungen/unabhaengige-beratung-tirol)



## DIÖZESE INNSBRUCK DIOCÈSE D'INNSBRUCK

---

### Familienreferat

Département de la famille

**Le département de la famille du diocèse soutient les familles confrontées à des situations les plus diverses :**

- Accompagnement et aide aux couples et aux familles
- Discussion sur des sujets de société et religieux en rapport avec la famille

6020 Innsbruck · Riedgasse 9

Tél. : 0512/22 30-43 01

[familienreferat@dibk.at](mailto:familienreferat@dibk.at)

[www.dibk.at/Media/Organisationen/  
Familie](http://www.dibk.at/Media/Organisationen/Familie)

### Frauenreferat

Département en charge des femmes

- Lieu de discussion sur des sujets posés par des femmes au sein de l'église catholique
- Propositions de formation et aide spirituelle
- Information, sujets sur la vie politique et économique concernant les femmes

6020 Innsbruck · Riedgasse 9

Tél. : 0512/22 30-43 22

[frauenreferat@dibk.at](mailto:frauenreferat@dibk.at)

[www.dibk.at/Media/Organisationen/  
Frauen](http://www.dibk.at/Media/Organisationen/Frauen)

### Haus der Begegnung

Maison de la rencontre

Sensibilisation des personnes par le biais d'une multiplicité d'offres de formation dans l'esprit de la doctrine sociale de l'Église catholique.

6020 Innsbruck · Rennweg 12

Tél. : 0512/587869

[hdb.office@dibk.at](mailto:hdb.office@dibk.at)

<https://hdb.dibk.at/de/Startseite>

### Männerreferat der Diözese Innsbruck

Département des hommes du diocèse d'Innsbruck

Manifestations éducatives sur les thèmes suivants :

- Pères et professions
- Égalité des sexes
- Spiritualité masculine
- Séminaires pères-enfants
- Centre de lancement, de spécialisation et de mise en réseau pour les questions concernant les hommes

Lorand Veress

6020 Innsbruck · Riedgasse 9

Tél. : 0512/2230-4301

[maennerreferat@dibk.at](mailto:maennerreferat@dibk.at)

[www.dibk.at/Media/Organisationen/  
Maenner](http://www.dibk.at/Media/Organisationen/Maenner)

## DOWAS DURCHGANGSORT FÜR WOHNUNGS- UND ARBEIT- SSUCHENDE MENSCHEN

### DOWAS LIEU DE TRANSIT POUR LES PERSONNES À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT ET D'UN TRAVAIL

---

Organisme de conseil général pour toutes les questions d'ordre existentiel et relatives à la recherche d'un logement et d'un travail. Logement aménagé. Logement de transit.

#### Sont notamment proposés :

- Mise en place d'une adresse postale et électronique ou un contact pour permettre d'établir une attestation d'habitation principale.
- Recherche et conservation de documents.t

6020 Innsbruck · Leopoldstrasse 18

Tél. : 0512/57 23 43

[ibk@dowas.org](mailto:ibk@dowas.org)

[www.dowas.org](http://www.dowas.org)

## DOWAS – Chill Out

Le CHILL OUT est une association accessible à tous pour les jeunes sans-abri (groupe d'âge entre 14 et 21 ans) et elle offre une place temporaire dans un logement ainsi que des services de conseil et d'assistance.

6020 Innsbruck · Heiliggeiststrasse 8a

Tél. : 0512/57 21 21

[chillout@dowas.org](mailto:chillout@dowas.org)

## lilawohnt

DOWAS pour les femmes

L'association lilawohnt offre une permanence aux femmes (et leurs enfants) en situation de crise, affrontant des problèmes vitaux et sans domicile.

L'offre proposée comporte des services de conseil et de soutien dans la recherche de logement et les questions d'ordre financier.

**Remarque :** En cas de besoin, une interprète peut être mise à disposition lors des rendez-vous. Site d'information disponible en allemand, turc, bosniaque-croate-serbe (BCS) à l'adresse suivante : [www.lilawohnt.at](http://www.lilawohnt.at)

#### Point conseil :

6020 Innsbruck · Adamgasse 4/2

Tél. : 0512/56 24 77

[beratung@lilawohnt.at](mailto:beratung@lilawohnt.at)

#### Foyer logement :

Tél. : 0512/29 54 98

[wg@lilawohnt.at](mailto:wg@lilawohnt.at)

## DROGENAMBULANZEN

### SERVICE DE CONSULTATION AMBULA- TOIRE POUR LES TOXICOMANES

---

- Traitement par substitution sur présentation des critères/ conditions pré requises
- Clarification et traitement des problèmes corporels et psychiques
- Conseil et soutien au sujet du minimum vital, de l'assurance, du logement, du travail, du tribunal

#### Désintoxication à l'alcool et aux médicaments

#### Alkohol- und Medikamenten- entwöhnung

Tél. : +43 (0)50/504-88 14 01 40  
(numéro d'urgence de dépendance)

[hall.pb.b4-leitstelle@tirol-kliniken.at](mailto:hall.pb.b4-leitstelle@tirol-kliniken.at)

**Service général d'accueil psychiatrique de Hall**

**Allgemeinpsychiatrische Aufnahmes-tation Hall**

6060 Hall · Milser Strasse 10

Tél. : 050/504-88 11 0

[hall.pb.b1-leitstelle@tirol-kliniken.at](mailto:hall.pb.b1-leitstelle@tirol-kliniken.at)

**Service de consultation en toxicomanie I de la clinique universitaire d'Innsbruck**

**Drogenambulanz I der Universitäts-klinik Innsbruck**

6020 Innsbruck · Innrain 66a

Tél. : 050/504-24750

[drogenambulanz@i-med.ac.at](mailto:drogenambulanz@i-med.ac.at)

**Accueil spécialisé pour la thérapie des drogues et consultation ambulatoire  
Fachstation für Drogentherapie und ambulante Sprechstunde**

Tél. : 050/504-88 13 0

[hall.pb.b3-leitstelle@tirol-kliniken.at](mailto:hall.pb.b3-leitstelle@tirol-kliniken.at)

**Service ambulatoire de toxicologue de Wörgl**

**Drogenambulanz Wörgl**

6300 Wörgl · Steinbacherstrasse 1

Tél. : 05332/70200

[direktion@bkh-kufstein.at](mailto:direktion@bkh-kufstein.at)

**Centre de thérapie et de santé de Mutters Service IIIa  
Therapie- und Gesundheitszentrum  
Mutters Station IIIa**

6162 Mutters · Nockhofweg 23

Tél. : 050/504 4 90 · Fax: 05050/44 90-40

[info@uki.at](mailto:info@uki.at)

**ELTERN-KIND ZENTRUM**

**CENTRE PARENTS ET ENFANTS**

Conseil sur les sujets relatifs à la maternité, la naissance, le soin à apporter à un nouveau-né, l'éducation des enfants, aux problèmes familiaux, à la reprise d'une activité professionnelle après une maternité, thèmes sur le développement psychologique, expériences suite à la perte d'un enfant, etc.

6020 Innsbruck · Amraser Strasse 5

Tél. : 0512/58 19 97-0

[info@ekiz-ibk.at](mailto:info@ekiz-ibk.at)

[www.ekiz-ibk.at](http://www.ekiz-ibk.at)

**ELTERN-KIND-TREFF INNSBRUCK**

**RENCONTRE PARENTS-ENFANTS À INNSBRUCK**

Propose un ensemble d'informations traitant des sujets de la maternité, la naissance et les nourrissons. De plus, des cours intéressants sont proposés par des groupes sur l'allaitement avec des conseils techniques correspondants afin que les jeunes ou futures mamans puissent échanger leurs expériences entre-elles.

6020 Innsbruck · Adamgasse 4

Tél. : 0512/58 06 50

[info@eltern-kind-treff.at](mailto:info@eltern-kind-treff.at)

[www.eltern-kind-treff.at](http://www.eltern-kind-treff.at)

**ERZIEHUNGSBERATUNGSSTELLE DES LANDES**

**BUREAU DE CONSEIL EN ÉDUCATION DU LAND**

Voir sur l'Office du Gouvernement du Land du Tyrol – Service de conseil en éducation (Amt der Tiroler Landesregierung – Erziehungsberatungsstelle)

**EVANGELISCHE DIÖZESE  
SALZBURG – TIROL**  
DIOCÈSE ÉVANGÉLIQUE  
DE SALZBOURG–TYROL

---

**Evangelische Fachstelle Ehrenamt für  
Flüchtlinge in Tirol (EFEF Tirol)**

Bureau de conseil évangélique Bénévolat  
pour les migrants au Tyrol (EFEF Tirol)

Conseil, assistance, aide, stages ou formation à l'attention des bénévoles dans leur action pour les migrants des paroisses évangéliques du Tyrol, ainsi que toutes informations et sensibilisation à la thématique fuite/migrants abordées dans le cadre de cours de religion et de confirmation, pour les groupes de jeunes, les écoles, les paroisses et autres.

Evangelische Diözese Salzburg–Tirol  
6020 Innsbruck · Rennweg 13  
Tél. : 059 / 1517 500  
[salzburg-tirol@evang.at](mailto:salzburg-tirol@evang.at)  
[www.sichtbar-evangelisch.at](http://www.sichtbar-evangelisch.at)

**EVITA FRAUEN- UND MÄDCHEN-  
BERATUNGSSTELLE**  
EVITA – BUREAU DE CONSEIL POUR LES  
FEMMES ET LES JEUNES FILLES

---

- Conseil et accompagnement des femmes et des jeunes filles en situation difficile
- Workshops sur la prévention de la violence à l'école
- Accompagnement des victimes de violence sexuelle et physique dans le processus, depuis le dépôt de plainte, jusqu'à l'achèvement de la procédure
- Conférences, soirées à thème et regroupement de femmes selon des thèmes spécifiques

6330 Kufstein · Oberer Stadtplatz 6  
Tél. : 05372 / 63 6 16  
[evita@kufnet.at](mailto:evita@kufnet.at)  
[www.evita-frauenberatung.at](http://www.evita-frauenberatung.at)

**FACHINSPEKTOR FÜR ISLAMISCHE  
RELIGION IN TIROL**  
INSPECTEUR SPÉCIALISÉ DE LA  
RELIGION ISLAMIQUE AU TYROL

---

- Interlocuteur pour les questions et les problèmes qui concernent directement ou indirectement la religion islamique ou l'enseignement de la religion islamique
- Affectation de personnel enseignant, de surveillance et d'inspection
- Compétent pour tous les types d'écoles dans tout le Tyrol

Monsieur Samir Redzepović  
6060 Hall · Zottstrasse 7  
Tél. : 0664 / 144 28 99  
[s.redzepovic@tsn.at](mailto:s.redzepovic@tsn.at)

**FAMILIEN- UND SOZIAL-  
BERATUNGSZENTRUM E.V.**  
CENTRE DE CONSEIL SOCIAL POUR LES  
FAMILLES – ASSOCIATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE

---

**Points clés:**

- Planning familial
- Conseil sur les questions de sexualité, de jeunesse et de séparation
- Conseil pour les femmes enceintes
- Conseil de psychologie de couple et conseil conjugal

6300 Wörgl · Peter-Anich-Strasse 27  
Tél. : 05332/73758

**Consultation :** Tous les jeudis 15–19 h et sur rendez-vous

**FINANZAMT**  
DIRECTIONS DES FINANCES PUBLIQUES

---

La tâche principale des directions des finances publiques est de gérer les impôts et aussi de mettre à la disposition du contribuable des informations et de les lui transmettre.

**Directions des finances Innsbruck**  
6020 Innsbruck · Innrain 32  
Tél. : 050/233 233

**Directions des finances  
Kitzbühel Lienz**  
6370 Kitzbühel · Im Gries 9  
Tél. : 050/233 233  
9900 Lienz · Dolomitenstrasse 1  
Tel. : 050/233 233

**Directions des finances  
Kufstein Schwaz**  
6333 Kufstein · Oskar-Pirlo-Strasse 15  
Tél. : 050/233 233  
6130 Schwaz · Brandlstrasse 19/1  
Tel. : 050/233 233

**Directions des finances  
Landeck Reutte**  
6500 Landeck · Innstrasse 11  
Tél. : 050/233 233  
6600 Reutte · Claudiastrasse 7  
Tel. : 050/233 233

**FIRST LOVE AMBULANZ**  
SERVICE DE CONSULTATION FIRST LOVE

---

Le service de consultation First Love est une permanence pour les adolescents âgés de 12 à 19 ans. Un médecin femme et une infirmière proposent des conseils sur des sujets relatifs à l'amour, les rapports, la sexualité, la contraception et la maternité.

**Remarque :** les consultations sont anonymes, gratuites et informelles.

**Clinique universitaire de gynécologie,  
Département clinique d'endocrinologie  
gynécologique et d'obstétrique**  
6020 Innsbruck · Anichstrasse 35  
(Bâtiment HNO)  
Tél. : 050/504-23068  
[frauenheilkunde@uklibk.ac.at](mailto:frauenheilkunde@uklibk.ac.at)  
[www.kinderwunsch-zentrum.at](http://www.kinderwunsch-zentrum.at)

## FLUCHTpunkt POINT RÉFUGIÉS

---

FLUCHTpunkt apporte des conseils aux réfugiés qui ne sentent pas suffisamment aidés, conseillés ou suivis. Les consultations sont anonymes et gratuites.

6020 Innsbruck · Jahnstrasse 17

Tél. : 0512 / 58 14 88

[info@fluchtpunkt.org](mailto:info@fluchtpunkt.org)

[www.fluchtpunkt.org](http://www.fluchtpunkt.org)

### Disponibilité téléphonique :

Lu – Je 9–12 h. Entretiens sur rendez-vous

## FRAUEN AUS ALLEN LÄNDERN FEMMES DU MONDE

---

- Offres de formation avec garderie d'enfants
- Conseils sur le thème des femmes et des migrants, sous la forme de conseils individuels ou en groupe et en différentes langues ou avec la participation d'inter-prètes femmes
- Offres culturelles et de loisirs

6020 Innsbruck · Tschamlerstrasse 4

Tél. : 0512 / 56 47 78

[info@frauenausallenlaendern.org](mailto:info@frauenausallenlaendern.org)

[www.frauenausallenlaendern.org](http://www.frauenausallenlaendern.org)

## FRAUEN GEGEN VERGEWALTIGUNG LES FEMMES CONTRE LE/LA VIOLENCE

---

- Conseil psychosocial pour les femmes et jeunes filles de plus de 16 ans ayant subi des violences sexuelles et leurs proches
- Accompagnement en cas de procès, groupes d'entre-aide, workshops pour retrouver la confiance en soi
- Organisation de cours d'auto-défense

**Remarque :** les consultations sont anonymes et gratuites. Des traductions sont possibles. Consultations personnalisées sur rendez-vous.

6020 Innsbruck · Sonnenburgstrasse 5

Tél. : 0512 / 57 44 16

[office@frauen-gegen-vergewaltigung.at](mailto:office@frauen-gegen-vergewaltigung.at)

ou

[beratung@frauen-gegen-vergewaltigung.at](mailto:beratung@frauen-gegen-vergewaltigung.at)

[www.frauen-gegen-vergewaltigung.at](http://www.frauen-gegen-vergewaltigung.at)

## FRAUEN HELFEN FRAUEN LES FEMMES AIDENT LES FEMMES

---

- Conseil d'information gratuit et aide aux femmes et jeunes filles
- Foyer de femmes, aide transitoire au logement, service de consultation externe pour l'aide aux familles

6020 Innsbruck · Museumstrasse 10

Tél. : 0512 / 58 09 77

[info@fhf-tirol.at](mailto:info@fhf-tirol.at)

[www.fhf-tirol.at](http://www.fhf-tirol.at)

## FRAUENHELPLINE GEGEN GEWALT

### FRAUENHELPLINE CONTRE LA VIOLENCE

---

La ligne d'assistance téléphonique pour les femmes se considère comme le premier point de contact pour toutes les questions relatives à la violence contre les femmes (violence au sein de la famille, ou bien dans le cadre d'un mariage ou d'une violence conjugale, harcèlement moral, mariage forcé, viol, abus sexuel, harcèlement sexuel au travail, etc.)

Il s'agit d'une institution professionnelle orientée vers les groupes cibles qui offre des conseils et des informations 24h/24, gratuitement et dans tout le pays.

Tél. : 0800 / 222 555

[frauenhelpline@aoref.at](mailto:frauenhelpline@aoref.at)  
[www.frauenhelpline.at](http://www.frauenhelpline.at)

## FRAUZENTRUM OSTTIROL

### CENTRE POUR LES FEMMES DU TYROL DE L'EST

---

Information, conseil et accompagnement en cas de conflits conjugaux, de séparation/ de divorce, de problèmes économiques et sociaux, de situations de crise, de violence mais également planning familial et professionnel (orientation professionnelle, formation, retour à la vie active, compatibilité de la vie familiale et professionnelle).

9900 Lienz · Schweizergasse 26

Tél. : 04852 / 67 1 93

[info@frauenzentrum-osttirol.at](mailto:info@frauenzentrum-osttirol.at)  
[www.frauenzentrum-osttirol.at](http://www.frauenzentrum-osttirol.at)

## FREUNDKREISE

### CERCLES D'AMIS

---

Au Tyrol, de nombreuses personnes s'impliquent bénévolement pour une bonne cohabitation au sein de la société, pour l'intégration AVEC des migrants et pour la rencontre entre les autochtones et les nouveaux arrivants. Les districts suivants disposent actuellement de Cercles d'amis actifs: Imst, Innsbruck, Innsbruck Land, Kitzbühel, Kufstein, Landeck, Lienz, Schwaz et Telfs. La liste actuelle des Cercles d'amis actifs au Tyrol est visualisable sur le site Internet du Service Société et Travail (Abteilung Gesellschaft und Arbeit des Landes Tirol) : [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/integrationsangebote-fuer-zugewanderte-in-tirol/begegnung-und-zusammenleben](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/integrationsangebote-fuer-zugewanderte-in-tirol/begegnung-und-zusammenleben)

## GEWALTSCHUTZZENTRUM TIROL

### CENTRE DE PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE DU TYROL

---

Intervention en cas de violence dans la sphère privée et conseil et soutien aux personnes menacées dans leur environnement domestique et familial.

6020 Innsbruck · Maria-Theresien-Str. 42 a

Tél. : 0512 / 571313

[office@gewaltschutzzentrum-tirol.at](mailto:office@gewaltschutzzentrum-tirol.at)  
[www.gewaltschutzzentrum-tirol.at](http://www.gewaltschutzzentrum-tirol.at)

## GLEICHBEHANDLUNGS- ANWALTSCHAFT JURISCONSEIL SUR LA PARITÉ

---

- Conseil, information et soutien aux personnes qui se sentent victimes de discriminations
- Matériel d'information, exposés, workshops et manifestations d'information pour les multiplicateurs

Contact pour des demandes par téléphone depuis toute l'Autriche au tarif gratuit :

Tél. : 0800 / 206 119

6020 Innsbruck · Leipziger Platz 2

Tél. : 0512 / 343 032

[ibk.gaw@bka.gv.at](mailto:ibk.gaw@bka.gv.at)

## HEILPÄDAGOGISCHE FAMILIEN PÉDAGOGIE DES SOINS AUX FAMILLES

---

- Conseil sur les affaires familiales (une fois par mois également en turc)
- Accompagnement des familles ayant des enfants handicapés (possibilité également en langue étrangère)
- Accompagnement et support aux familles ayant un enfant handicapé auprès des administrations compétentes
- Réhabilitation pédagogique par les soins

### Innsbruck

6020 Innsbruck · Mentlgasse 12 a

Tél. : 0512 / 58 00 04

[info@hpfamilien.at](mailto:info@hpfamilien.at)

### Imst / Landeck

6500 Landeck · Schrofensteinstrasse 2 a

Tél. : 05442 / 64 7 61

[landeck@hpfamilien.at](mailto:landeck@hpfamilien.at)

### Schwaz / Kufstein

6230 Brixlegg · Marktstrasse 29

Tél. : 05337 / 64 4 66

[brixlegg@hpfamilien.at](mailto:brixlegg@hpfamilien.at)

### Lienz

9900 Lienz · Amlacherstrasse 12

Tél. : 04852 / 67 813

[lienz@hpfamilien.at](mailto:lienz@hpfamilien.at)

### Kitzbühel

6380 St. Johann · Salzburgerstrasse 23 a

Tél. : 05352 / 610 31

[st.johann@hpfamilien.at](mailto:st.johann@hpfamilien.at)

### Reutte

Heilpädagogische Familien gGmbH

6600 Reutte · Untermarkt 11

Tél. : 05672 / 21017 ou 0650 / 9403234

[reutte@hpfamilien.at](mailto:reutte@hpfamilien.at)

## HEIMANWALTSCHAFT JURISCONSEIL PARAMÉDICAL DU LAND TYROL

---

Voir Amt der Tiroler Landesregierung –  
Heimanzwaltschaft (Office du Gouvernement  
du Land du Tyrol – Jurisconceil paramédical)

## HILFE FÜR ANGEHÖRIGE PSYCHISCH KRANKER – HPE AIDE AUX PROCHES DES MALADES MENTAUX

---

Conseils autour de discussions, rencontres  
en groupe et conférences.

6020 Innsbruck · Karl-Schönherr-Strasse 3

Portable : 0699 / 17 23 80 60

[hpe-tirol@hpe.at](mailto:hpe-tirol@hpe.at)

[www.hpe.at](http://www.hpe.at)



## HOSI TYROL

---

Point de contact et centre de communication pour les personnes homosexuelles et bisexuelles ainsi que pour leurs familles, leurs amis, leurs relations et les personnes intéressées.

6020 Innsbruck · Kapuzinergasse 43  
Tél.: 0512/58 75 86  
[office@hositirol.at](mailto:office@hositirol.at)  
[www.hositirol.at](http://www.hositirol.at)

## HOTLINE GEGEN DISKRIMINIERUNG UND INTOLERANZ HOTLINE CONTRE LA DISCRIMINATION ET L'INTOLÉRANCE

---

Pour les victimes de discriminations du fait de leur appartenance ethnique, de leur origine ou de leur religion.

Tél.: 050/11 50-4242  
[www.bundestanzleramt.gv.at/service/hotline-gegen-diskriminierung-und-intoleranz.html](http://www.bundestanzleramt.gv.at/service/hotline-gegen-diskriminierung-und-intoleranz.html)

**Heures d'ouverture:**  
Lu – Ve: 8–16 h

## INITIATIVE MINDERHEITEN INITIATIVE POUR LES MINORITÉS

---

- Porte-parole pour les minorités
- Manifestations culturelles (musique, littérature, ...)
- Manifestations pour favoriser l'intégration

6020 Innsbruck · Zollerstrasse 7  
Tél.: 0512/58 67 83  
[im.tirol@minorities.at](mailto:im.tirol@minorities.at)  
[www.minorities.at](http://www.minorities.at)

## INLINGUA – ECOLE DE LANGUE

---

- Exercices d'entraînement pour les sociétés
- Cours de langue
- Voyages linguistique
- Traductions & interprétariat

6020 Innsbruck · Südtirolerplatz 6  
Tél.: 0800 222 666  
[info@inlingua-innsbruck.at](mailto:info@inlingua-innsbruck.at)  
[www.inlingua-tirol.at](http://www.inlingua-tirol.at)

## INNOVIA

---

- Conseil éducatif et professionnel (conseil indépendant et informations sur les carrières et les formations; reconnaître ses compétences, talents et centres d'intérêts; vérification en matière de formation et d'expériences; mise en relation avec les services de reconnaissance de certifications; élaboration commune d'un plan de formation; informations relatives aux possibilités de financement)
- Coaching pour jeunes personnes (conseil, orientation, accompagnement)
- Cuda Welcome Club Ordinateur et apprentissage (Cuda Welcome Club Computer und Lernen) (apprendre avec un ordinateur portable; s'exercer en allemand; écrire des lettres de candidature)

6020 Innsbruck · Rennweg 7  
Tél.: 0676/843 843 30  
[office@innovia.at](mailto:office@innovia.at)  
[www.innovia.at](http://www.innovia.at)

## **INNSBRUCKER SOZIALE DIENSTE (ISD)** SERVICES SOCIAUX D'INNSBRUCK

- Maisons de retraite et de soins pour personnes âgées (soins de longue et de courte durée, soins de jour)
- Soins itinérants à domicile, aide paramédicale, thérapie et distribution de nourriture
- Garde d'enfants

### **Sozialservice**

#### Service social

- Aide aux sans-abri
- Centres sociaux dans différents quartiers de la ville (bureaux d'information et de conseil)

6020 Innsbruck · Innrain 24

Tél. : 0512 / 53 31 80

[info@isd.or.at](mailto:info@isd.or.at)

[www.isd.or.at](http://www.isd.or.at)

### **Ambulante Suchtpräventionsstelle (ASp)**

#### Service de consultation sur la prévention de la dépendance

L'équipe propose différentes possibilités de thérapie et accompagne les personnes avant et après leur hospitalisation. Elle s'occupe également d'expliquer et d'informer les parents, les enfants et les proches des malades toxicodépendants. Conseil gratuit sur les risques liés à la drogue, l'alcool, les troubles des conduites alimentaires, les formes de dépendance aux jeux et à Internet.

6020 Innsbruck · Liebeneggstrasse 2

Tél. : 0512 / 93 001 74 40

[asp@isd.or.at](mailto:asp@isd.or.at)

[www.isd.or.at/de/suchtbehandlung/einrichtung/ambulante-stelle-fuer-suchtpraevention/286-0.html](http://www.isd.or.at/de/suchtbehandlung/einrichtung/ambulante-stelle-fuer-suchtpraevention/286-0.html)

## **INTEGRATIONSBURO** BUREAU D'INTÉGRATION

Centre d'information, point de rencontre avec des travaux culturels, plaque tournante pour les associations

6020 Innsbruck · Universitätsstrasse 30

Tél. : 0512 / 29 71 21

[info@integrationsbuero.at](mailto:info@integrationsbuero.at)

[www.integrationsbuero.at](http://www.integrationsbuero.at)

## **INTEGRATIONSKOORDINATORINEN UND BEZIRKSKOORDINATORINEN** COORDINATEURS POUR L'INTÉGRATION ET COORDINATEURS DU DISTRICT

### **Integrationskoordination auf Bezirksebene**

Coordination pour l'intégration au niveau du district

Pour toutes vos requêtes, vous pouvez aussi vous adresser aux coordinateurs du district compétents, en place auprès de l'autorité administrative du district de votre commune. [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/integrationsangebote-fuer-zugewanderte-in-tirol](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/integrationsangebote-fuer-zugewanderte-in-tirol)

### **Integrationskoordination auf kommunaler Ebene**

Coordination pour l'intégration au niveau de la commune

Les coordonnateurs communaux de l'intégration sont les interlocuteurs pour les efforts d'intégration au niveau municipal dans divers domaines. Actuellement, des coordinateurs d'intégration sont en place auprès des communes de Hall in Tirol, Imst, Innsbruck, Kufstein, Telfs, Wörgl, Reutte, Schwaz et Jenbach. Les coordonnées des personnes à contacter se trouvent sur la page d'accueil du Land du Tyrol sous : [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/integrationsangebote-fuer-zugewanderte-in-tirol](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales/diversitaet/integrationsangebote-fuer-zugewanderte-in-tirol)

## INTERNATIONALES SPRACHENZENTRUM (ISI) CENTRE INTERNATIONAL LINGUISTIQUE

---

Dispense de cours de langues selon un programme structuré d'un niveau universitaire.

6020 Innsbruck  
Innrain 52f, Bruno-Sander-Haus, 1<sup>er</sup> étage  
(Bureau 60118)  
Tél. : 0512/507-36401 ou -4684  
[isi@uibk.ac.at](mailto:isi@uibk.ac.at)  
[www.uibk.ac.at/isi](http://www.uibk.ac.at/isi)

## ITWORKS : JOBSERVICE TIROL BUREAU DE L'EMPLOI DU TYROL

---

- Personnes ayant droit d'asile, bénéficiaires d'une protection subsidiaire
- Gestion de cas pour un soutien professionnel dans la recherche d'un emploi sur le marché du travail
- Élaboration de documents d'offre de candidature
- Établir des contacts avec des entreprises et d'autres institutions de conseil
- Placement dans un cours d'allemand et/ou contrôle de compétence

6020 Innsbruck · Dr. Franz-Werner-Str. 30  
Tél. : 0512/204744  
[jobservice.tirol@itworks.co.at](mailto:jobservice.tirol@itworks.co.at)  
[www.itworks.co.at](http://www.itworks.co.at)

## JUGENDEINRICHTUNGEN FOYERS POUR JEUNES

---

Pour les adresses et les informations concernant les centres pour jeunes et les rencontres de jeunes, voir

- POJAT – Plateforme de travail public pour la jeunesse au Tyrol (POJAT – Plattform offene Jugendarbeit Tirol)
- Office du Gouvernement du Land du Tyrol – Service Société et Travail (Amt der Tiroler Landesregierung – Abteilung Gesellschaft und Arbeit)

## JUGENDROTKREUZ CROIX ROUGE JEUNESSE

---

La croix rouge jeunesse est une organisation de la Croix Rouge pour la jeunesse.

Aide à l'apprentissage pour les enfants de langue maternelle autre que l'allemand dans plus de 30 écoles dans tout le Tyrol (pour de plus amples détails, veuillez-vous adresser à l'école compétente)

6020 Innsbruck · Rennweg 1 (Hofburg)  
Tél. : 0512/58 24 67  
[office@jrktirol.at](mailto:office@jrktirol.at) · [www.jugendrotkreuz.at](http://www.jugendrotkreuz.at)

## KINDER- UND JUGEND- ANWALTSCHAFT TIROL JURISCONSEIL POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DU TYROL

---

- Conseil, accompagnement, aide, intervention auprès d'enfants et de jeunes sur des problèmes très divers
- Confidentiel, anonyme et gratuit

6020 Innsbruck · Meraner Str. 5/4<sup>ème</sup> étage  
Tél. : 0512/508-3792  
[kija@tirol.gv.at](mailto:kija@tirol.gv.at)  
[www.kija-tirol.at/home](http://www.kija-tirol.at/home)

## KINDER- UND JUGENDHILFE AIDE À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

---

Voir Amt der Tiroler Landesregierung –  
Abteilung Inklusion und Kinder- und Jugend-  
hilfe (Office du Gouvernement du Land du  
Tyrol – Aide à l'enfance et à la jeunesse)

## KINDERSCHUTZ TIROL PROTECTION DE L'ENFANCE DU TYROL

---

Service d'aide en cas de violence sexuelle,  
physique et psychologique et de négligence  
envers les enfants et les jeunes (informa-  
tion, conseil et soutien).

### Protection de l'enfance Imst

6064 Imst  
MedZentrum, Stadtplatz 8, Parterre  
Tél.: 05412/63 4 05  
[imst@kinderschutz-tirol.at](mailto:imst@kinderschutz-tirol.at)

### Centre de protection de l'enfance Lienz

9900 Lienz · Amlacherstrasse 2  
(Dolomitencenter)  
Tél.: 0482/71 4 40  
[lienz@kinderschutz-tirol.at](mailto:lienz@kinderschutz-tirol.at)

### Centre de protection de l'enfance Innsbruck

6020 Innsbruck  
Museumstrasse 11 / 2<sup>ème</sup> étage  
Tél.: 0512/58 37 57  
[innsbruck@kinderschutz-tirol.at](mailto:innsbruck@kinderschutz-tirol.at)

### Protection de l'enfance Reutte, Centre d'innovation

6600 Pflach bei Reutte · Kohlplatz 7  
Tel.: 05672/64510

### Protection de l'enfance Wörgl

6300 Wörgl · Bahnhofstrasse 53  
Tél.: 05332/72 1 48  
[woergl@kinderschutz-tirol.at](mailto:woergl@kinderschutz-tirol.at)

## KIZ – KRISENINTERVENTIONSZENTRUM CENTRE D'INTERVENTION EN CAS DE DÉTRESSE

---

Aide aux enfants et aux jeunes en détresse.

- Conseil personnel, téléphonique et par E-mail (y compris sous anonymat) pour les jeunes filles et les jeunes garçons dont les parents se trouvent en situation de détresse – discussion possible également au travers d'un interprète
- Hébergement d'urgence, asile et protection contre la violence des enfants et des jeunes de 12 à 18 ans

6020 Innsbruck · Pradler Strasse 75  
(entrée par la cour)  
Tél.: 0512/58 00 59  
[info@kiz-tirol.at](mailto:info@kiz-tirol.at)  
[www.kiz-tirol.at](http://www.kiz-tirol.at)

**Disponibilité:** 24 heures sur 24, 7 jours  
sur 7, 365 jours par an

## KOMFÜDRO

---

Voir Caritas Komfüdros

## komm!unity

---

Association pour le soutien au travail de la  
jeunesse, de l'intégration et de la commu-  
nauté

6300 Wörgl · Christian-Plattner-Strasse 8  
Tél.: 0664/88 745 205  
[office@kommunity.me](mailto:office@kommunity.me)  
[www.kommunity.me](http://www.kommunity.me)

## KONTAKT + CO

---

- Programme de prévention de la toxicomanie auprès du monde du travail, des écoles, des familles et des jeunes
- Organisation de formations et de workshops pour la prévention des risques d'addiction
- Bibliothèque spécialisée et archive d'articles de presse numérisés

6020 Innsbruck · Bürgerstrasse 18  
Tél.: 0512 / 58 57 30  
[office@kontaktco.at](mailto:office@kontaktco.at)  
[www.kontaktco.at](http://www.kontaktco.at)

## KRANKENHÄUSER HÖPITAUX

---

**Hôpital régional de Hall au Tyrol  
Landeskrankenhaus Hall in Tirol**  
6060 Hall in Tirol · Milser Strasse 10  
Tél.: 050 / 504-34 0 00

**Hôpital du district de Kufstein  
Bezirkskrankenhaus Kufstein**  
6330 Kufstein · Endach 27  
Tél.: 05372 / 69 66-0

**Hôpital du district de Lienz  
Bezirkskrankenhaus Lienz**  
9900 Lienz · Emanuel-von-Hibler-Str. 5  
Tél.: 04852 / 606-0

**Hôpital du district de Schwaz  
Bezirkskrankenhaus Schwaz**  
En cas de besoin, l'hôpital de district de Schwaz met à disposition un service d'interprétariat.  
6130 Schwaz · Swarovskistrasse 1-3  
Tél.: 05242 / 600-0  
[info@kh-schwaz.at](mailto:info@kh-schwaz.at)  
[www.kh-schwaz.at](http://www.kh-schwaz.at)

**Hôpital du district de Reutte  
Bezirkskrankenhaus Reutte**  
6600 Ehenbichl · Krankenhausstrasse 39  
Tél.: 05672 / 601-0  
[info@bkh-reutte.at](mailto:info@bkh-reutte.at)  
[www.bkh-reutte.at](http://www.bkh-reutte.at)

**Hôpital du district de St. Johann  
Bezirkskrankenhaus St. Johann**  
6380 St. Johann · Bahnhofstrasse 14  
Tél.: 05352 / 606-0  
[info@khsj.at](mailto:info@khsj.at)  
[www.khsj.at](http://www.khsj.at)

**Centre de soins de Kitzbühel  
Gesundheitszentrum Kitzbühel**  
6370 Kitzbühel · Hornweg 28  
Tél.: 05356 / 601-0  
[www.gz-kitz.at](http://www.gz-kitz.at)

**Hôpital de St. Vinzenz Zams  
Krankenhaus St. Vinzenz Zams**  
6511 Zams · Sanatoriumstrasse 43  
Tél.: 05442 / 600  
[office@krankenhaus-zams.at](mailto:office@krankenhaus-zams.at)  
[www.kh-zams.at](http://www.kh-zams.at)

**Hôpital régional de Hochzirl  
Landeskrankenhaus Hochzirl**  
Etablissement hospitalier particulier de médecine interne et de traitement du suivi neurologique aigu  
6170 Zirl · Anna-Dengel-Haus  
Tél.: 050 / 504-41000  
[hn.kdion@tirol-kliniken.at](mailto:hn.kdion@tirol-kliniken.at)

**Hôpital régional d'Innsbruck  
Landeskrankenhaus Innsbruck**  
En cas de besoin, l'hôpital régional d'Innsbruck met à disposition un service d'interprétariat.  
6020 Innsbruck · Anichstrasse 35  
Tél.: 050 / 504-0  
[www.tirol-kliniken.at](http://www.tirol-kliniken.at)

**Consultations pour migrantes à la clinique gynécologique  
Migrantinnensprechstunde an der Frauenklinik**

Clinique universitaire de gynécologie  
Tél.: 05/05 04-23 0 60

Ma 13–15 h, dans le service ambulatoire de la clinique universitaire de gynécologie, Clinique gynécologique et neurologique, 2<sup>ème</sup> étage

Tél.: 050/504-23060

[frauenklinik.ambulanz@uki.at](mailto:frauenklinik.ambulanz@uki.at)

**Prise de rendez-vous:**

Lu – Ve 8–12 h

Tél.: 050/504-23060 (uniquement après inscription par téléphone)

**Hôpital régional de Natters  
Landeskrankenhaus Natters**

6161 Natters · In der Stille 20

Tél.: 050/504-48000

[hn.dion-sek@tirol-kliniken.at](mailto:hn.dion-sek@tirol-kliniken.at)

[www.tirol-kliniken.at](http://www.tirol-kliniken.at)

## MANNSBILDER

Conseil pour les hommes et les garçons sur les sujets les plus divers: problèmes conjugaux, violence, éducation, droit de visite, pension alimentaire, garde partagée, droit conjugal et obligations de pension, sexualité, coming-out, difficultés de communication et problèmes rencontrés sur le lieu de travail ou à l'école.

**Innsbruck**

6020 Innsbruck · Anichstrasse 11

Tél.: 0512/57 66 44

[beratung@mannsbilder.at](mailto:beratung@mannsbilder.at)

[www.mannsbilder.at](http://www.mannsbilder.at)

**Landeck**

6500 Landeck

Schulhausplatz 7, Alter Widum

Tél.: 0650/79 01 479

[beratung.landeck@mannsbilder.at](mailto:beratung.landeck@mannsbilder.at)

**Lienz**

9900 Lienz · Amlacherstrasse 2/3/2

Tél.: 0650/6036836

[beratung.lienz@mannsbilder.at](mailto:beratung.lienz@mannsbilder.at)

**Wörgl**

6300 Wörgl · Bahnhofstrasse 53/4

Tél.: 0650/57 66 444

[beratung.woergl@mannsbilder.at](mailto:beratung.woergl@mannsbilder.at)

**MIETERVEREINIGUNG ÖSTERREICH –  
LANDESSTELLE TIROL**

RASSEMBLEMENT DES LOCATAIRES EN  
AUTRICHE – SECTION TYROL

- Conseil sur des questions relatives au logement
- Représentation de locataires en cas de litige et de procédure juridique (instance de conciliation et tribunal régional)
- Envoi régulier d'un journal destiné aux locataires

**Remarque:** Interprète turc disponible le 1er mardi de chaque mois

6020 Innsbruck · Adamgasse 9

Tél.: 0512/58 24 31

[tirol@mietervereinigung.at](mailto:tirol@mietervereinigung.at)

[mietervereinigung.at/742/](http://mietervereinigung.at/742/)

[Mietervereinigung-Tirol](http://Mietervereinigung-Tirol)

**MIETERSCHUTZVERBAND –  
LANDESVERBAND TIROL**  
AGENCE POUR LA PROTECTION DES  
DROITS DES LOCATAIRES – AGENCE DU  
TYROL

---

- Conseil sur les contrats de droit au logement, les loyer et les biens immobiliers
- Vérification des facturations de charges, des frais de chauffage et d'entretien
- Soutien en cas de procédure de résiliation de bail et d'expulsion ainsi qu'en cas de tout autre litige en rapport avec le droit au logement
- Conseil sur l'aide à la construction (conseil sur les allocations logement)

6020 Innsbruck · Müllerstr. 27, 1<sup>er</sup> étage  
Tél. : 0512/57 40 35  
[office@msv-tirol.at](mailto:office@msv-tirol.at)  
[www.mieterschutzverband.at](http://www.mieterschutzverband.at)

**NETZWERK ESSTÖRUNGEN :  
ANOREXIE – BULIMIE – ADIPOSITAS**  
RÉSEAU SUR LES TROUBLES DU  
COMPORTEMENT ALIMENTAIRE :  
ANOREXIE, BOULIMIE ET OBÉSITÉ

---

- Information préventive sur les jeunes et les adultes présentant des troubles du comportement alimentaire
- Conseil et aide en cas de recherche de solutions thérapeutiques
- Elaboration d'un groupe d'entre-aide piloté
- Congrès annuels sur les « troubles du comportement alimentaire » ouverts aux personnes touchées par la maladie, leurs proches et aux experts

6020 Innsbruck · Tempelstrasse 22  
Tél. : 0512/57 60 26  
[info@netzwerk-essstoerungen.at](mailto:info@netzwerk-essstoerungen.at) et  
[beratung@netzwerk-essstoerungen.at](mailto:beratung@netzwerk-essstoerungen.at)  
[www.netzwerk-essstoerungen.at](http://www.netzwerk-essstoerungen.at)

**NEUSTART TIROL**  
NOUVEAU DÉPART TYROL

---

Aide à la resocialisation des délinquants, soutien aux victimes et prévention.

6020 Innsbruck  
Andreas-Hofer-Strasse 46/3<sup>ème</sup> étage  
Tél. : 0512/58 04 04  
[beratung@neustart.at](mailto:beratung@neustart.at)  
[www.neustart.at](http://www.neustart.at)

**Succursale**

**NEUSTART Imst**

6460 Imst · Ingenieur-Baller-Strasse 1  
Tél. : 0512/58 04 04

**NEUSTART Lienz**

9900 Lienz  
Amlacher Strasse 2/escalier 3/2<sup>ème</sup> étage  
Tél. : 0512/58 04 04

**NEUSTART Wörgl**

6300 Wörgl · Kanzler-Biener-Strasse 16  
Tél. : 05332/72 60 1

**ÖSTERREICHISCHE GESUNDHEITS-  
KASSE (ÖGK)**  
CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE  
L'AUTRICHE

---

- Prévoyance et assurance en cas de maladie
- Indemnités journalières de maladie, arrêt maladie
- Maternité et indemnités
- Principes sur l'exonération des frais de prescription
- Fonds d'aide

6020 Innsbruck · Klara-Pölt-Weg 2  
Tél. : 05/91 60-0  
[office-t@oegk.at](mailto:office-t@oegk.at)  
[www.gesundheitskasse.at](http://www.gesundheitskasse.at)

## ÖSTERREICHISCHE HOCHSCHÜLER\_INNENSCHAFT (ÖH) – REFERAT FÜR AUSLÄNDISCHE STUDIERENDE

ETUDES SUPÉRIEURES EN AUTRICHE –  
SECTION POUR LES ÉTUDIANTS  
ÉTRANGERS

---

**La section ÖH est une institution destinée tout particulièrement aux étudiants étrangers. Elle apporte des informations, des conseils et des aides pour tout ce qui touche à la vie étudiante à Innsbruck.**

La section pour les étudiants étrangers de l'ÖH (ÖH Ausländerreferat) a édité une brochure destinée aux étrangers d'Innsbruck pour les aider dans leurs premiers pas et les aider dans la vie universitaire.

ÖH-Center Innsbruck · 6020 Innsbruck  
Josef-Hirn-Strasse 7/II  
Tél.: 0512/507-35 560  
[auslaenderreferat@oeh.cc](mailto:auslaenderreferat@oeh.cc)  
[www.oeh.ac.at/ar](http://www.oeh.ac.at/ar)

## ÖGB – ÖSTERREICHISCHER GEWERK- SCHAFTSBUND CONFÉDÉRATION AUTRICHIENNE DES SYNDICATS

---

- Conseil juridique gratuit et protection des droits auprès des syndicats compétents
- Cours et séminaires de formation continue
- Assurance solidarité (assurance responsabilité civile pour les risques professionnels pour les membres du syndicat)
- Soutien aux chômeurs
- Réductions sur les billets d'entrée lors de certaines manifestations culturelles et sportives
- Conseil gratuit et anonyme pour les victimes de harcèlement moral le lundi et le mardi 17–18 h

ÖGB Organisation régionale pour le Tyrol  
6010 Innsbruck · Südtiroler Platz 14–16  
Tél.: 0512/59 7 77  
[tirol@oegb.at](mailto:tirol@oegb.at)  
[www.oegb.at/tirol](http://www.oegb.at/tirol)

**Remarque:** Consultations en langue maternelle bosniaque, croate, serbe, turque espagnol, anglais sur rendez-vous

## ÖSTERREICHISCHER ALPENVEREIN (ÖAV) CLUB ALPIN AUTRICHIEN

---

Avec pour devise « Ensemble sur la route », le Club Alpin s'engage pour le thème de l'intégration. Des personnes d'origines culturelles différentes sont cordialement invitées à nous rejoindre en excursion. Tout en faisant de la randonnée et de l'escalade, les participants doivent pouvoir faire l'expérience de l'hospitalité et se faire de nouveaux amis.

[www.alpenverein.at/miteinander](http://www.alpenverein.at/miteinander)



## ÖSTERREICHISCHER INTEGRATIONS- FONDS (ÖIF) FONDS D'INTÉGRATION AUTRICHIEN

---

**Le Fonds d'Intégration Autrichien est un fonds de la République d'Autriche et un partenaire du Ministère Fédéral pour l'Europe, l'Intégration et les affaires étrangères. L'ÖIF propose entre autres choses :**

- Un conseil d'orientation pour déterminer les besoins individuels d'intégration des personnes bénéficiant d'un droit d'asile et de la protection subsidiaire
- Un soutien aux migrants dans le cadre de leur processus d'intégration en Autriche
- Des « Welcome Desks » avec des conseils dans les domaines de la langue, de la formation et de la profession
- L'encouragement des mesures d'intégration par la langue (sous certaines conditions)
- Un portail linguistique avec des exercices gratuits en ligne, du matériel pédagogique pour apprendre l'allemand de manière autonome ([www.integrationsfonds.at/themen/sprache/sprachportal](http://www.integrationsfonds.at/themen/sprache/sprachportal))
- Un centre d'intégration du Tyrol
- Projets d'intégration et des ateliers sur des sujets quotidiens

### **Innsbruck**

6020 Innsbruck · Lieberstrasse 3

Tél. : 0512 / 561771-11

[tirol@integrationsfonds.at](mailto:tirol@integrationsfonds.at)

[www.integrationsfonds.at/tirol](http://www.integrationsfonds.at/tirol)

Rendez-vous pris par téléphone au 0512/56 17 71

### **Wien**

1030 Wien · Landstrasser Hauptstrasse 26

Tél. : 01 / 71 51 051

[wien@integrationsfonds.at](mailto:wien@integrationsfonds.at)

[www.integrationsfonds.at](http://www.integrationsfonds.at)

## ÖSTERREICHISCHE UNIVERSITÄTEN- KONFERENZ (UNIKO) : MORE – FLÜCHTLINGSINITIATIVE DER UNIVERSITÄTEN

CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE AUTRI-  
CHIENNE : MORE – INITIATIVE DES  
UNIVERSITÉS EN FAVEUR DES MIGRANTS

---

La Plate-forme met en contact des scientifiques et des artistes réfugiés avec des membres d'universités autrichiennes.

6020 Innsbruck · Innrain 52

Tél. : 0512 / 507-0

[www.more-uni.at](http://www.more-uni.at)

## PLATTFORM ASYL – FÜR MENSCHENRECHTE

PLATE-FORME ASILE – POUR LES  
DROITS DE L'HOMME

---

Des manifestations publiques; des conférences sur le thème de la fuite, de l'asile, de la migration, du racisme, du populisme de droite; informations et travail de sensibilisation / campagnes, vidéos de sensibilisation sur la visualisation de préjugés sur le Net, ateliers de travail; zones de rencontres publiques.

6020 Innsbruck · Jahnstrasse 20

Tél. : 0664 / 88588931

[info@plattform-asyll.eu](mailto:info@plattform-asyll.eu)

[www.plattform-rechtsberatung.at](http://www.plattform-rechtsberatung.at)

## Patenschaftsprojekt „ertebat“

Projet de parrainage « ertebat »

Le cœur du projet est la formation d'amitiés et de réseaux entre les parrains et les réfugiés mineurs non accompagnés.

6020 Innsbruck · Bürgerstr. 21 / 1<sup>er</sup> étage

Tél. : 0681 / 10750557

[j.binder@plattform-asyl.eu](mailto:j.binder@plattform-asyl.eu)

[www.plattform-rechtsberatung.at](http://www.plattform-rechtsberatung.at)

## POJAT – PLATTFORM OFFENE JUGEN- DARBEIT TIROL

PLATE-FORME OUVERTE DE TRAVAIL  
POUR LA JEUNESSE DU TYROL

Parallèlement aux associations et aux organisations pour la jeunesse, il existe dans tout le Tyrol également de nombreuses offres de travail ouvert pour la jeunesse (telles que des centres de jeunesse, des rencontres de jeunesse ou le travail mobile pour la jeunesse). Vous trouvez des informations concernant la plateforme d'encadrement de la jeunesse au Tyrol ou auprès des communes.

6020 Innsbruck · Kirschtalgasse 10

Tél. : 0660 / 2633617

[office@pojat.at](mailto:office@pojat.at)

[www.pojat.at](http://www.pojat.at)

## PRO MENTE TYROL

- Foyers avec assistance thérapeutique
- Initiatives pour l'emploi
- Lieu de rencontre sur la place de la cathédrale – club de loisir et de rencontre (Domplatz 2, 6020 Innsbruck)

**Remarque:** L'association (Pro Mente Tirol) propose également des rendez-vous sur le thème de la santé mentale dans les différents districts du Tyrol

6020 Innsbruck · Karl-Schönherr-Strasse 3

Tél. : 0512 / 58 51 29

[direktion@promente-tirol.at](mailto:direktion@promente-tirol.at)

[www.promente-tirol.at](http://www.promente-tirol.at)

## PSYCHOSOZIALER PFLEGEDIENST (PSP)

SERVICE DE SOINS PSYCHO-SOCIAUX

- Assistance de personnes malades mentalement
- Résidences et foyers logement avec service d'assistance
- Initiatives pour l'emploi, stage professionnel

6020 Innsbruck · Anichstrasse 4

Tél. : 0512 / 57 27 50-0

[kontakt.innsbruck@psptirol.org](mailto:kontakt.innsbruck@psptirol.org)

[www.psptirol.org](http://www.psptirol.org)

**Remarque:** Antennes extérieures dans les districts

## PVA – LANDESSTELLE TIROL

### INSTITUT D'ASSURANCE PENSION (PVA) – BUREAU D'ETAT DU TYROL

---

Demande et informations sur les conditions d'octroi de l'allocation de soins

6020 Innsbruck · Ing.-Ettel-Strasse 13  
Tél.: 05 03 03  
[pva-1st@pensionsversicherung.at](mailto:pva-1st@pensionsversicherung.at)  
[www.pensionsversicherung.at](http://www.pensionsversicherung.at)

## RAINBOWS – TYROL

---

Accompagnement des enfants et des adolescents qui sont concernés par la séparation ou le divorce des parents ou par le décès d'une personne proche.

6020 Innsbruck · Amthorstrasse 49  
Tél.: 0512/57 99 30  
[tirol@rainbows.at](mailto:tirol@rainbows.at)  
[www.rainbows.at](http://www.rainbows.at)

## REFUGEE MIDWIVERY SERVICE AUSTRIA

---

Service de sages-femmes pour les femmes réfugiées en Autriche

Le RMSA est composé d'une équipe de sages-femmes qui, avec l'aide d'interprètes femmes, propose au TREWI (Michael-Gaismair-Strasse 7), des consultations et des soins prénatals dispensés par une sage-femme pour les femmes réfugiées. D'autres objectifs sont la préparation à la naissance dans la salle d'accouchement et la période après la naissance. De plus, des « Mummy-Chats » ont régulièrement lieu dans le but d'échanger.

6020 Innsbruck  
TREWI, Michael-Gaismair-Strasse 7  
[tirol@RMSA.help](mailto:tirol@RMSA.help) · [www.RMSA.help](http://www.RMSA.help)

## RETTET DAS KIND

### SAUVEZ L'ENFANT

---

Des retraités se proposent de garder des enfants (grands-parents de prêt).

6020 Innsbruck · Krippengasse 4  
Tél.: 0512/20 24 13  
[office@rettet-das-kind-tirol.at](mailto:office@rettet-das-kind-tirol.at)  
[www.rettet-das-kind-tirol.at](http://www.rettet-das-kind-tirol.at)

## ROTES KREUZ – LANDESVERBAND TIROL

---

### CROIX ROUGE – RÉGION TYROL

---

Formation continue adaptée aux différentes cultures et proposée à des salariés et des collaborateurs bénévoles dans les métiers de la santé.

La brochure « **Informations santé de la Croix Rouge** » (**Rotkreuz-Gesundheitsinfos**) est disponible en langue turc et serbe. La brochure peut être téléchargée sur le site [www.rotekruz.at/broschueren](http://www.rotekruz.at/broschueren)

6020 Innsbruck · Steinbockallee 13  
Tél.: 057/144  
[info@rotekruz-tirol.at](mailto:info@rotekruz-tirol.at)  
[www.rotekruz-tirol.at](http://www.rotekruz-tirol.at)

## Projekt „PROTECT»

### Projet « PROTECT »

On y communique les principes de la société d'accueil et l'on informe sur les droits et les obligations des migrants (égalité des droits, savoir-vivre, statut de résidence, accès au marché du travail, logement, etc.)

6063 Rum  
Steinbockallee 13 (ÖRK LV Tirol)  
[www.rotekruz.at/tirol/protect-plus](http://www.rotekruz.at/tirol/protect-plus)

## Projet « wegepunkt » – Familientreffen

Projet « Wegepunkt » - regroupement familial

Soutien socio-pédagogique intensif au démarrage en Autriche. Facilitation de la recherche de logement pour les familles de réfugiés reconnues et soutien supplémentaire dans la vie quotidienne. Coopération avec le projet de regroupement familial (FamilienTreffen): un Buddy volontaire passera son temps libre avec la famille et améliorera ses connaissances en allemand.

6063 Rum

Steinbockallee 13 (ÖRK LV Tirol)

[www.rotekreuz.at/tirol/migration-suchdienst/projekt-wegepunkt-fuer-erkannte-fluechtlingsfamilien](http://www.rotekreuz.at/tirol/migration-suchdienst/projekt-wegepunkt-fuer-erkannte-fluechtlingsfamilien)

## ProjectXchange

ProjetXchange

Les ambassadeurs de ProjectXchange veulent donner aux enfants et adolescents un nouvel accès à la compréhension interculturelle et leur permettre une vision plus large sur le monde.

6063 Rum

Steinbockallee 13 (ÖRK LV Tirol)

[www.projektxchange.at](http://www.projektxchange.at)

## SHAKAN – Junges Wohnen

Logement pour jeunes

Acquisition et location ainsi que sous-location d'espace de vie avec soutien professionnel et socio-éducatif simultané de réfugiés mineurs non accompagnés (umF) et cela, jusqu'à l'indépendance.

6063 Rum

Steinbockallee 13 (ÖRK LV Tirol)

[www.rotekreuz.at/tirol/shakan](http://www.rotekreuz.at/tirol/shakan)

## Service de recherches

Les missions du Service de recherches, vont de la recherche de parents disparus dans le monde entier et de la transmission de messages de la Croix-Rouge, en passant par la réunification de familles de réfugiés séparées, jusqu'à l'assistance lors de l'intégration de ces familles en Autriche.

6063 Rum

Steinbockallee 13 (ÖRK LV Tirol)

[www.rotekreuz.at/tirol/ich-brauche-hilfe/restoring-family-links](http://www.rotekreuz.at/tirol/ich-brauche-hilfe/restoring-family-links)

## SCHIEDSSTELLE FÜR ARZT-HAFTPFLICHTFRAGEN FÜR TIROL

CENTRE D'ARBITRAGE DU TYROL SUR LE DROIT MÉDICAL

En cas de plaintes liées à un traitement par un médecin ou un autre membre du personnel du système de santé publique.

La procédure est gratuite, mais les frais d'avocat sont à votre charge. La commission du conseil d'arbitrage est composée d'un juge, de juristes, de médecins et de représentants des hôpitaux.

6020 Innsbruck · Anichstrasse 7

Tél.: 0512/52 0 58-160

[schiedsstelle@aektirol.at](mailto:schiedsstelle@aektirol.at)

[www.aektirol.at](http://www.aektirol.at)

## SCHULDENBERATUNG

### CONSEIL DES PERSONNES ENDETTÉES

---

- Stratégies pour le recouvrement des dettes
- Négociation avec les créanciers
- Représentation en cas de faillite personnelle

**Remarque :** Les fiches d'information sur les principaux contenus au sujet de la régularisation des dettes sont disponibles en turc et en croate.

6020 Innsbruck · Wilhelm-Greil-Str. 23 / 5  
Tél. : 0512 / 57 76 49  
[office@sbtirool.at](mailto:office@sbtirool.at)  
[www.sbtirool.at](http://www.sbtirool.at)

#### Antenne régionale d'Imst

6460 Imst · Christian-Plattner-Strasse 6  
Tél. : 05412 / 63 8 30  
[imst@sbtirool.at](mailto:imst@sbtirool.at)

#### Antenne régionale de Wörgl

6300 Wörgl · Bahnhofstrasse 37  
Tél. : 05332 / 75 5 04  
[woergl@sbtirool.at](mailto:woergl@sbtirool.at)

## SCHULPSYCHOLOGIE

### PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

---

Voir Bildungsdirektion für Tirol (Direction de l'éducation du Tyrol)

## SOS-KINDERDORF

### SOS VILLAGE D'ENFANTS

---

#### BIWAK

Protection, conseil, intégration ainsi qu'un lieu de vie pour 15 réfugiés mineurs non accompagnés. Offres supplémentaires : BIWAK BEWO (habitat protégé) et projet de travail « Wings ».

6060 Hall in Tirol · Bruckergasse 15  
Tél. : 05223 / 57016  
[biwak@sos-kinderdorf.at](mailto:biwak@sos-kinderdorf.at)  
[www.sos-kinderdorf.at](http://www.sos-kinderdorf.at)

#### SOS-Kinder.Welt

##### SOS-Enfants.Monde

L'après-midi, offres d'activités pour les enfants de 0 à 15 ans avec des pédagogues qualifiés. Des échanges pour les parents/ membres de la famille autour d'un café et de biscuits ou d'un cours d'allemand ont lieu parallèlement.

6020 Innsbruck · Tschamlerstrasse 10  
Tél. : 0676 / 88144359  
[kinder.welt@sos-kinderdorf.at](mailto:kinder.welt@sos-kinderdorf.at)  
[www.sos-kinderdorf.at/soskinderwelt](http://www.sos-kinderdorf.at/soskinderwelt)

## SOZIALABTEILUNG DES LANDES

### DÉPARTEMENT SOCIAL DU LAND

---

Voir Amt der Tiroler Landesregierung – Abteilung Soziales (Office du Gouvernement du Land du Tyrol – Département des affaires sociales)

**SOZIALMINISTERIUMSERVICE –  
LANDESSTELLE TIROL**  
SERVICE MINISTÉRIEL DES AFFAIRES  
SOCIALES – ANTENNE RÉGIONALE DU  
TYROL

---

L'Office Fédéral des affaires sociales et pour les handicapés favorise et coordonne un large éventail d'offres qui sont destinées à permettre aux personnes handicapées de vivre avec une égalité des droits et sans barrières. Se rajoute également une série de mesures destinées à améliorer la mobilité des personnes handicapées, le libre accès sans barrières aux entreprises et aux institutions, etc.

6020 Innsbruck · Herzog-Friedrich-Str. 3  
Tél. : 0512/56 31 01  
[post.tirol@sozialministeriumservice.at](mailto:post.tirol@sozialministeriumservice.at)  
[www.sozialministeriumservice.at](http://www.sozialministeriumservice.at)

**SOZIALSPRENGEL HALL**  
CIRCONSCRIPTION DES AFFAIRES  
SOCIALES

---

6060 Hall · Zollstrasse 8  
Tél. : 05223/45604  
[sozialsprenkel-hall@cnh.at](mailto:sozialsprenkel-hall@cnh.at)  
[www.sozialsprenkel-hall.at](http://www.sozialsprenkel-hall.at)

**SOZIAL- UND GESUNDHEITS-  
SPRENGEL**  
CIRCONSCRIPTION DES AFFAIRES  
SOCIALES ET DE LA SANTÉ

---

Au Tyrol, pratiquement toutes les communes appartiennent à une circonscription pour tout ce qui concerne les affaires sociales. Elles mettent à disposition des prestations diverses de soutien dans le domaine des affaires sociales et de la santé. Plus d'informations sont disponibles sur le site : [www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales-soziales/mobile-dienste](http://www.tirol.gv.at/gesellschaft-soziales-soziales/mobile-dienste)

**Remarque:** Informez-vous sur l'intégralité des prestations proposées par la circonscription des affaires sociales. Les adresses des différentes circonscriptions sont disponibles auprès de votre mairie.

**SOZIALVERSICHERUNG DER SELB-  
STÄNDIGEN (SVS)**  
INSTITUTION POUR L'ASSURANCE  
SOCIALE DES ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES PROFESSIONNELLES

---

L'institution pour l'assurance sociale des activités économiques professionnelles s'occupe des assurances maladie et retraite des travailleurs du secteur indépendant et des professions libérales.

Antenne régionale du Tyrol  
6020 Innsbruck · Klara-Pölt-Weg 1  
Tél. : 050/808-808  
[vs@svs.at](mailto:vs@svs.at)  
[svs.at](http://svs.at)

## SPRACHINSEL – FORUM FÜR INTER-KULTURELLES LERNEN

FORUM SUR L'APPRENTISSAGE INTER-CULTUREL

- Aide aux devoirs et aide scolaire en particulier pour les élèves en scolarité obligatoire et de langue maternelle autre que l'allemand.
- Allemand – apprentissage précoce pour les enfants non scolarisés ou en école maternelle
- Allemand – cours de préparation pour les élèves du premier et deuxième degré et cours dispensés pour les élèves souhaitant changer d'orientation scolaire
- Cours d'alphabétisation et cours de suivi scolaire pour les mamans

### **Sprachinsel I & Bureau de l'association**

6020 Innsbruck · Südtiroler Platz 6

Tél.: 0512/58 35 30

[sprachinsel@aon.at](mailto:sprachinsel@aon.at)

[www.sprachinsel.at](http://www.sprachinsel.at)

### **Antenne d'Innsbruck Ouest pour élèves du primaire et élèves de NMS**

6020 Innsbruck · Fürstenweg 114

### **Antenne de la Dreiheiligenstrasse pour les élèves du primaire et les nouveaux élèves du collège**

6020 Innsbruck · Dreiheiligenstrasse 9

### **Antenne de Schwaz – Cours d'allemand pour les élèves du primaire**

6130 Schwaz · Franz-Josef-Strasse 26

Volksschule Hans Sachs

6130 Schwaz · Johannes Messner-Weg 8

Volksschule Johannes Messner

## STAATSBÜRGERSCHAFTS-ABTEILUNG DES LANDES

DÉPARTEMENT DE LA NATIONALITÉ DU LAND

Voir Amt der Tiroler Landesregierung – Abteilung Staatsbürgerschaft (Office du Gouvernement du Land du Tyrol – Département de la nationalité)

## STADTMAGISTRAT INNSBRUCK

MAGISTRATURE DE LA VILLE D'INNSBRUCK

6010 Innsbruck

Maria-Theresien-Strasse 18

Tél.: 0512/5360

[post.buergerservice@innsbruck.gv.at](mailto:post.buergerservice@innsbruck.gv.at)

[www.innsbruck.at](http://www.innsbruck.at)

### **Permis de séjour**

#### **Aufenthaltsangelegenheiten**

Tél.: 0512/5360-1028, 1030, 1032, 1034

[post.aufenthaltsangelegenheiten@innsbruck.gv.at](mailto:post.aufenthaltsangelegenheiten@innsbruck.gv.at)

### **Femmes et générations**

#### **Frauen und Generationen**

Tél.: 0512/5360-4202

[frauen.generationen@innsbruck.gv.at](mailto:frauen.generationen@innsbruck.gv.at)

### **Service d'intégration**

#### **Integrationsstelle**

Tél.: 0512/5360-4105

[post.stadtplanung@innsbruck.gv.at](mailto:post.stadtplanung@innsbruck.gv.at)

### **Service de la déclaration de domicile et de la population**

#### **Melde- und Einwohnerwesen**

Tél.: 0512/5360-1218

[post.meldewesen@innsbruck.gv.at](mailto:post.meldewesen@innsbruck.gv.at)

## STIFTUNG MARIENHEIM FONDATION MARIENHEIM

---

Aide à l'apprentissage pour les enfants de maternelle et les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'allemand (TUTO Lernhilfe et TUTO Sprachschatz) et cours d'allemand pour les personnes immigrées.

6020 Innsbruck · Peter-Mayr-Strasse 1 b  
Tél.: 0512/52 0 30

[office@marienheim.at](mailto:office@marienheim.at)  
[www.marienheim.at](http://www.marienheim.at)

## TIROLER BILDUNGSFORUM FORUM DE FORMATION DU TYROL

---

Offres de formation et de culture dans les communes (cours de langue – y compris de langue allemande – sport et mouvement, musique, informatique et loisirs créatifs ainsi que des voyages de formation et des manifestations culturelles).

6020 Innsbruck · Sillgasse 8/III  
Tél.: 0512/58 14 65-0

[tiroler.bildungsforum@tsn.at](mailto:tiroler.bildungsforum@tsn.at)  
[www.tiroler-bildungsforum.at](http://www.tiroler-bildungsforum.at)

## Servicestelle Gemeinschaftsgärten Tirol Centre de services pour les jardins communautaires au Tyrol

Jardiner ensemble – se rencontrer.  
Un jardin comme lieu de rencontre.

Tél.: 0512/58 14 65  
[gemeinschaftsgaerten.tirol@gmail.com](mailto:gemeinschaftsgaerten.tirol@gmail.com)  
[www.gemeinschaftsgaerten.tirol](http://www.gemeinschaftsgaerten.tirol)

## TIROLER FRAUENHAUS MAISON DE LA FEMME DU TYROL

---

La Maison de la Femme est un refuge pour les femmes maltraitées et les enfants. Ce lieu propose une protection et des possibilités d'accueil ainsi qu'un conseil et un accompagnement sur des sujets psychologiques, juridiques, médicaux et sociaux professionnels.

N° d'urgence 24/24 heures: 0512/34 21 12  
[office@frauenhaus-tirol.at](mailto:office@frauenhaus-tirol.at)

## TIROLER HILFSWERK OFFICE DE SECOURS DU TYROL

---

Voir Amt der Tiroler Landesregierung – Tiroler Hilfswerk (Office du Gouvernement du Land du Tyrol – Office de Secours du Tyrol)

## TIROLER PATIENTENVERTRETUNG REPRÉSENTATION DES PATIENTS AU TYROL

---

- Représentation des droits et des intérêts des patients auprès des établissements médicaux relevant du domaine d'action du Land (hôpitaux, etc. ...); traitement des plaintes
- Mise en évidence et participation à l'amélioration des lacunes ou inconvénients relatifs au traitement des patients
- Informations au sujet des droits et des devoirs des patients
- Mise en place de « Testaments de vie obligatoires » (gratuit)

6020 Innsbruck · Meraner Strasse 5  
Tél.: 0512/508-7702

[patientenvertretung@tirol.gv.at](mailto:patientenvertretung@tirol.gv.at)  
[www.tirol.gv.at/patientenvertretung](http://www.tirol.gv.at/patientenvertretung)

**Heures d'ouverture:** Lu – Je: 8–12 h et 14–17 h, Ve: 8–12 h et sur rendez-vous.



## TIROLER RECHTSANWALTSKAMMER ORDRE DES AVOCATS DU TYROL

Points de contact pour les questions juridiques (prestations de service telles que « Première information d'avocat » gratuite et « Aide juridictionnelle » lorsque les propres conditions de ressources financières ne permettent pas le paiement des honoraires d'un avocat).

6020 Innsbruck · Meraner Strasse 3/III  
Tél. : 0512/58 70 67  
[office@tiroler-rak.at](mailto:office@tiroler-rak.at) · [www.tiroler-rak.at](http://www.tiroler-rak.at)

## TIROLER SOZIALE DIENSTE GMBH SERVICES SOCIAUX DU TYROL SÄRL

- Garantie des conditions de base pour tous les demandeurs d'asile séjournant au Tyrol (suivi, hébergement, alimentation, soins médicaux, organisation de la fréquentation scolaire)
- Organisation et gestion des foyers de réfugiés
- Projets en matière de qualification linguistique et professionnelle
- Information, conseil et suivi des demandeurs d'asile

6020 Innsbruck · Sterzinger Strasse 1  
Tél. : 0512/21440  
[office@tsd.gv.at](mailto:office@tsd.gv.at)

## Hotline Flüchtlingshilfe Hotline d'aide aux réfugiés

Si vous souhaitez aider les réfugiés par des dons en nature ou si vous souhaitez faire du bénévolat, le numéro de la hotline est là pour vous informer

Tél. sans frais : 0800/08 07 77  
Lu – Ve 8–18 h

## TIROLER SOZIALDIENST SERVICE SOCIAL TYROLIEN

### Points essentiels :

- Centres de loisirs de jour pour les enfants
- Logements d'urgence
- Activités pour les séniors

6020 Innsbruck · Pradler Platz 6a  
Tél. : 0512/34 52 82  
[office@tiroler-sozialdienst.at](mailto:office@tiroler-sozialdienst.at)  
[www.tiroler-sozialdienst.com](http://www.tiroler-sozialdienst.com)

## VEREIN FÜR OBDACHLOSE (BARWO) ASSOCIATION DES SANS-ABRI

L'association des sans-abri propose différentes solutions pour les besoins variés des personnes sans domicile et réunit sous un même toit les organisations BARWO, Streetwork et Teestube.

6020 Innsbruck · Kapuzinergasse 43  
Tél. : 0512/58 17 54  
[office@obdachlose.at](mailto:office@obdachlose.at)

## BARWO und Betreutes Wohnen BARWO et foyer avec assistance

- Soutien, orientation professionnelle, recherche et demande d'emploi
- Aide auprès des administrations et contact auprès des autorités compétentes
- Assurance pour le minimum vital

6020 Innsbruck · Kapuzinergasse 43  
Tél. : 0512/58 07 03 28  
[office@barwo.at](mailto:office@barwo.at)

## Streetwork

- Présence continue dans la rue
- Recherche de travaux sociaux et aide sur le terrain
- Visite auprès d'établissements proposant des logements d'urgence, les maisons en démolition ainsi que les hôpitaux et instances judiciaires
- Médiation en cas de problèmes de toxicomanie
- Accompagnement auprès des administrations (AMS, Affaires Sociales, Affaires Logement, etc. ...)
- Assurance pour le minimum vital

6020 Innsbruck · Kapuzinergasse 45  
Tél. : 0512/58 07 03 28  
Portable : 0650/577 36 65 ou  
0650/577 36 66  
[streetwork@obdachlose.at](mailto:streetwork@obdachlose.at)

## Teestube

- Permanence et logement proposés aux sans-abri
- Aide médicale
- Consigne à disposition pour la garde d'affaires personnelles
- Possibilité de cuisiner, prendre une douche et laver son linge
- Gestion du courrier et de l'argent
- Projets professionnels
- Conseils et discussions, transmission aux organismes

6020 Innsbruck · Kapuzinergasse 45  
Tél. : 0512/57 73 66  
[teestube@obdachlose.at](mailto:teestube@obdachlose.at)

## VEREIN FÜR SOZIALPROJEKTE SCHWAZ TEESTUBE ASSOCIATION POUR LES PROJETS SOCIAUX SCHWAZ TEESTUBE

---

Centre d'accueil de jour et agence de conseil pour les demandeurs d'emploi et de logement.

- Aide aux personnes en situation d'urgence (séparation et divorce, endettement, isolement, dépendance à l'alcool et aux drogues), domiciliation postale valable à peu de frais
- Déjeuner, possibilité de prendre une douche.
- Accompagnement aux administrations et autorités compétentes, chez le médecin et les organismes médicaux, les institutions (sociales) publiques et privées

### Schwaz

6130 Schwaz · Ludwig-Penz-Strasse 21  
Tél. : 05242/67 6 54  
[teestube@schwaz.net](mailto:teestube@schwaz.net)

### Ried im Zillertal · Antenne de conseil social

6272 Ried im Zillertal · Pfarrheim  
Portable : 0664/536 30 13  
[zillertal@teestube.at](mailto:zillertal@teestube.at)

## VEREIN MENSCHENRECHTE ASSOCIATION DES DROITS DE L'HOMME

---

Conseil juridique et conseil en relation avec le retour volontaire de demandeurs d'asile et d'étrangers.

6020 Innsbruck · Meinhardstrasse 5a  
Tél. : 0512/582551 ou 0664/8404280  
[tirol@verein-menschenrechte.at](mailto:tirol@verein-menschenrechte.at)  
[www.verein-menschenrechte.at](http://www.verein-menschenrechte.at)

## VEREIN SPRACHRAUM

---

Cours de langue, traductions, lectures de correction

6020 Innsbruck · Kapuzinergasse 10a

Tél.: 0650 / 8409918

[mail@sprachraum-innsbruck.com](mailto:mail@sprachraum-innsbruck.com)

[www.sprachraum-innsbruck.com](http://www.sprachraum-innsbruck.com)

## VEREIN SUCHTBERATUNG TIROL ASSOCIATION DE CONSEIL EN ADDICTIONS DU TYROL

---

### Consultations ambulatoire pour les drogues et les addictions

L'association de conseil en addictions du Tyrol propose des conseils, un suivi et un accompagnement psychosocial et de psychologie clinique pour les personnes menacées ou dépendantes de la drogue par rapports à une consommation de substances prohibées ainsi que pour leurs proches et leurs responsables.

Depuis janvier 2016, l'association propose un « service de proximité » pour l'agglomération d'Innsbruck, qui recueille, visite et conseille les personnes dans leur habitat respectif.

L'offre s'adresse aux personnes

- ayant des problèmes de drogue et de dépendance qui souhaitent et ont besoin de soins de proximité plus intensifs ou n'ont pas la possibilité de se rendre au centre de conseil en raison de leur maladie secondaire.
- qui souhaitent et ont besoin d'un suivi plus intensif après avoir suivi une thérapie de stabilisation en milieu hospitalier.

### Drogen Suchtberatung Tirol Consultations pour les drogues et les addictions

6020 Innsbruck · Anichstrasse 10/2

Tél.: 0512 / 580080

[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

[www.verein-suchtberatung.at](http://www.verein-suchtberatung.at)

### Mobile Sozialarbeit

#### Travail social mobil

6020 Innsbruck – Anichstrasse 10 ou 13

Tél.: 0512 / 580080

[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

### Antennes extérieures

#### Innsbruck

6020 Innsbruck · Anichstrasse 13/3

Tél.: 0512 / 580080-150 ou

0512 / 580080-151 ou

0512 / 580080-152

[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

#### Lienz

9900 Lienz · Rosengasse 12/2

Tél.: 0512 / 580080-600

[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

#### Schwaz

6130 Schwaz · Innsbrucker Strasse 5/2

Tél.: 0512 / 580080-400

[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

#### Telfs

6410 Telfs · Kirchstrasse 12

(au Service social et de santé)

Tél.: 0512 / 580080-150

[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

#### Imst

6460 Imst · Ing.-Baller-Strasse 1/II, Bus-kreuz, centre

Tél.: 0512 / 580080-250

[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

### **Kitzbühel**

6370 Kitzbühel · Rennfeld 15  
Tél.: 0512/580080-600  
[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

### **Landeck**

6500 Landeck · Malsersstrasse 44  
Tél.: 0512/580080-300  
[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

### **Reutte**

6600 Reutte · Untermarkt 11  
Tél.: 0512/580080-350  
[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

### **Wörgl**

6300 Wörgl · Bahnhofstrasse 42a  
Tél.: 0512/580080-450  
[office@verein-suchtberatung.at](mailto:office@verein-suchtberatung.at)

## **VHS – VOLKSHOCHSCHULE UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE**

---

Les Universités du Temps Libre proposent des cours les plus variés à des niveaux foncièrement tout à fait accessibles à tous. En plus des nombreux autres cours, des cours d'alphabétisation et d'allemand sont proposés aux nouveaux arrivants.

6020 Innsbruck · Marktgraben 10  
Tél.: 0512/58 88 82-0  
[innsbruck@vhs-tirol.at](mailto:innsbruck@vhs-tirol.at)  
[www.vhs-tirol.at](http://www.vhs-tirol.at)

**Remarque:** Des antennes locales existent dans les différents districts

## **WIFI – WIRTSCHAFTSFÖRDERUNGS- INSTITUT INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

Le WIFI est une institution de services de la chambre de commerce du Tyrol. En plus des nombreux autres cours, des cours d'allemand sont proposés aux nouveaux arrivants.

6020 Innsbruck · Egger-Lienz-Strasse 116  
Tél.: 05/90 90 570 00  
[info@wktirol.at](mailto:info@wktirol.at)  
[www.tirol.wifi.at](http://www.tirol.wifi.at)

**Remarque:** Des antennes locales existent dans les différents districts

## **WIRTSCHAFTSKAMMER TIROL CHAMBRE DE COMMERCE DU TYROL**

---

La Chambre de Commerce est une institution qui représente les intérêts des travailleurs indépendants.

6020 Innsbruck · Wilhelm-Greil-Strasse 7  
Tél.: 05/90 90 5-0  
[information@wktirol.at](mailto:information@wktirol.at)  
[www.wko.at/tirol](http://www.wko.at/tirol)

## BIZ – Berufsinformationszentrum der Wirtschaftskammer Tirol

Centre d'Information sur les Métiers de la  
Chambre de Commerce du Tyrol

**Le BIZ propose des permanences gratuites par des conseillers dans le domaine du travail et de la formation pour les jeunes de 13 à environ 25 ans avec le contenu suivant :**

- Mise en place d'un profil d'intérêt
- Orientation scolaire après le collège, l'école secondaire d'enseignement général et le baccalauréat
- Opportunités professionnelles après l'école polytechnique
- Evolution des perspectives professionnelles

BIZ Innsbruck  
6020 Innsbruck · Schöpfstrasse 5  
Tél. : 0512/5903  
[eurobiz.innsbruck@ams.at](mailto:eurobiz.innsbruck@ams.at)

## WOHNBAUFÖRDERUNG DES LANDES AIDE À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DU LAND

Voir sur l'Office du Gouvernement du Land du Tyrol – Département pour les aides à la construction de logements (Amt der Tiroler Landesregierung – Abteilung Wohnbauförderung)

## ZeMiT – ZENTRUM FÜR MIGRANTINNEN IN TIROL

ZeMiT – CENTRE POUR LES MIGRANTS  
AU TYROL

### Aide, conseil et information :

- En matière juridique
- Pour obtenir et conserver un emploi ou une place de formation
- En matière de politique du marché du travail pour la formation et les mesures de soutien
- En matière de droit social et du travail, d'assurance accident et de retraite
- Pour les relations avec les autorités, le remplissage de formulaires et la rédaction de recours
- Pour les informations et les manifestations multilingues
- Pour les conseils en matière de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger (AST) – voir le point de contact Reconnaissance Tyrol (AST Tirol)

**Remarque :** Les conseils sont proposés en plusieurs langues. Un rendez-vous au préalable par téléphone est nécessaire!

6020 Innsbruck · Andreas-Hofer-Str. 46  
Tél. : 0512/57 71 70-0  
[office@zemit.at](mailto:office@zemit.at)  
[www.zemit.at](http://www.zemit.at)

**ZENTRUM FÜR EHE- UND  
FAMILIENFRAGEN**  
CENTRE POUR LES QUESTIONS  
CONJUGALES ET FAMILIALES

Conseil sur le mariage, le couple, la famille, la vie et la sexualité (également dans les écoles), l'éducation et le droit.

6020 Innsbruck · Anichstrasse 24/2

Tél. : 0512/58 08 71

[kontakt@zentrum-beratung.at](mailto:kontakt@zentrum-beratung.at)

[www.zentrum-beratung.at](http://www.zentrum-beratung.at)

**Rendez-vous pour des consultations  
dans tous les services par téléphone :**

Tél: +43 (0)512/58 08 71

**Succursale**

**ISD centre social (Sozialzentrum) à Pradl**

6020 Innsbruck · Dr.-Glatz-Strasse 1

**Hötting-West**

ISD foyer (Wohnheim) Lohbach

6020 Innsbruck · Technikerstrasse 84

**Kematen**

**Circonscription des affaires sociales  
Melach (Sozialsprenkel an der Melach)**

6175 Kematen · Auweg 2

**Circonscription des affaires sociales  
(Sozialsprenkel) Stubaital à Mieders**

6142 Mieders · Dorfstrasse 39

**Circonscription des affaires sociales  
(Sozialsprenkel) Telfs**

6410 Telfs · Kirchstrasse 12

**Foyer (Wohnheim) Seidnergarten à Hall**

6060 Hall · Zollstrasse 6

**Monastère franciscain**

(Franziskanerkloster) à Schwaz

6130 Schwaz · Gilmstrasse 3

**Établissement d'enseignement Tyrol de  
l'Est (Osttiroler Bildungshaus) à Lienz**

9900 Lienz · Kärntner Str. 42/2<sup>ème</sup> étage

**Z6 – ZENTRUM FÜR JUGENDARBEIT**  
Z6 – CENTRE POUR L'ENCADREMENT  
DES JEUNES

**Conseils en cas de**

- Problèmes rencontrés avec les parents, les frères et sœurs, les amis, les professeurs
- Angoisses, surmenage, expérience vécue de violence et d'isolement
- Questions sur le couple, la sexualité, la contraception, la maternité, la séparation
- Problèmes avec la formation, le travail, l'école, le logement l'argent
- Information et conseil en relation avec la drogue
- Sur des questions de droit et des problèmes avec la police et la justice
- Pour la mise à disposition de préservatifs gratuits et de tests de grossesse
- Pour une aide et une assistance aux personnes afin de sortir des problèmes
- Pour le conseil des personnes touchées par le problème et le soutien dans la recherche de solutions en commun

**Remarque :** Les consultations sont libres, gratuites et anonymes.

Centre pour la jeunesse Z6

6020 Innsbruck · Dreiheiligenstrasse 9

Tél.: 0512/58 08 08

[jugendberatung@z6online.com](mailto:jugendberatung@z6online.com)

[www.z6online.com](http://www.z6online.com)

## **Kontakt**

**Amt der Tiroler Landesregierung  
Abteilung Gesellschaft und Arbeit  
Meinhardstraße 16  
6020 Innsbruck**

**Tel.: +43 512 508 807804**

**E-Mail: [ga.diversitaet@tirol.gv.at](mailto:ga.diversitaet@tirol.gv.at)**

**[www.tirol.gv.at/diversitaet](http://www.tirol.gv.at/diversitaet)**